



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29.6.2026
COM(2026) 341 final

ANNEX 2 – PART 4/5

ANNEXE

de la

proposition de décision du Conseil

**relative à la signature de l'accord de partenariat économique global entre l'Union
européenne et l'Indonésie**

LISTE TARIFAIRE DE L'INDONÉSIE

NOTES GÉNÉRALES

1. Les dispositions de la présente liste sont généralement exprimées dans les termes du Tarif douanier de l'Indonésie (*Buku Tarif Kepabeanan Indonesia*) de 2022 (BTKI 2022)¹.
L'interprétation des dispositions de la présente liste, y compris la couverture des produits des sous-positions de celle-ci, est régie par les notes générales, notes de section et notes de chapitre du BTKI 2022. Dans la mesure où les dispositions de la présente liste sont identiques aux dispositions correspondantes du BTKI 2022, les premières ont la même signification que les secondes. De ce fait, afin de s'aligner sur le BTKI 2022, spécifiquement pour le présent appendice et contrairement au reste de l'accord (y compris l'appendice 2-A-1), les nombres sont écrits de la manière suivante: les milliers sont exprimés avec une virgule («,») plutôt qu'avec une espace (« ») et les décimales avec un point («.») plutôt qu'avec une virgule («,»). Ainsi, dans le présent appendice, le nombre «mille» est écrit sous la forme «1,000» et le nombre «un» sous la forme «1.00».
2. Sauf disposition contraire prévue dans le présent appendice, les taux de base des droits de douane établis dans la présente liste reflètent les taux de droit appliqués par l'Indonésie à la nation la plus favorisée (NPF), en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

¹ BTKI 2022 tel qu'établi dans le règlement n° 26/PMK.010/2022 du ministère des Finances.

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
01012100	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01012900	- - autres	5.00 %	A	
01013010	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01013090	- - autres	5.00 %	A	
01019000	- autres	5.00 %	A	
01022100	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01022911	- - - - Bœufs	0.00 %	A	
01022919	- - - - autres	5.00 %	B5	*
01022990	- - - autres	5.00 %	B5	*
01023100	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	*
01023900	- - autres	5.00 %	B5	*
01029010	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01029090	- - autres	5.00 %	B5	
01031000	- reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01039100	- - d'un poids inférieur à 50 kg	5.00 %	B5	
01039200	- - d'un poids égal ou supérieur à 50 kg	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
01041010	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01041090	- - autres	5.00 %	B5	
01042010	- - reproducteurs de race pure	0.00 %	A	
01042090	- - autres	5.00 %	B5	
01051110	- - - Coqs et poules de reproduction	0.00 %	A	
01051190	- - - autres	5.00 %	B5	
01051210	- - - Dindes et dindons de reproduction	0.00 %	A	
01051290	- - - autres	5.00 %	B5	
01051310	- - - Canetons de reproduction	0.00 %	A	
01051390	- - - autres	5.00 %	B5	
01051410	- - - Oisons de reproduction	0.00 %	A	
01051490	- - - autres	5.00 %	B5	
01051510	- - - Pintades de reproduction	5.00 %	A	
01051590	- - - autres	5.00 %	B5	
01059410	- - - Coqs et poules de reproduction, autres que les coqs de combat	0.00 %	A	
01059441	- - - - d'un poids n'excédant pas 2 kg	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
01059449	- - - - autres	5.00 %	B5	
01059491	- - - - d'un poids n'excédant pas 2 kg	5.00 %	B5	
01059499	- - - - autres	5.00 %	B5	
01059910	- - - Canards de reproduction	0.00 %	A	
01059920	- - - Autres canards	5.00 %	B5	
01059930	- - - Oies, dindes et dindons et pintades de reproduction	0.00 %	A	
01059940	- - - Autres oies, dindes et dindons et pintades	5.00 %	B5	
01061100	- - Primates	5.00 %	A	
01061210	- - - Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia)	5.00 %	A	
01061220	- - - Otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre Pinnipedia)	5.00 %	A	
01061300	- - Chameaux et autres camélidés (<i>Camelidae</i>)	5.00 %	B5	
01061400	- - Lapins et lièvres	5.00 %	B5	
01061900	- - autres	5.00 %	B5	
01062000	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
01063100	- - Oiseaux de proie	5.00 %	A	
01063200	- - Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)	5.00 %	A	
01063300	- - Autruches; émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>).	5.00 %	A	
01063900	- - autres	5.00 %	A	
01064100	- - Abeilles	5.00 %	A	
01064900	- - autres	5.00 %	A	
01069000	- autres	5.00 %	A	
02011000	- en carcasses ou demi-carcasses	5.00 %	A	
02012000	- autres morceaux non désossés	5.00 %	A	
02013000	- désossées	5.00 %	A	
02021000	- en carcasses ou demi-carcasses	5.00 %	B3	
02022000	- autres morceaux non désossés	5.00 %	B5 50	
02023000	- désossées	5.00 %	B3	
02031100	- - en carcasses ou demi-carcasses	5.00 %	A	
02031200	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
02031900	- - autres	5.00 %	A	
02032100	- - en carcasses ou demi-carcasses	5.00 %	A	
02032200	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	5.00 %	A	
02032900	- - autres	5.00 %	A	
02041000	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	
02042100	- - en carcasses ou demi-carcasses	5.00 %	A	
02042200	- - en autres morceaux non désossés	5.00 %	A	
02042300	- - désossées	5.00 %	A	
02043000	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées	5.00 %	A	
02044100	- - en carcasses ou demi-carcasses	5.00 %	B3	
02044200	- - en autres morceaux non désossés	5.00 %	B3	
02044300	- - désossées	5.00 %	B3	
02045000	- Viandes des animaux de l'espèce caprine	5.00 %	B3	
02050000	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	5.00 %	B5	
02061000	- de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
02062100	- - Langues	5.00 %	B3	
02062200	- - Foies	5.00 %	B3	
02062900	- - autres	5.00 %	A	
02063000	- de l'espèce porcine, frais ou réfrigérés	5.00 %	B3	
02064100	- - Foies	5.00 %	A	
02064900	- - autres	5.00 %	A	
02068000	- autres, frais ou réfrigérés	5.00 %	A	
02069000	- autres, congelés	5.00 %	A	
02071100	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	5.00 %	MOP 50	
02071200	- - non découpés en morceaux, congelés	5.00 %	MOP 50	
02071300	- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	5.00 %	MOP 50	
02071410	- - - Ailes	5.00 %	MOP 50	
02071420	- - - Cuisses	20.00 %	MOP 50	
02071430	- - - Foies	5.00 %	MOP 50	
02071491	- - - - Viandes séparées ou désossées mécaniquement	5.00 %	MOP 50	
02071499	- - - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
02072400	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02072500	- - non découpés en morceaux, congelés	5.00 %	B5	
02072600	- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02072710	- - - Foies	5.00 %	B5	
02072791	- - - - Viandes séparées ou désossées mécaniquement	5.00 %	B5	
02072799	- - - - autres	5.00 %	B5	
02074100	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02074200	- - non découpés en morceaux, congelés	5.00 %	B5	
02074300	- - Foies gras, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02074400	- - autres, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02074510	- - - Foies gras	5.00 %	B5	
02074590	- - - autres	5.00 %	B5	
02075100	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02075200	- - non découpés en morceaux, congelés	5.00 %	B5	
02075300	- - Foies gras, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02075400	- - autres, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
02075510	- - - Foies gras	5.00 %	B5	
02075590	- - - autres	5.00 %	B5	
02076010	- - non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02076020	- - non découpés en morceaux, congelés	5.00 %	B5	
02076030	- - Morceaux et abats, frais ou réfrigérés	5.00 %	B5	
02076040	- - Morceaux et abats, congelés	5.00 %	B5	
02081000	- de lapins ou de lièvres	5.00 %	B5	
02083000	- de primates	5.00 %	B5	
02084010	- - de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	5.00 %	A	
02084090	- - autres	5.00 %	B3	
02085000	- de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	5.00 %	A	
02086000	- de chameaux et d'autres camélidés (<i>Camelidae</i>)	5.00 %	B5	
02089010	- - Cuisses de grenouilles	5.00 %	A	
02089090	- - autres	5.00 %	B5	
02091000	- de porc	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
02099000	- autres	5.00 %	B5	
02101100	- - Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés	5.00 %	A	
02101200	- - Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux	5.00 %	A	
02101930	- - - Bacons; jambons désossés	5.00 %	A	
02101990	- - - autres	5.00 %	A	
02102000	- Viandes de l'espèce bovine	5.00 %	A	
02109100	- - de primates	5.00 %	A	
02109210	- - - de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)	5.00 %	A	
02109290	- - - autres	5.00 %	A	
02109300	- - de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)	5.00 %	A	
02109910	- - - Dés de poulet lyophilisés	5.00 %	A	
02109920	- - - Peau de porc séchée	5.00 %	A	
02109990	- - - autres	5.00 %	A	
03011110	- - - Alevins	0.00 %	A	
03011191	- - - - Carpes communes (<i>Cyprinus carpio</i>)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03011192	- - - - Cyprins dorés (<i>Carassius auratus</i>)	5.00 %	A	
03011193	- - - - Combattants (<i>Beta splendens</i>)	5.00 %	A	
03011195	- - - - Scléropages d'Asie (<i>Scleropages formosus</i>)	5.00 %	A	
03011199	- - - - autres	5.00 %	A	
03011910	- - - Alevins	0.00 %	A	
03011990	- - - autres	5.00 %	A	
03019100	- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	5.00 %	A	*
03019200	- - Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	5.00 %	A	*
03019321	- - - - de reproduction, autres que les alevins	0.00 %	A	
03019322	- - - - Alevins	5.00 %	A	
03019329	- - - - autres	5.00 %	A	*
03019331	- - - - de reproduction, autres que les alevins	0.00 %	A	
03019332	- - - - Alevins	5.00 %	A	
03019339	- - - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03019400	- - Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	5.00 %	A	
03019500	- - Thons rouges du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	5.00 %	A	
03019911	- - - - de reproduction	0.00 %	A	
03019919	- - - - autres	0.00 %	A	
03019922	- - - - autres carpes, de reproduction	0.00 %	A	
03019923	- - - - autres carpes	5.00 %	A	
03019924	- - - - autres, de reproduction	0.00 %	A	
03019929	- - - - autres	5.00 %	A	
03019931	- - - - Chanos, de reproduction	5.00 %	A	
03019932	- - - - Chanos, autres	5.00 %	A	*
03019933	- - - - Loches saumonées (<i>Plectropomus leopardus</i>)	10.00 %	A	*
03019934	- - - - Mérous marbrés (<i>Epinephelus fuscoguttatus</i>)	10.00 %	A	*
03019935	- - - - Mérous bossus (<i>Cromileptes altivelis</i>)	10.00 %	A	*
03019936	- - - - Autres mérous	10.00 %	A	*
03019941	- - - - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.)	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03019942	- - - - autres carpes, pour la reproduction	5.00 %	A	
03019949	- - - - autres	5.00 %	A	*
03019950	- - - Poissons marins, autres	5.00 %	A	*
03019990	- - - autres	5.00 %	A	*
03021100	- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	5.00 %	X	*
03021300	- - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>)	5.00 %	B5	*
03021400	- - Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	5.00 %	X	*
03021900	- - autres	5.00 %	A	*
03022100	- - Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus</i> <i>hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	5.00 %	A	*
03022200	- - Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	5.00 %	A	*
03022300	- - Soles (<i>Solea</i> spp.)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03022400	- - Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	5.00 %	A	*
03022900	- - autres	5.00 %	A	*
03023100	- - Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	5.00 %	A	*
03023200	- - Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	5.00 %	A	*
03023300	- - Listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	5.00 %	A	*
03023400	- - Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	5.00 %	A	*
03023500	- - Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>)	5.00 %	A	*
03023600	- - Thons rouges du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	5.00 %	A	*
03023900	- - autres	5.00 %	A	*
03024100	- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	5.00 %	A	*
03024200	- - Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03024300	- - Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	5.00 %	A	*
03024400	- - Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03024500	- - Chinchards noirs (<i>Trachurus</i> spp.)	5.00 %	A	*
03024600	- - Mafous (<i>Rachycentron canadum</i>)	5.00 %	A	*
03024700	- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	5.00 %	A	*
03024900	- - autres	5.00 %	A	*
03025100	- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	5.00 %	A	*
03025200	- - Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	5.00 %	A	*
03025300	- - Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	5.00 %	A	*
03025400	- - Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03025500	- - Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	5.00 %	A	*
03025600	- - Merlans bleus (<i>Micromesistius poutassou</i> , <i>Micromesistius australis</i>)	5.00 %	A	*
03025900	- - autres	5.00 %	A	*
03027100	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.)	10.00 %	A	*
03027210	- - - Pangasius (<i>Pangasius pangasius</i>)	5.00 %	A	*
03027290	- - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03027300	- - Carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.)	5.00 %	A	*
03027400	- - Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	5.00 %	A	*
03027900	- - autres	5.00 %	A	*
03028100	- - Squalés	5.00 %	A	*
03028200	- - Raies (<i>Rajidae</i>)	5.00 %	A	*
03028300	- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	5.00 %	A	*
03028400	- - Bars (<i>Dicentrarchus</i> spp.)	5.00 %	A	*
03028500	- - Dorades (<i>Sparidae</i>)	5.00 %	A	*
03028911	- - - - Mérous	10.00 %	A	*
03028912	- - - - Blanches à pagaies (<i>Pentaprion longimanus</i>)	5.00 %	A	*
03028913	- - - - Anolis serpents (<i>Trachinocephalus myops</i>)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03028914	- - - - Poissons-sabres cimeterre (<i>Lepturacanthus savala</i>), courbines de Belanger (<i>Johnius belangerii</i>), courbines dorées (<i>Chrysochir aureus</i>) et courbines grises (<i>Pennahia anea</i>)	5.00 %	A	*
03028915	- - - - Barbures indiens (<i>Polynemus indicus</i>)	5.00 %	A	*
03028916	- - - - Comètes torpilles (<i>Megalaspis cordyla</i>), forgerons tâchetés (<i>Drepane punctata</i>) et barracudas (<i>Sphyraena barracuda</i>)	5.00 %	A	*
03028917	- - - - Castagnolines noires (<i>Parastromatus niger</i>)	5.00 %	A	*
03028918	- - - - Vivaneaux des mangroves (<i>Lutjanus argentimaculatus</i>)	5.00 %	A	*
03028919	- - - - autres	5.00 %	A	*
03028922	- - - - Barbillons des marais (<i>Puntius chola</i>)	5.00 %	A	*
03028923	- - - - Grondeurs argentés (<i>Pomadasys argenteus</i>)	5.00 %	A	*
03028927	- - - - Aloses hilsa (<i>Tenualosa ilisha</i>)	5.00 %	A	*
03028928	- - - - <i>Wallago attu</i> et <i>Sperata seenghala</i>	5.00 %	A	*
03028929	- - - - autres	5.00 %	A	*
03029100	- - Foies, oeufs et laitances	5.00 %	A	*
03029200	- - Ailerons de requins	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03029900	- - autres	10.00 %	A	*
03031100	- - Saumons rouges (<i>Oncorhynchus nerka</i>)	5.00 %	B5	*
03031200	- - autres saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus gorbusha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>)	5.00 %	B5	*
03031300	- - Saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	5.00 %	X	*
03031400	- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	5.00 %	B5	*
03031900	- - autres	5.00 %	A	*
03032300	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.)	10.00 %	A	*
03032400	- - Siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03032500	- - Carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.)	5.00 %	A	*
03032600	- - Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	5.00 %	A	*
03032900	- - autres	5.00 %	A	*
03033100	- - Flétans (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , <i>Hippoglossus</i> <i>hippoglossus</i> , <i>Hippoglossus stenolepis</i>)	5.00 %	A	*
03033200	- - Plies ou carrelets (<i>Pleuronectes platessa</i>)	5.00 %	A	*
03033300	- - Soles (<i>Solea</i> spp.)	5.00 %	A	*
03033400	- - Turbots (<i>Psetta maxima</i>)	5.00 %	A	*
03033900	- - autres	5.00 %	A	*
03034100	- - Thons blancs ou germons (<i>Thunnus alalunga</i>)	5.00 %	A	*
03034200	- - Thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	5.00 %	B5	*
03034300	- - Listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	5.00 %	B5	*
03034400	- - Thons obèses (<i>Thunnus obesus</i>)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03034510	- - - Thons rouges de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>)	5.00 %	A	*
03034590	- - - Thons rouges du Pacifique (<i>Thunnus orientalis</i>)	5.00 %	A	*
03034600	- - Thons rouges du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	5.00 %	A	*
03034910	- - - Thons mignons (<i>Thunnus tonggol</i>)	5.00 %	A	*
03034990	- - - autres	5.00 %	A	*
03035100	- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	5.00 %	B5	*
03035300	- - Sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>)	5.00 %	B5	*
03035410	- - - Maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i>)	5.00 %	B5	*
03035420	- - - Maquereaux espagnols (<i>Scomber japonicus</i>)	5.00 %	A	*
03035500	- - Chinchards noirs (<i>Trachurus</i> spp.)	5.00 %	B5	*
03035600	- - Mafous (<i>Rachycentron canadum</i>)	5.00 %	A	*
03035700	- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	5.00 %	A	*
03035910	- - - Maquereaux des Indes (<i>Rastrelliger kanagurta</i>) et maquereaux des îles (<i>Rastrelliger faughni</i>)	5.00 %	A	*
03035920	- - - Castagnoles argentées (<i>Pampus</i> spp.)	5.00 %	A	*
03035990	- - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03036300	- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	5.00 %	A	*
03036400	- - Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	5.00 %	A	*
03036500	- - Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	5.00 %	A	*
03036600	- - Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03036700	- - Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	5.00 %	A	*
03036800	- - Merlans bleus (<i>Micromesistius poutassou</i> , <i>Micromesistius australis</i>)	5.00 %	A	*
03036900	- - autres	5.00 %	A	*
03038100	- - Squales	5.00 %	A	*
03038200	- - Raies (<i>Rajidae</i>)	5.00 %	A	*
03038300	- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	5.00 %	A	*
03038400	- - Bars (<i>Dicentrarchus</i> spp.)	5.00 %	A	*
03038911	- - - - Mérous	10.00 %	A	*
03038913	- - - - Anolis serpents (<i>Trachinocephalus myops</i>)	5.00 %	A	*
03038914	- - - - Poissons-sabres cimeterre (<i>Lepturacanthus savala</i>), courbines de Belanger (<i>Johnius belangerii</i>), courbines dorées (<i>Chrysochir aureus</i>) et courbines grises (<i>Pennahia anea</i>)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03038915	- - - - Barbuers indiens (<i>Polynemus indicus</i>)	5.00 %	A	*
03038916	- - - - Comètes torpilles (<i>Megalaspis cordyla</i>), forgerons tâchetés (<i>Drepane punctata</i>) et barracudas (<i>Sphyræna barracuda</i>)	5.00 %	A	*
03038917	- - - - Castagnolines noires (<i>Parastromatus niger</i>)	5.00 %	A	*
03038918	- - - - Vivaneaux des mangroves (<i>Lutjanus argentimaculatus</i>)	5.00 %	A	*
03038919	- - - - autres	5.00 %	A	*
03038922	- - - - Barbillons des marais (<i>Puntius chola</i>)	5.00 %	A	*
03038923	- - - - Chanos (<i>Chanos chanos</i>)	5.00 %	A	*
03038924	- - - - Grondeurs argentés (<i>Pomadasys argenteus</i>)	5.00 %	A	*
03038927	- - - - Aloses hilsa (<i>Tenualosa ilisha</i>)	5.00 %	A	*
03038928	- - - - <i>Wallago attu</i> et <i>Sperata seenghala</i>	5.00 %	A	*
03038929	- - - - autres	5.00 %	A	*
03039100	- - Foies, oeufs et laitances	5.00 %	A	*
03039200	- - Ailerons de requins	5.00 %	A	*
03039900	- - autres	10.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03043100	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.)	10.00 %	A	*
03043200	- - Siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.)	10.00 %	A	*
03043300	- - Perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>)	10.00 %	A	*
03043900	- - autres	10.00 %	B5	*
03044100	- - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	10.00 %	B5	*
03044200	- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	10.00 %	X	*
03044300	- - Poissons plats (<i>Pleuronectidae</i> , <i>Bothidae</i> , <i>Cynoglossidae</i> , <i>Soleidae</i> , <i>Scophthalmidae</i> et <i>Citharidae</i>)	10.00 %	A	*
03044400	- - Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>	10.00 %	A	*
03044500	- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	10.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03044600	- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	10.00 %	A	*
03044700	- - Squales	10.00 %	A	*
03044800	- - Raies (<i>Rajidae</i>)	10.00 %	A	*
03044900	- - autres	10.00 %	A	*
03045100	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	10.00 %	A	*
03045200	- - Salmonidés	10.00 %	B5	*
03045300	- - Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>	10.00 %	A	*
03045400	- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	10.00 %	A	*
03045500	- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	10.00 %	A	*
03045600	- - Squales	10.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03045700	- - Raies (<i>Rajidae</i>)	10.00 %	A	*
03045900	- - autres	10.00 %	A	*
03046100	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.)	10.00 %	A	*
03046200	- - Siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.)	10.00 %	A	*
03046300	- - Perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>)	10.00 %	A	*
03046900	- - autres	10.00 %	B5	*
03047100	- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	10.00 %	A	*
03047200	- - Églefins (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	10.00 %	A	*
03047300	- - Lieus noirs (<i>Pollachius virens</i>)	10.00 %	A	*
03047400	- - Merlus (<i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.)	10.00 %	A	*
03047500	- - Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	10.00 %	A	*
03047900	- - autres	10.00 %	A	*
03048100	- - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	10.00 %	X	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03048200	- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	10.00 %	B5	*
03048300	- - Poissons plats (<i>Pleuronectidae</i> , <i>Bothidae</i> , <i>Cynoglossidae</i> , <i>Soleidae</i> , <i>Scophthalmidae</i> et <i>Citharidae</i>)	10.00 %	A	*
03048400	- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	10.00 %	A	*
03048500	- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	10.00 %	A	*
03048600	- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	10.00 %	A	*
03048700	- - Thons (du genre <i>Thunnus</i>), listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	10.00 %	B5	*
03048800	- - Squalés, raies (<i>Rajidae</i>)	10.00 %	A	*
03048910	- - - Coryphènes communes (<i>Coryphaena hippurus</i>)	10.00 %	B5	*
03048990	- - - autres	10.00 %	B5	*
03049100	- - Espadons (<i>Xiphias gladius</i>)	10.00 %	A	*
03049200	- - Légines (<i>Dissostichus</i> spp.)	10.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03049300	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	10.00 %	A	*
03049400	- - Lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	10.00 %	A	*
03049500	- - Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , autres que les lieus d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	10.00 %	A	*
03049600	- - Squalés	10.00 %	A	*
03049700	- - Raies (<i>Rajidae</i>)	10.00 %	A	*
03049910	- - - Surimi (chair de poissons hachée)	10.00 %	B5	*
03049990	- - - autres	10.00 %	B5	*
03052010	- - de poissons d'eau douce, séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*
03052090	- - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03053100	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	5.00 %	A	*
03053200	- - Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i>	5.00 %	A	*
03053910	- - - <i>Xenentodon cancila</i> , rougets-souris orangés (<i>Upeneus vittatus</i>) et carangues démêloir (<i>Ulua mentalis</i>)	5.00 %	A	*
03053920	- - - Poissons-sabres cimeterre (<i>Lepturacanthus savala</i>), courbines de Belanger (<i>Johnius belangerii</i>), courbines dorées (<i>Chrysochir aureus</i>) et courbines grises (<i>Pennahia anea</i>)	5.00 %	A	*
03053991	- - - - de poissons d'eau douce	5.00 %	A	*
03053992	- - - - de poissons marins	5.00 %	A	*
03053999	- - - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03054100	- - Saumons du Pacifique (<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tshawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumons de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>) et saumons du Danube (<i>Hucho hucho</i>)	5.00 %	X	*
03054200	- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	5.00 %	A	*
03054300	- - Truites (<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>)	5.00 %	B5	*
03054400	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	5.00 %	B5	*
03054910	- - - Listaos (bonites à ventre rayé) (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	5.00 %	A	*
03054990	- - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03055100	- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	5.00 %	A	*
03055200	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	5.00 %	B5	*
03055300	- - Poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> , <i>Euclichthyidae</i> , <i>Gadidae</i> , <i>Macrouridae</i> , <i>Melanonidae</i> , <i>Merlucciidae</i> , <i>Moridae</i> et <i>Muraenolepididae</i> , autres que morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03055400	- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>), anchois (<i>Engraulis</i> spp.), sardines (<i>Sardina pilchardus</i> , <i>Sardinops</i> spp.), sardinelles (<i>Sardinella</i> spp.), sprats ou esprots (<i>Sprattus sprattus</i>), maquereaux (<i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i>), maquereaux indo-pacifiques (<i>Rastrelliger</i> spp.), thazards (<i>Scomberomorus</i> spp.), chinchards (<i>Trachurus</i> spp.), carangues (<i>Caranx</i> spp.), mafous (<i>Rachycentron canadum</i>), castagnoles argentées (<i>Pampus</i> spp.), balaous du Pacifique (<i>Cololabis saira</i>), comètes (<i>Decapterus</i> spp.), capelans (<i>Mallotus villosus</i>), espadons (<i>Xiphias gladius</i>), thonines orientales (<i>Euthynnus affinis</i>), bonites (<i>Sarda</i> spp.), makaires, marlins, voiliers (<i>Istiophoridae</i>)	5.00 %	A	*
03055921	- - - - Anchois (<i>Stolephorus</i> spp., <i>Coilia</i> spp., <i>Setipinna</i> spp., <i>Lycothrissa</i> spp., <i>Thryssa</i> spp. et <i>Encrasicholina</i> spp.)	5.00 %	B5	*
03055929	- - - - autres	5.00 %	A	*
03055990	- - - autres	5.00 %	A	*
03056100	- - Harengs (<i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i>)	5.00 %	A	*
03056200	- - Morues (<i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i>)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03056300	- - Anchois (<i>Engraulis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03056400	- - Tilapias (<i>Oreochromis</i> spp.), siluridés (<i>Pangasius</i> spp., <i>Silurus</i> spp., <i>Clarias</i> spp., <i>Ictalurus</i> spp.), carpes (<i>Cyprinus</i> spp., <i>Carassius</i> spp., <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys</i> spp., <i>Cirrhinus</i> spp., <i>Mylopharyngodon piceus</i> , <i>Catla catla</i> , <i>Labeo</i> spp., <i>Osteochilus hasselti</i> , <i>Leptobarbus hoeveni</i> , <i>Megalobrama</i> spp.), anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), perches du Nil (<i>Lates niloticus</i>) et poissons tête de serpent (<i>Channa</i> spp.)	5.00 %	A	*
03056910	- - - Poissons marins	5.00 %	A	*
03056990	- - - autres	5.00 %	A	*
03057110	- - - séchés ou fumés	5.00 %	A	*
03057190	- - - autres	5.00 %	A	*
03057211	- - - - de morues	5.00 %	A	*
03057219	- - - - autres	5.00 %	A	*
03057291	- - - - de morues	5.00 %	A	*
03057299	- - - - autres	5.00 %	A	*
03057910	- - - de morues	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03057990	- - - autres	5.00 %	A	*
03061110	- - - fumées	5.00 %	A	*
03061190	- - - autres	5.00 %	A	*
03061210	- - - fumés	5.00 %	A	*
03061290	- - - autres	5.00 %	A	*
03061411	- - - - Crabes mous	5.00 %	A	*
03061419	- - - - autres	5.00 %	B5	*
03061491	- - - - Crabes nageurs (crabes de la famille des Portunidae)	5.00 %	B5	*
03061492	- - - - Crabes royaux (crabes de la famille des Lithodidae)	5.00 %	B5	*
03061493	- - - - Crabes des neiges (crabes de la famille des Oregoniidae)	5.00 %	B5	*
03061499	- - - - autres	5.00 %	B5	*
03061500	- - Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	5.00 %	A	*
03061600	- - Crevettes d'eau froide (<i>Pandalus</i> spp., <i>Crangon crangon</i>)	5.00 %	B5	*
03061711	- - - - étêtées	5.00 %	A	*
03061719	- - - - autres	5.00 %	B5	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03061721	- - - - étêtées, avec queue	5.00 %	B5	*
03061722	- - - - étêtées, sans queue	5.00 %	B5	*
03061729	- - - - autres	5.00 %	A	*
03061730	- - - Bouquets géants (<i>Macrobrachium rosenbergii</i>)	5.00 %	A	*
03061790	- - - autres	5.00 %	A	*
03061900	- - autres	5.00 %	A	*
03063110	- - - de reproduction	0.00 %	A	
03063120	- - - autres, vivantes	5.00 %	A	*
03063130	- - - fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	*
03063210	- - - de reproduction	0.00 %	A	
03063220	- - - autres, vivants	5.00 %	A	*
03063230	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03063311	- - - - vivants	5.00 %	A	*
03063312	- - - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03063391	- - - - vivants	5.00 %	A	*
03063392	- - - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03063400	- - Langoustines (<i>Nephrops norvegicus</i>)	5.00 %	A	*
03063510	- - - de reproduction	0.00 %	A	
03063520	- - - autres, vivantes	5.00 %	A	*
03063530	- - - fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	*
03063611	- - - - Crevettes géantes tigrées (<i>Penaeus monodon</i>)	0.00 %	A	
03063612	- - - - Crevettes pattes blanches (<i>Litopenaeus vannamei</i>)	0.00 %	A	
03063613	- - - - Bouquets géants (<i>Macrobrachium rosenbergii</i>)	0.00 %	A	
03063619	- - - - autres	0.00 %	A	
03063621	- - - - Crevettes géantes tigrées (<i>Penaeus monodon</i>)	5.00 %	A	*
03063622	- - - - Crevettes pattes blanches (<i>Litopenaeus vannamei</i>)	5.00 %	A	*
03063623	- - - - Bouquets géants (<i>Macrobrachium rosenbergii</i>)	5.00 %	A	*
03063629	- - - - autres	5.00 %	A	*
03063631	- - - - Crevettes géantes tigrées (<i>Penaeus monodon</i>)	5.00 %	A	*
03063632	- - - - Crevettes pattes blanches (<i>Litopenaeus vannamei</i>)	5.00 %	A	*
03063633	- - - - Bouquets géants (<i>Macrobrachium rosenbergii</i>)	5.00 %	A	*
03063639	- - - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03063910	- - - vivants	5.00 %	A	*
03063920	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03069121	- - - - fumées	5.00 %	A	*
03069129	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069131	- - - - fumées	5.00 %	A	*
03069139	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069221	- - - - fumés	5.00 %	A	*
03069229	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069231	- - - - fumés	5.00 %	A	*
03069239	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069321	- - - - fumés	5.00 %	A	*
03069329	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069331	- - - - fumés	5.00 %	A	*
03069339	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069421	- - - - fumées	5.00 %	A	*
03069429	- - - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03069431	- - - - fumées	5.00 %	A	*
03069439	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069521	- - - - non décortiquées, cuites à l'eau ou à la vapeur	5.00 %	A	*
03069529	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069530	- - - autres	5.00 %	A	*
03069921	- - - - fumées	5.00 %	A	*
03069929	- - - - autres	5.00 %	A	*
03069931	- - - - fumées	5.00 %	A	*
03069939	- - - - autres	5.00 %	A	*
03071110	- - - vivantes	5.00 %	A	*
03071120	- - - fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	*
03071200	- - congelées	5.00 %	B5	*
03071920	- - - séchées, salées ou en saumure	5.00 %	B5	*
03071930	- - - fumées	5.00 %	A	*
03072110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03072120	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03072200	- - congelés	5.00 %	B5	*
03072930	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	B5	*
03072940	- - - fumés	5.00 %	A	*
03073110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03073120	- - - fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	*
03073200	- - congelées	5.00 %	A	*
03073930	- - - séchées, salées ou en saumure	5.00 %	B5	*
03073940	- - - fumées	5.00 %	A	*
03074211	- - - - Seiches et sépioles (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , <i>Sepiola</i> spp.) et calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03074219	- - - - autres	5.00 %	A	*
03074221	- - - - Seiches et sépioles (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , <i>Sepiola</i> spp.) et calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.)	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03074229	- - - - autres	5.00 %	A	*
03074310	- - - Seiches et sépioles (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , <i>Sepiola</i> spp.) et calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.)	5.00 %	B5	*
03074390	- - - autres	5.00 %	A	*
03074921	- - - - Seiches et sépioles (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , <i>Sepiola</i> spp.) et calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03074929	- - - - autres	5.00 %	A	*
03074931	- - - - Seiches et sépioles (<i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , <i>Sepiola</i> spp.) et calmars et encornets (<i>Ommastrephes</i> spp., <i>Loligo</i> spp., <i>Nototodarus</i> spp., <i>Sepioteuthis</i> spp.)	5.00 %	A	*
03074939	- - - - autres	5.00 %	A	*
03075110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03075120	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03075200	- - congelés	5.00 %	A	*
03075920	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*
03075930	- - - fumés	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03076010	- - vivants	5.00 %	A	*
03076020	- - frais, réfrigérés ou congelés	5.00 %	A	*
03076040	- - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	B5	*
03076050	- - fumés	5.00 %	B5	*
03077110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03077120	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03077200	- - congelés	5.00 %	A	*
03077930	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*
03077940	- - - fumés	5.00 %	A	*
03078110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03078120	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03078210	- - - vivants	5.00 %	A	*
03078220	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03078300	- - Ormeaux (<i>Haliotis</i> spp.) congelés	5.00 %	A	*
03078400	- - Strombes (<i>Strombus</i> spp.) congelés	5.00 %	A	*
03078710	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03078720	- - - fumés	5.00 %	A	*
03078810	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*
03078820	- - - fumés	5.00 %	A	*
03079110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03079120	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03079200	- - congelés	5.00 %	A	*
03079930	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	B5	*
03079940	- - - fumés	5.00 %	A	*
03081110	- - - vivantes	5.00 %	A	*
03081120	- - - fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	*
03081200	- - congelées	5.00 %	A	*
03081920	- - - séchées, salées ou en saumure	5.00 %	B5	*
03081930	- - - fumées	5.00 %	A	*
03082110	- - - vivants	5.00 %	A	*
03082120	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03082200	- - congelés	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03082920	- - - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*
03082930	- - - fumés	5.00 %	A	*
03083010	- - vivants	5.00 %	A	*
03083020	- - fraîches ou réfrigérées	5.00 %	A	*
03083030	- - congelées	5.00 %	A	*
03083040	- - séchées, salées ou en saumure	5.00 %	A	*
03083050	- - fumées	5.00 %	A	*
03089010	- - vivants	5.00 %	A	*
03089020	- - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03089030	- - congelés	5.00 %	A	*
03089040	- - séchés, salés ou en saumure	5.00 %	A	*
03089050	- - fumés	5.00 %	A	*
03091000	- de poisson	5.00 %	A	*
03099011	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03099012	- - - congelés	5.00 %	A	*
03099019	- - - autres	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
03099021	- - - frais ou réfrigérés	5.00 %	A	*
03099022	- - - congelés	5.00 %	A	*
03099029	- - - autres	5.00 %	A	*
03099090	- - d'autres invertébrés aquatiques	5.00 %	A	*
04011010	- - sous forme liquide	5.00 %	B5	
04011090	- - autres	5.00 %	B5	
04012010	- - sous forme liquide	5.00 %	B5	
04012090	- - autres	5.00 %	B5	
04014010	- - Lait, sous forme liquide	5.00 %	B3	
04014020	- - Lait, sous forme congelée	5.00 %	B3	
04014090	- - autres	5.00 %	B3	
04015010	- - sous forme liquide	5.00 %	B3	
04015090	- - autres	5.00 %	B3	
04021041	- - - en récipients d'un poids net de 20 kg ou plus	5.00 %	A	
04021042	- - - en récipients d'un poids net de 2 kg ou moins	5.00 %	A	
04021049	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
04021091	- - - en récipients d'un poids net de 20 kg ou plus	5.00 %	A	
04021092	- - - en récipients d'un poids net de 2 kg ou moins	5.00 %	A	
04021099	- - - autres	5.00 %	A	
04022120	- - - en récipients d'un poids net de 20 kg ou plus	5.00 %	A	
04022130	- - - en récipients d'un poids net de 2 kg ou moins	5.00 %	A	
04022190	- - - autres	5.00 %	A	
04022920	- - - en récipients d'un poids net de 20 kg ou plus	5.00 %	A	
04022930	- - - en récipients d'un poids net de 2 kg ou moins	5.00 %	A	
04022990	- - - autres	5.00 %	A	
04029100	- - sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	5.00 %	A	
04029900	- - autres	10.00 %	A	
04032011	- - - aromatisés ou additionnés de fruits (y compris les pulpes et confitures) ou de cacao	10.00 %	A	
04032019	- - - autres	10.00 %	A	
04032091	- - - aromatisés ou additionnés de fruits (y compris les pulpes et confitures) ou de cacao	10.00 %	A	
04032099	- - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
04039010	- - Babeurre	5.00 %	A	
04039090	- - autres	5.00 %	A	
04041011	- - - Lactosérum, propre à l'alimentation humaine	5.00 %	A	
04041019	- - - autre	5.00 %	A	
04041091	- - - Lactosérum, propre à l'alimentation humaine	5.00 %	A	
04041099	- - - autre	5.00 %	A	
04049000	- autres	5.00 %	A	
04051000	- Beurre	5.00 %	A	
04052000	- Pâtes à tartiner laitières	5.00 %	A	
04059010	- - Matière grasse butyrique anhydre	5.00 %	A	
04059020	- - Butter-oil	5.00 %	A	
04059030	- - Ghee	5.00 %	A	
04059090	- - autres	5.00 %	A	
04061010	- - Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum	5.00 %	A	
04061020	- - Caillebotte	5.00 %	A	
04062010	- - en emballages d'un poids brut excédant 20 kg	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
04062090	- - autres	5.00 %	A	
04063000	- Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	5.00 %	A	
04064000	- Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i>	5.00 %	A	
04069000	- autres fromages	5.00 %	A	
04071110	- - - pour la reproduction	5.00 %	A	
04071190	- - - autres	5.00 %	A	
04071911	- - - - pour la reproduction	5.00 %	A	
04071919	- - - - autres	5.00 %	A	
04071991	- - - - pour la reproduction	5.00 %	A	
04071999	- - - - autres	5.00 %	A	
04072100	- - de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	5.00 %	A	
04072910	- - - de canards	5.00 %	A	
04072990	- - - autres	5.00 %	A	
04079010	- - de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	5.00 %	A	
04079020	- - de canards	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
04079090	- - autres	5.00 %	A	
04081100	- - séchés	5.00 %	A	
04081900	- - autres	5.00 %	A	
04089100	- - séchés	5.00 %	A	
04089900	- - autres	5.00 %	A	
04090000	Miel naturel	5.00 %	A	
04101000	- Insectes	5.00 %	B5	
04109010	- - Nids d'hirondelles	5.00 %	B5	
04109020	- - Œufs de tortues	5.00 %	B5	
04109090	- - autres	5.00 %	B5	
05010000	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	5.00 %	B5	
05021000	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	5.00 %	B5	
05029000	- autres	5.00 %	B5	
05040000	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
05051010	- - Plumes de canards	5.00 %	B5	
05051090	- - autres	5.00 %	B5	
05059010	- - Plumes de canards	5.00 %	B5	
05059090	- - autres	5.00 %	B5	
05061000	- Osséine et os acidulés	5.00 %	B5	
05069000	- autres	5.00 %	B5	
05071000	- Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	5.00 %	B5	
05079020	- - Écaille de tortue	5.00 %	A	
05079090	- - autres	5.00 %	B3	
05080020	- Coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes	5.00 %	A	*
05080090	- autres	5.00 %	A	
05100000	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	5.00 %	B5	
05111000	- Sperme de taureaux	0.00 %	A	
05119110	- - - Œufs et laitances	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
05119120	- - - Œufs d'artémies	5.00 %	A	
05119130	- - - Peaux de poisson	5.00 %	A	
05119190	- - - autres	5.00 %	A	
05119910	- - - Sperme d'animaux domestiques	0.00 %	A	
05119920	- - - Œufs de vers à soie	0.00 %	A	
05119930	- - - Éponges naturelles	5.00 %	B3	
05119990	- - - autres	5.00 %	B5	
06011000	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif	10.00 %	B5	
06012010	- - Plants et plantes de chicorée	10.00 %	B5	
06012020	- - Racines de chicorée	5.00 %	B5	
06012090	- - autres	10.00 %	B5	
06021010	- - d'orchidées	20.00 %	B5	
06021020	- - d'hévéas	5.00 %	B5	
06021090	- - autres	5.00 %	B5	
06022000	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
06023000	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non	5.00 %	B5	
06024000	- Rosiers, greffés ou non	5.00 %	B5	
06029010	- - Boutures racinées et greffons d'orchidées	20.00 %	B5	
06029020	- - Plants d'orchidées	0.00 %	A	
06029040	- - Porte-greffes avec greffon du genre <i>Hevea</i>	5.00 %	B5	
06029050	- - Plants du genre <i>Hevea</i>	10.00 %	B5	
06029060	- - Bois de greffe du genre <i>Hevea</i>	5.00 %	B5	
06029090	- - autres	10.00 %	B5	
06031100	- - Roses	20.00 %	B5	
06031200	- - Œillets	20.00 %	B5	
06031300	- - Orchidées	20.00 %	B5	
06031400	- - Chrysanthèmes	20.00 %	B5	
06031500	- - Lis (<i>Lilium</i> spp.)	20.00 %	B5	
06031900	- - autres	20.00 %	B5	
06039000	- autres	20.00 %	B5	
06042010	- - Mousses et lichens	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
06042090	- - autres	5.00 %	A	
06049010	- - Mousses et lichens	5.00 %	A	
06049090	- - autres	5.00 %	A	
07011000	- de semence	0.00 %	A	
07019010	- - Pommes de terre à frites	20.00 %	B5	
07019090	- - autres	20.00 %	B5	
07020000	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	5.00 %	B5	
07031011	- - - Bulbes pour multiplication	0.00 %	A	
07031019	- - - autres	5.00 %	A	
07031021	- - - Bulbes pour multiplication	0.00 %	A	
07031029	- - - autres	20.00 %	B5	
07032010	- - Bulbes pour multiplication	0.00 %	A	
07032090	- - autres	5.00 %	B5	*
07039010	- - Bulbes pour multiplication	0.00 %	A	
07039090	- - autres	5.00 %	B5	
07041010	- - Choux-fleurs	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07041020	- - Choux-fleurs brocolis	5.00 %	B5	
07041090	- - autres choux brocolis	5.00 %	B5	
07042000	- Choux de Bruxelles	5.00 %	B5	
07049010	- - Choux ronds (cabus)	5.00 %	B5	
07049020	- - Moutardes de Chine	5.00 %	B5	
07049030	- - autres choux	5.00 %	B5	
07049090	- - autres	5.00 %	B5	
07051100	- - pommées	5.00 %	B5	
07051900	- - autres	5.00 %	B5	
07052100	- - Witloof (<i>Cichorium intybus</i> var. <i>foliosum</i>)	5.00 %	B5	
07052900	- - autres	5.00 %	B5	
07061010	- - Carottes	20.00 %	B5	
07061020	- - Navets	5.00 %	B5	
07069000	- autres	5.00 %	B5	
07070000	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré	5.00 %	B5	
07081000	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07082010	- - Haricots communs	5.00 %	B5	
07082020	- - Doliques asperges	5.00 %	B5	
07082090	- - autres	5.00 %	B5	
07089000	- autres légumes à cosse	5.00 %	B5	
07092000	- Asperges	5.00 %	B5	
07093000	- Aubergines	5.00 %	B5	
07094000	- Céleris, autres que les céleris-raves	5.00 %	B5	
07095100	- - Champignons du genre <i>Agaricus</i>	5.00 %	B5	
07095200	- - Champignons du genre <i>Boletus</i>	5.00 %	B5	
07095300	- - Champignons du genre <i>Cantharellus</i>	5.00 %	B5	
07095400	- - Shiitake (<i>Lentinus edodes</i>)	5.00 %	B5	
07095500	- - Matsutake (<i>Tricholoma matsutake</i> , <i>Tricholoma magnivelare</i> , <i>Tricholoma anatolicum</i> , <i>Tricholoma dulciolens</i> , <i>Tricholoma caligatum</i>)	5.00 %	B5	
07095600	- - Truffes (<i>Tuber</i> spp.)	5.00 %	B5	
07095920	- - - Truffes, autres que <i>Tuber</i> spp.	5.00 %	B5	
07095990	- - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07096010	- - Piments (du genre <i>Capsicum</i>)	5.00 %	B5	
07096090	- - autres	5.00 %	B5	
07097000	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	5.00 %	B5	
07099100	- - Artichauts	5.00 %	B5	
07099200	- - Olives	5.00 %	B5	
07099300	- - Citrouilles, courges et calebasses (<i>Cucurbita</i> spp.)	5.00 %	B5	
07099910	- - - Maïs doux	5.00 %	B5	
07099920	- - - Gombos (okras)	5.00 %	B5	
07099990	- - - autres	5.00 %	B5	
07101000	- Pommes de terre	5.00 %	B5	
07102100	- - Pois (<i>Pisum sativum</i>)	5.00 %	A	
07102200	- - Haricots (<i>Vigna</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp.)	5.00 %	A	
07102900	- - autres	5.00 %	B5	
07103000	- Épinards, tétragones (épinards de Nouvelle-Zélande) et arroches (épinards géants)	5.00 %	B5	
07104000	- Maïs doux	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07108000	- autres légumes	5.00 %	B5	
07109000	- Mélanges de légumes	5.00 %	B5	
07112010	- - conservés au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	
07112090	- - autres	5.00 %	B5	
07114010	- - conservés au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	
07114090	- - autres	5.00 %	B5	
07115110	- - - conservés au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	
07115190	- - - autres	5.00 %	B5	
07115910	- - - conservés au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	
07115990	- - - autres	5.00 %	B5	
07119010	- - Maïs doux	5.00 %	B5	
07119020	- - Piments (du genre <i>Capsicum</i>)	5.00 %	B5	
07119030	- - Câpres	5.00 %	A	
07119040	- - Oignons, conservés au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	
07119050	- - Oignons, conservés autrement qu'au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	
07119060	- - autres, conservés au moyen de gaz sulfureux	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07119090	- - autres	5.00 %	B5	
07122000	- Oignons	5.00 %	B5	
07123100	- - Champignons du genre <i>Agaricus</i>	5.00 %	B5	
07123200	- - Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.)	5.00 %	B5	
07123300	- - Trémelles (<i>Tremella</i> spp.)	5.00 %	B5	
07123400	- - Shiitake (<i>Lentinus edodes</i>)	5.00 %	B5	
07123910	- - - Truffes	5.00 %	B5	
07123990	- - - autres	5.00 %	B5	
07129010	- - Aulx	5.00 %	B5	
07129020	- - Maïs doux	5.00 %	B5	
07129090	- - autres	5.00 %	B5	
07131010	- - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07131090	- - autres	5.00 %	B5	
07132010	- - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07132090	- - autres	5.00 %	B5	
07133110	- - - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07133190	- - - autres	5.00 %	B5	
07133210	- - - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07133290	- - - autres	5.00 %	B5	
07133310	- - - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07133390	- - - autres	5.00 %	B5	
07133410	- - - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07133490	- - - autres	5.00 %	B5	
07133510	- - - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07133590	- - - autres	5.00 %	B5	
07133910	- - - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07133990	- - - autres	5.00 %	B5	
07134010	- - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07134090	- - autres	5.00 %	B5	
07135010	- - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07135090	- - autres	5.00 %	B5	
07136010	- - utilisables pour l'ensemencement	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07136090	- - autres	5.00 %	A	
07139010	- - utilisables pour l'ensemencement	0.00 %	A	
07139090	- - autres	5.00 %	B5	
07141011	- - - Tranches séchées	5.00 %	B5	
07141019	- - - autres	5.00 %	B5	
07141091	- - - congelés	5.00 %	B5	
07141099	- - - autres	5.00 %	B5	
07142010	- - congelées	5.00 %	B5	
07142090	- - autres	5.00 %	B5	
07143010	- - congelées	5.00 %	B5	
07143090	- - autres	5.00 %	B5	
07144010	- - congelées	5.00 %	B5	
07144090	- - autres	5.00 %	B5	
07145010	- - congelés	5.00 %	B5	
07145090	- - autres	5.00 %	B5	
07149011	- - - congelés	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
07149019	- - - autres	5.00 %	B5	
07149091	- - - congelés	5.00 %	B5	
07149099	- - - autres	5.00 %	B5	
08011100	- - desséchées	5.00 %	B5	
08011200	- - en coques internes (endocarpe)	5.00 %	B5	
08011910	- - - Noix de coco jeunes	5.00 %	A	
08011990	- - - autres	5.00 %	A	
08012100	- - en coques	5.00 %	B5	
08012200	- - sans coques	5.00 %	B5	
08013100	- - en coques	5.00 %	B5	
08013200	- - sans coques	5.00 %	B5	
08021100	- - en coques	5.00 %	B5	
08021210	- - - blanchies	5.00 %	B5	
08021290	- - - autres	5.00 %	B5	
08022100	- - en coques	5.00 %	B5	
08022200	- - sans coques	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
08023100	- - en coques	5.00 %	B5	
08023200	- - sans coques	5.00 %	B5	
08024100	- - en coques	5.00 %	B5	
08024200	- - sans coques	5.00 %	B5	
08025100	- - en coques	5.00 %	B5	
08025200	- - sans coques	5.00 %	B5	
08026100	- - en coques	5.00 %	B5	
08026200	- - sans coques	5.00 %	B5	
08027000	- Noix de cola (<i>Cola</i> spp.)	5.00 %	B5	
08028000	- Noix d'arec	5.00 %	B5	
08029100	- - Pignons, en coques	5.00 %	B5	
08029200	- - Pignons, sans coques	5.00 %	B5	
08029900	- - autres	5.00 %	B5	
08031010	- - frais	5.00 %	B5	
08031020	- - secs	5.00 %	B5	
08039010	- - Bananes figues	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
08039020	- - Bananes Cavendish (<i>Musa acuminata</i>)	5.00 %	A	
08039030	- - Bananes Berangan (hybride de <i>Musa acuminata</i> et <i>Musa balbisiana</i> , cultivar Berangan)	5.00 %	A	
08039090	- - autres	5.00 %	A	
08041000	- Dattes	5.00 %	A	
08042000	- Figs	5.00 %	B5	
08043000	- Ananas	5.00 %	B5	
08044000	- Avocats	5.00 %	B5	
08045010	- - Goyaves	5.00 %	B5	
08045021	- - - fraîches	20.00 %	B5	
08045022	- - - sèches	20.00 %	B5	
08045030	- - Mangoustans	5.00 %	B5	
08051010	- - frais	5.00 %	B5	
08051020	- - secs	5.00 %	B5	
08052100	- - Mandarines (y compris les tangerines et satsumas)	20.00 %	B5	
08052200	- - Clémentines	20.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
08052900	- - autres	20.00 %	B5	
08054000	- Pamplemousses et pomelos	5.00 %	B5	
08055010	- - Citrons (<i>Citrus limon</i> , <i>Citrus limonum</i>)	5.00 %	B5	
08055020	- - Limes (<i>Citrus aurantifolia</i> , <i>Citrus latifolia</i>)	5.00 %	B5	
08059000	- autres	5.00 %	B5	
08061000	- frais	5.00 %	A	
08062000	- secs	5.00 %	A	
08071100	- - Pastèques	5.00 %	B5	
08071900	- - autres	5.00 %	B5	
08072000	- Papayes	5.00 %	B5	
08081000	- Pommes	5.00 %	A	
08083000	- Poires	5.00 %	A	
08084000	- Coings	5.00 %	B5	
08091000	- Abricots	5.00 %	B5	
08092100	- - Cerises acides (<i>Prunus cerasus</i>)	5.00 %	B5	
08092900	- - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
08093000	- Pêches, y compris les brugnon et nectarines	5.00 %	A	
08094010	- - Prunes	5.00 %	B5	
08094020	- - Prunelles	5.00 %	B5	
08101000	- Fraises	5.00 %	B5	
08102000	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres- framboises	5.00 %	B5	
08103000	- Groseilles à grappes ou à maquereau	5.00 %	B5	
08104000	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre <i>Vaccinium</i>	5.00 %	A	
08105000	- Kiwis	5.00 %	A	
08106000	- Durians	5.00 %	B5	
08107000	- Kakis (Plaquemines)	5.00 %	B5	
08109010	- - Longanes; mata kucing (<i>Euphoria malaiense</i>)	5.00 %	B5	
08109020	- - Litchis	5.00 %	B5	
08109030	- - Ramboutans	5.00 %	B5	
08109040	- - Langsats (dukus doux à gros fruit)	5.00 %	B5	
08109050	- - Fruits du jaquier (y compris cempedak et nangka)	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
08109060	- - Tamarins	5.00 %	B5	
08109070	- - Caramboles	5.00 %	A	
08109091	- - - Salaks (fruits serpents)	5.00 %	B5	
08109092	- - - Fruits du dragon	5.00 %	B5	
08109093	- - - Sapotilles (ciku)	5.00 %	B5	
08109094	- - - Grenades (<i>Punica</i> spp.), corossols ou pommes-cannelles (<i>Annona</i> spp.), fruits des genres <i>Syzygium</i> spp. et <i>Eugenia</i> spp., prunes marianes (<i>Bouea</i> spp.), fruits de la passion (<i>Passiflora</i> spp.), santols (<i>Sandoricum</i> spp.), jujubes (<i>Ziziphus</i> spp.) et fruits du <i>Baccaurea</i> spp.	5.00 %	B5	
08109099	- - - autres	5.00 %	B5	
08111000	- Fraises	5.00 %	B5	
08112000	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau	5.00 %	B5	
08119000	- autres	5.00 %	B5	
08121000	- Cerises	5.00 %	A	
08129010	- - Fraises	5.00 %	B5	
08129090	- - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
08131000	- Abricots	5.00 %	B5	
08132000	- Pruneaux	5.00 %	B5	
08133000	- Pommes	5.00 %	B5	
08134010	- - Longanes	5.00 %	B5	
08134020	- - Tamarins	5.00 %	B5	
08134090	- - autres	5.00 %	B5	
08135010	- - dans lesquels les noix de cajou ou les noix du Brésil prédominent en poids	5.00 %	B5	
08135020	- - dans lesquels d'autres noix prédominent en poids	5.00 %	B5	
08135030	- - dans lesquels les dattes prédominent en poids	5.00 %	B5	
08135040	- - dans lesquels les avocats ou les oranges ou les mandarines (y compris les tangerines et satsumas) prédominent en poids	5.00 %	B5	
08135090	- - autres	5.00 %	B5	
08140000	Écorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	5.00 %	B5	
09011120	- - - Arabica	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
09011130	- - - Robusta	5.00 %	B5	
09011190	- - - autre	5.00 %	B5	
09011220	- - - Arabica ou Robusta	5.00 %	B5	
09011290	- - - autre	5.00 %	B5	
09012111	- - - - Arabica	20.00 %	B5	
09012112	- - - - Robusta	20.00 %	B5	
09012119	- - - - autre	20.00 %	B5	
09012120	- - - moulu	20.00 %	B5	
09012210	- - - non moulu	20.00 %	B5	
09012220	- - - moulu	20.00 %	B5	
09019010	- - Coques et pellicules de café	5.00 %	B5	
09019020	- - Succédanés du café contenant du café	5.00 %	B5	
09021010	- - Feuilles	5.00 %	B5	
09021090	- - autres	5.00 %	B5	
09022010	- - Feuilles	5.00 %	B5	
09022090	- - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
09023010	- - Feuilles	20.00 %	B5	
09023090	- - autres	20.00 %	B5	
09024010	- - Feuilles	20.00 %	B5	
09024090	- - autres	20.00 %	B5	
09030000	Maté	5.00 %	A	
09041110	- - - blanc	5.00 %	B5	
09041120	- - - noir	5.00 %	B5	
09041190	- - - autre	5.00 %	B5	
09041210	- - - blanc	5.00 %	B5	
09041220	- - - noir	5.00 %	B5	
09041290	- - - autre	5.00 %	B5	
09042110	- - - Piments (du genre <i>Capsicum</i>)	5.00 %	B5	
09042190	- - - autres	5.00 %	B5	
09042210	- - - Piments (du genre <i>Capsicum</i>)	5.00 %	B5	
09042290	- - - autres	5.00 %	B5	
09051000	- non broyée ni pulvérisée	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
09052000	- broyée ou pulvérisée	5.00 %	B5	
09061100	- - Cannelle (<i>Cinnamomum zeylanicum</i> Blume)	5.00 %	B5	
09061900	- - autres	5.00 %	B5	
09062000	- broyées ou pulvérisées	5.00 %	B5	
09071000	- non broyées ni pulvérisées	5.00 %	B5	
09072000	- broyées ou pulvérisées	5.00 %	B5	
09081100	- - non broyées ni pulvérisées	5.00 %	B5	
09081200	- - broyées ou pulvérisées	5.00 %	B5	
09082100	- - non broyés ni pulvérisés	5.00 %	B5	
09082200	- - broyés ou pulvérisés	5.00 %	B5	
09083100	- - non broyés ni pulvérisés	5.00 %	B5	
09083200	- - broyés ou pulvérisés	5.00 %	B5	
09092100	- - non broyées ni pulvérisées	5.00 %	B5	
09092200	- - broyées ou pulvérisées	5.00 %	B5	
09093100	- - non broyées ni pulvérisées	5.00 %	B5	
09093200	- - broyées ou pulvérisées	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
09096110	- - - d'anis	5.00 %	B5	
09096120	- - - de badiane	5.00 %	B5	
09096130	- - - de carvi	5.00 %	B5	
09096190	- - - autres	5.00 %	B5	
09096210	- - - d'anis	5.00 %	B5	
09096220	- - - de badiane	5.00 %	B5	
09096230	- - - de carvi	5.00 %	B5	
09096290	- - - autres	5.00 %	B5	
09101100	- - non broyé ni pulvérisé	5.00 %	B5	
09101200	- - broyé ou pulvérisé	5.00 %	B5	
09102000	- Safran	5.00 %	B5	
09103000	- Curcuma	5.00 %	B5	
09109110	- - - Curry	5.00 %	B5	
09109190	- - - autres	5.00 %	B5	
09109910	- - - Thym; feuilles de laurier	5.00 %	B5	
09109990	- - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
10011100	- - de semence	0.00 %	A	
10011900	- - autres	0.00 %	A	
10019100	- - de semence	0.00 %	A	
10019911	- - - - Méteil	5.00 %	A	
10019912	- - - - Grains de froment (blé) sans péricarpe	0.00 %	A	
10019919	- - - - autres	0.00 %	A	
10019991	- - - - Méteil	5.00 %	A	
10019999	- - - - autres	5.00 %	A	
10021000	- de semence	5.00 %	B5	
10029000	- autres	5.00 %	B5	
10031000	- de semence	0.00 %	A	
10039000	- autres	0.00 %	A	
10041000	- de semence	5.00 %	B5	
10049000	- autres	5.00 %	B5	
10051000	- de semence	0.00 %	A	
10059010	- - Pop-corn	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
10059091	- - - destiné à l'alimentation humaine	5.00 %	B5	*
10059099	- - - autre	5.00 %	B5	*
10061010	- - utilisable pour l'ensemencement	Rp. 450,-/kg	X	
10061090	- - autres	Rp. 450,-/kg	X	
10062010	- - Riz Hom Mali	Rp. 450,-/kg	X	
10062090	- - autre	Rp. 450,-/kg	X	
10063030	- - Riz gluant	Rp. 450,-/kg	X	*
10063040	- - Riz Hom Mali	Rp. 450,-/kg	X	*
10063050	- - Riz Basmati	Rp. 450,-/kg	X	*
10063060	- - Riz Malys	Rp. 450,-/kg	X	*
10063070	- - autre riz parfumé	Rp. 450,-/kg	X	*
10063091	- - - Riz étuvé	Rp. 450,-/kg	X	*
10063099	- - - autre	Rp. 450,-/kg	X	*
10064010	- - des types utilisés pour l'alimentation des animaux	Rp. 450,-/kg	X	
10064090	- - autre	Rp. 450,-/kg	X	*
10071000	- de semence	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
10079000	- autres	0.00 %	A	
10081000	- Sarrasin	5.00 %	A	
10082100	- - de semence	5.00 %	A	
10082900	- - autres	5.00 %	A	
10083000	- Alpiste	5.00 %	A	
10084000	- Fonio (<i>Digitaria spp.</i>)	5.00 %	A	
10085000	- Quinoa (<i>Chenopodium quinoa</i>)	5.00 %	A	
10086000	- Triticale	5.00 %	A	
10089000	- autres céréales	5.00 %	A	
11010011	- - enrichie	10.00 %	B3	
11010019	- - autres	5.00 %	B3	
11010020	- Farine de méteil	5.00 %	A	
11022000	- Farine de maïs	5.00 %	A	
11029010	- - Farine de riz	Rp. 450,-/kg	X	*
11029020	- - Farine de seigle	5.00 %	A	
11029090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
11031100	- - de froment (blé)	5.00 %	A	
11031300	- - de maïs	5.00 %	A	
11031910	- - - de méteil	0.00 %	A	
11031920	- - - de riz	5.00 %	A	
11031990	- - - autres	5.00 %	A	
11032000	- Agglomérés sous forme de pellets	5.00 %	A	
11041200	- - d'avoine	5.00 %	A	
11041910	- - - de maïs	5.00 %	B5	
11041990	- - - autres	5.00 %	B5	
11042200	- - d'avoine	5.00 %	B5	
11042300	- - de maïs	5.00 %	B5	
11042920	- - - d'orge	5.00 %	B5	
11042990	- - - autres	5.00 %	B5	
11043000	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus	5.00 %	B5	
11051000	- Farine, semoule et poudre	5.00 %	A	
11052000	- Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
11061000	- de légumes à cosse secs du n° 07.13	5.00 %	A	
11062010	- - de manioc (cassave)	5.00 %	A	
11062020	- - de sagou	5.00 %	A	
11062090	- - autres	5.00 %	A	
11063000	- des produits du chapitre 8	5.00 %	A	
11071000	- non torréfié	5.00 %	A	
11072000	- torréfié	5.00 %	A	
11081100	- - Amidon de froment (blé)	5.00 %	B3	
11081200	- - Amidon de maïs	10.00 %	B3	
11081300	- - Fécule de pommes de terre	5.00 %	A	
11081400	- - Fécule de manioc (cassave)	10.00 %	A	
11081910	- - - Sagou	5.00 %	A	
11081990	- - - autres	5.00 %	A	
11082000	- Inuline	5.00 %	A	
11090000	Gluten de froment (blé), même à l'état sec	5.00 %	A	
12011000	- de semence	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
12019000	- autres	0.00 %	A	
12023000	- de semence	5.00 %	B5	
12024100	- - en coques	5.00 %	B5	
12024200	- - décortiquées, même concassées	5.00 %	B5	
12030000	Coprah	5.00 %	B5	
12040000	Graines de lin, même concassées	5.00 %	B5	
12051000	- Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique	5.00 %	A	
12059000	- autres	5.00 %	A	
12060000	Graines de tournesol, même concassées	5.00 %	B5	
12071010	- - Noix de palmiste, utilisables pour l'ensemencement/la plantation	5.00 %	A	
12071030	- - Amandes de palmiste	5.00 %	A	
12071090	- - autres	5.00 %	B5	
12072100	- - de semence	5.00 %	B5	
12072900	- - autres	5.00 %	B5	
12073000	- Graines de ricin	5.00 %	B5	
12074010	- - comestibles	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
12074090	- - autres	5.00 %	B5	
12075000	- Graines de moutarde	5.00 %	B5	
12076000	- Graines de carthame (<i>Carthamus tinctorius</i>)	5.00 %	B5	
12077000	- Graines de melon	5.00 %	B5	
12079100	- - Graines d'œillette ou de pavot	5.00 %	B5	
12079940	- - - Graines d'illipé (noix d'illipé)	5.00 %	B5	
12079950	- - - Régimes frais de palmiers à huile	5.00 %	B5	
12079990	- - - autres	5.00 %	B5	
12081000	- de fèves de soja	5.00 %	B5	
12089000	- autres	5.00 %	B5	
12091000	- Graines de betteraves à sucre	0.00 %	A	
12092100	- - de luzerne	0.00 %	A	
12092200	- - de trèfle (<i>Trifolium</i> spp.)	0.00 %	A	
12092300	- - de fétuque	0.00 %	A	
12092400	- - de pâturin des prés du Kentucky (<i>Poa pratensis</i> L.)	0.00 %	A	
12092500	- - de ray-grass (<i>Lolium multiflorum</i> Lam., <i>Lolium perenne</i> L.)	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
12092910	- - - de fléole des prés (<i>Phleum pratense</i>)	0.00 %	A	
12092990	- - - autres	0.00 %	A	
12093000	- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs	0.00 %	A	
12099110	- - - Graines d'oignon	0.00 %	A	
12099190	- - - autres	0.00 %	A	
12099920	- - - Graines d'hévéa	0.00 %	A	
12099930	- - - Graines de kénaf	0.00 %	A	
12099990	- - - autres	0.00 %	A	
12101000	- Cônes de houblon, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets	5.00 %	A	
12102000	- Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline	5.00 %	A	
12112010	- - fraîches ou séchées	5.00 %	B3	
12112090	- - autres	5.00 %	B3	
12113000	- Coca (feuille de)	5.00 %	B5	
12114000	- Paille de pavot	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
12115000	- Ephédra	5.00 %	B5	
12116000	- Écorce de cerisier africain (<i>Prunus africana</i>)	5.00 %	B3	
12119011	- - - Cannabis, sous forme coupée, concassée ou pulvérisée	5.00 %	B3	
12119012	- - - Cannabis, sous d'autres formes	5.00 %	B3	
12119013	- - - Racines de <i>Rauwolfia serpentina</i>	5.00 %	B3	
12119015	- - - Racines de réglisse	5.00 %	B3	
12119017	- - - autres, frais ou séchés, sous forme coupée, concassée ou pulvérisée	5.00 %	B3	
12119018	- - - autres, sous forme coupée, concassée ou pulvérisée	5.00 %	B3	
12119019	- - - autres	5.00 %	B3	
12119091	- - - Pyrèthre, sous forme coupée, concassée ou pulvérisée	5.00 %	B3	
12119092	- - - Pyrèthre, sous d'autres formes	5.00 %	B3	
12119094	- - - Copeaux de bois de santal	5.00 %	B3	
12119095	- - - Copeaux de bois d'agar (gaharu)	5.00 %	B3	
12119097	- - - Écorce de <i>Persea</i> (<i>Persea Kurzii</i> Kosterm)	5.00 %	B5	
12119098	- - - autres, sous forme coupée, concassée ou pulvérisée	5.00 %	B3	
12119099	- - - autres	5.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
12122111	- - - - <i>Eucheuma spinosum</i>	5.00 %	A	*
12122112	- - - - <i>Eucheuma cottonii</i>	5.00 %	A	*
12122113	- - - - <i>Gracilaria</i> spp.	5.00 %	A	*
12122119	- - - - autres	5.00 %	A	*
12122190	- - - autres	5.00 %	A	*
12122911	- - - - des types utilisés en pharmacie	5.00 %	A	*
12122919	- - - - autres	5.00 %	A	*
12122920	- - - autres, frais, réfrigérés ou séchés	5.00 %	A	*
12122930	- - - autres, congelés	5.00 %	A	*
12129100	- - Betteraves à sucre	5.00 %	A	
12129200	- - Caroubes	5.00 %	B5	
12129310	- - - utilisables pour la plantation	5.00 %	B5	
12129390	- - - autres	5.00 %	B5	
12129400	- - Racines de chicorée	5.00 %	B5	
12129910	- - - Noyaux et amandes d'abricot, de pêche (y compris de brugnion ou nectarine) ou de prune	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
12129990	- - - autres	5.00 %	B3	
12130000	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	5.00 %	B5	
12141000	- Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne	5.00 %	A	
12149000	- autres	5.00 %	A	
13012000	- Gomme arabique	5.00 %	B3	
13019030	- - Résines de cannabis	5.00 %	B5	
13019040	- - Gomme laque	5.00 %	B3	
13019090	- - autres	5.00 %	B3	
13021110	- - - Poudre d'opium («Pulvis opii»)	0.00 %	A	
13021190	- - - autres	5.00 %	A	
13021200	- - de réglisse	5.00 %	A	
13021300	- - de houblon	5.00 %	A	
13021400	- - d'éphédra	5.00 %	A	
13021920	- - - Extraits et teintures de cannabis	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
13021940	- - - Sucrs et extraits de pyrèthre ou de racines de plantes à roténone	5.00 %	A	
13021950	- - - Laque du Japon (ou de Chine) (laque naturelle)	5.00 %	A	
13021990	- - - autres	5.00 %	A	
13022000	- Matières pectiques, pectinates et pectates	5.00 %	A	
13023100	- - Agar-agar	5.00 %	A	*
13023200	- - Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés	5.00 %	A	
13023911	- - - - Poudre, semi-raffinée	5.00 %	B7	*
13023912	- - - - Poudre, raffinée	5.00 %	B7	*
13023913	- - - - Flocons de carraghénanes traités aux alcalis	5.00 %	A	*
13023919	- - - - autres	5.00 %	B7	*
13023990	- - - autres	5.00 %	A	
14011000	- Bambous	5.00 %	B5	
14012010	- - entiers	0.00 %	A	
14012021	- - - n'excédant pas 12 mm de diamètre	0.00 %	A	
14012029	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
14012030	- - Cannes de rotin	0.00 %	A	
14012090	- - autres	0.00 %	A	
14019000	- autres	0.00 %	A	
14042000	- Linters de coton	0.00 %	A	
14049020	- - des types utilisés principalement pour le tannage ou la teinture	5.00 %	B5	
14049030	- - Kapoks	5.00 %	B5	
14049091	- - - Coques d'amandes de palmiste	5.00 %	B5	
14049092	- - - Rafles de palmiers à huile	5.00 %	B5	
14049099	- - - autres	5.00 %	B5	
15011000	- Saindoux	5.00 %	B5	
15012000	- autres graisses de porc	5.00 %	B5	
15019000	- autres	5.00 %	B5	
15021000	- Suif	5.00 %	B5	
15029010	- - comestibles	5.00 %	B5	
15029090	- - autres	5.00 %	B5	
15030010	- Stéarine solaire ou oléostéarine	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15030090	- autres	5.00 %	B5	
15041020	- - Fractions solides	5.00 %	B5	*
15041090	- - autres	5.00 %	B5	*
15042010	- - Fractions solides	5.00 %	B5	*
15042090	- - autres	5.00 %	B5	*
15043000	- Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions	5.00 %	B5	*
15050010	- Lanoline	5.00 %	B5	
15050090	- autres	5.00 %	B5	
15060000	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	5.00 %	B5	
15071000	- Huile brute, même dégommée	5.00 %	A	
15079010	- - Fractions d'huile de soja non raffinée	5.00 %	A	
15079020	- - Huile de soja raffinée, blanchie et désodorisée (RBD)	5.00 %	A	
15079090	- - autres	5.00 %	A	
15081000	- Huile brute	5.00 %	A	
15089000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15092010	- - en emballages d'un poids net n'excédant pas 30 kg	5.00 %	A	
15092090	- - autres	5.00 %	A	
15093000	- Huile d'olive vierge	5.00 %	A	
15094000	- autres huiles d'olive vierge	5.00 %	A	
15099011	- - - en emballages d'un poids net n'excédant pas 30 kg	5.00 %	A	
15099019	- - - autres	5.00 %	A	
15099091	- - - en emballages d'un poids net n'excédant pas 30 kg	5.00 %	A	
15099099	- - - autres	5.00 %	A	
15101000	- Huile de grignons d'olive brute	5.00 %	A	
15109010	- - Huile brute	5.00 %	A	
15109020	- - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15109090	- - autres	5.00 %	A	
15111000	- Huile brute	0.00 %	A	
15119020	- - Huile raffinée	5.00 %	A	
15119031	- - - - avec un indice d'iode de 30 ou plus mais inférieur à 40	5.00 %	A	
15119032	- - - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15119036	- - - - en emballages d'un poids net n'excédant pas 25 kg	0.00 %	A	
15119037	- - - - autres, avec un indice d'iode de 55 ou plus mais inférieur à 60	5.00 %	A	
15119039	- - - - autres	5.00 %	A	
15119041	- - - Fractions solides	0.00 %	A	
15119042	- - - autres, en emballages d'un poids net n'excédant pas 25 kg	0.00 %	A	
15119049	- - - autres	0.00 %	A	
15121100	- - Huiles brutes	5.00 %	A	
15121910	- - - Fractions d'huile de tournesol ou de carthame non raffinée	0.00 %	A	
15121920	- - - raffinées	0.00 %	A	
15121990	- - - autres	0.00 %	A	
15122100	- - Huile brute, même dépourvue de gossipol	5.00 %	A	
15122910	- - - Fractions d'huile de coton non raffinée	5.00 %	A	
15122990	- - - autres	5.00 %	A	
15131110	- - - Huile de coco vierge	5.00 %	A	
15131190	- - - autre	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15131910	- - - Fractions d'huile de coco non raffinée	5.00 %	A	
15131990	- - - autres	5.00 %	A	
15132110	- - - Huile de palmiste	5.00 %	A	
15132190	- - - autres	5.00 %	A	
15132911	- - - - Fractions solides d'huile de palmiste non raffinée	5.00 %	A	
15132912	- - - - Fractions solides d'huile de babassu non raffinée	5.00 %	A	
15132913	- - - - autres, d'huile de palmiste non raffinée (oléine de palmiste)	5.00 %	A	
15132914	- - - - autres, d'huile de babassu non raffinée	5.00 %	A	
15132991	- - - - Fractions solides d'huile de palmiste	5.00 %	A	
15132992	- - - - Fractions solides d'huile de babassu	5.00 %	A	
15132994	- - - - Oléine de palmiste, raffinée, blanchie et désodorisée (RBD)	5.00 %	A	
15132995	- - - - Huile de palmiste, raffinée, blanchie et désodorisée (RBD)	5.00 %	A	
15132996	- - - - autres, d'huile de palmiste	5.00 %	A	
15132997	- - - - autres, d'huile de babassu	5.00 %	A	
15141100	- - Huiles brutes	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15141910	- - - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15141920	- - - raffinées	5.00 %	A	
15141990	- - - autres	5.00 %	A	
15149100	- - Huiles brutes	5.00 %	A	
15149910	- - - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15149990	- - - autres	5.00 %	A	
15151100	- - Huile brute	0.00 %	A	
15151900	- - autres	0.00 %	A	
15152100	- - Huile brute	5.00 %	A	
15152911	- - - - Fractions solides	5.00 %	A	
15152919	- - - - autres	5.00 %	A	
15152991	- - - - Fractions solides	5.00 %	A	
15152999	- - - - autres	5.00 %	A	
15153010	- - Huile brute	5.00 %	A	
15153090	- - autres	5.00 %	A	
15155010	- - Huile brute	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15155020	- - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15155090	- - autres	5.00 %	A	
15156000	- Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions	5.00 %	A	
15159011	- - - Huiles brutes	5.00 %	A	
15159012	- - - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15159019	- - - autres	5.00 %	A	
15159021	- - - Huile brute	5.00 %	A	
15159022	- - - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15159029	- - - autres	5.00 %	A	
15159031	- - - Huiles brutes	5.00 %	A	
15159032	- - - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15159039	- - - autres	5.00 %	A	
15159091	- - - Huiles brutes	5.00 %	A	
15159092	- - - Fractions d'huile non raffinée	5.00 %	A	
15159099	- - - autres	5.00 %	A	
15161020	- - réestérifiées	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15161090	- - autres	5.00 %	A	
15162011	- - - de fèves de soja	5.00 %	B5	
15162012	- - - de maïs	5.00 %	A	
15162014	- - - de noix de coco	5.00 %	B5	
15162017	- - - d'arachides	5.00 %	A	
15162018	- - - de graines de lin	5.00 %	A	
15162019	- - - autres	5.00 %	A	
15162021	- - - de fruits du palmier à huile, brutes	0.00 %	A	
15162022	- - - de fruits du palmier à huile, autres que brutes	0.00 %	A	
15162023	- - - d'amandes de palmiste, brutes	0.00 %	A	
15162024	- - - d'amandes de palmiste, raffinées, blanchies et désodorisées (RBD)	0.00 %	A	
15162025	- - - d'oléine de palmiste, brutes	5.00 %	A	
15162026	- - - d'oléine de palmiste, raffinées, blanchies et désodorisées (RBD)	5.00 %	A	
15162029	- - - autres	5.00 %	A	
15162031	- - - d'arachides; de noix de coco; de fèves de soja	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15162032	- - - de graines de lin	5.00 %	A	
15162033	- - - d'olives	5.00 %	A	
15162034	- - - de fruits du palmier à huile	5.00 %	A	
15162035	- - - d'amandes de palmiste	5.00 %	A	
15162039	- - - autres	5.00 %	A	
15162041	- - - de graines de ricin («opalwax»)	5.00 %	A	
15162042	- - - de noix de coco	5.00 %	B5	
15162043	- - - d'arachides	5.00 %	A	
15162044	- - - de graines de lin	5.00 %	A	
15162045	- - - d'olives	5.00 %	A	
15162046	- - - de fruits du palmier à huile	5.00 %	A	
15162047	- - - d'amandes de palmiste	5.00 %	A	
15162048	- - - de fèves de soja	5.00 %	A	
15162049	- - - autres	5.00 %	A	
15162051	- - - de graines de lin	5.00 %	A	
15162052	- - - d'olives	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15162053	- - - de fèves de soja	5.00 %	A	
15162054	- - - d'arachides, de fruits du palmier à huile ou de noix de coco	5.00 %	B5	
15162059	- - - autres	5.00 %	A	
15162061	- - - brutes	0.00 %	A	
15162062	- - - raffinées, blanchies et désodorisées (RBD)	0.00 %	A	
15162069	- - - autres	0.00 %	A	
15162091	- - - Stéarine de palme, avec un indice d'iode supérieur à 48	5.00 %	A	
15162092	- - - de graines de lin	5.00 %	A	
15162093	- - - d'olives	5.00 %	A	
15162094	- - - de fèves de soja	5.00 %	A	
15162096	- - - Stéarine d'amandes de palmiste raffinée, blanchie et désodorisée (RBD)	0.00 %	A	
15162098	- - - d'arachides, de fruits du palmier à huile ou de noix de coco	5.00 %	B5	
15162099	- - - autres	5.00 %	A	
15163000	- Graisses et huiles d'origine microbienne et leurs fractions	5.00 %	A	
15171010	- - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15171090	- - autres	0.00 %	A	
15179010	- - Simili-ghee	0.00 %	A	
15179020	- - Margarine liquide	0.00 %	A	
15179030	- - des types utilisés pour le démoulage	0.00 %	A	
15179043	- - - Graisse alimentaire (<i>shortening</i>)	0.00 %	A	
15179044	- - - Simili-saindoux	0.00 %	A	
15179050	- - autres mélanges ou préparations solides de graisses ou d'huiles végétales ou de leurs fractions	5.00 %	A	
15179061	- - - dans lesquels l'huile d'arachide prédomine	5.00 %	A	
15179062	- - - dans lesquels l'huile de palme brute prédomine	5.00 %	A	
15179063	- - - dans lesquels d'autres huiles de palme prédominent, en emballages d'un poids net n'excédant pas 25 kg	5.00 %	A	
15179064	- - - dans lesquels d'autres huiles de palme prédominent, en emballages d'un poids net excédant 25 kg	5.00 %	A	
15179065	- - - dans lesquels l'huile de palmiste prédomine	5.00 %	A	
15179066	- - - dans lesquels l'oléine de palmiste prédomine	5.00 %	A	
15179067	- - - dans lesquels l'huile de soja ou l'huile de coco prédomine	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15179068	- - - dans lesquels l'huile de noix d'illipé prédomine	5.00 %	A	
15179069	- - - autres	5.00 %	A	
15179080	- - de mélanges ou préparations de graisses ou d'huiles animales ou de leurs fractions	5.00 %	A	
15179090	- - autres	5.00 %	A	
15180012	- - Graisses et huiles animales	5.00 %	A	
15180014	- - Huile d'arachide, de soja, de palme ou de noix de coco	5.00 %	B5	
15180015	- - Huile de lin et ses fractions	5.00 %	B5	
15180016	- - Huile d'olive et ses fractions	5.00 %	A	
15180019	- - autres	5.00 %	A	
15180020	- Mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou de fractions de différentes graisses ou huiles animales	5.00 %	A	
15180032	- - d'huile de palme ou d'oléine de palmiste, neutralisées, blanchies et désodorisées (NBD) ou raffinées, blanchies et désodorisées (RBD)	5.00 %	A	
15180033	- - de graines de lin	5.00 %	B5	
15180034	- - d'olives	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
15180035	- - d'arachides	5.00 %	A	
15180036	- - de fèves de soja ou de noix de coco	5.00 %	A	
15180037	- - de graines de coton	5.00 %	A	
15180038	- - de fruits du palmier à huile ou d'amandes de palmiste, autres	5.00 %	A	
15180039	- - autres	5.00 %	A	
15180060	- Mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou de leurs fractions et de graisses ou d'huiles végétales ou de leurs fractions	5.00 %	A	
15180090	- autres	5.00 %	A	
15200010	- Glycérol brut	5.00 %	A	
15200090	- autres	5.00 %	A	
15211000	- Cires végétales	5.00 %	A	
15219010	- - Cires d'abeilles ou d'autres insectes	5.00 %	A	
15219020	- - Spermaceti	5.00 %	A	
15220010	- Dégras	5.00 %	B5	
15220090	- autres	5.00 %	B5	
16010010	- en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
16010090	- autres	30.00 %	B3	
16021010	- - contenant de la viande de porc, en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16021090	- - autres	30.00 %	B3	
16022000	- de foies de tous animaux	30.00 %	B3	
16023110	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16023191	- - - - de viandes séparées ou désossées mécaniquement	30.00 %	B3	
16023199	- - - - autres	30.00 %	B3	
16023210	- - - Curry de poulet, en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16023290	- - - autres	30.00 %	B3	
16023900	- - autres	30.00 %	B3	
16024110	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16024190	- - - autres	30.00 %	B3	
16024210	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16024290	- - - autres	30.00 %	B3	
16024911	- - - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16024919	- - - - autres	30.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
16024991	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16024999	- - - autres	30.00 %	B3	
16025010	- - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16025090	- - autres	30.00 %	B3	
16029010	- - Curry de mouton, en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	30.00 %	B3	
16029020	- - Préparations de sang	30.00 %	B3	
16029090	- - autres	30.00 %	B3	
16030010	- de viande	5.00 %	B5	
16030090	- autres	5.00 %	B5	
16041110	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	B5	
16041190	- - - autres	5.00 %	B5	
16041210	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	B5	
16041290	- - - autres	15.00 %	B5	
16041311	- - - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	C	
16041319	- - - - autres	15.00 %	C	
16041391	- - - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	C	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
16041399	- - - - autres	15.00 %	C	
16041411	- - - - Thons	20.00 %	C	
16041419	- - - - autres	20.00 %	C	
16041491	- - - - Thons précuits	20.00 %	C	
16041499	- - - - autres	20.00 %	C	
16041510	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	C	
16041590	- - - autres	15.00 %	C	
16041610	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	C	
16041690	- - - autres	5.00 %	C	
16041710	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	A	
16041790	- - - autres	5.00 %	A	
16041810	- - - prêts pour une consommation immédiate	15.00 %	B5	
16041891	- - - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	B5	
16041899	- - - - autres	15.00 %	C	
16041920	- - - Chinchards, en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	C	
16041930	- - - autres, en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
16041990	- - - autres	15.00 %	C	
16042020	- - Saucisses de poisson	15.00 %	C	
16042030	- - Boulettes de poisson	15.00 %	C	
16042040	- - Pâte de poissons	5.00 %	A	
16042091	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	A	
16042099	- - - autres	5.00 %	C	
16043100	- - Caviar	5.00 %	B5	
16043200	- - Succédanés de caviar	5.00 %	A	
16051011	- - - Crabes nageurs (crabes de la famille des Portunidae)	15.00 %	C	
16051012	- - - Crabes royaux (crabes de la famille des Lithodidae)	15.00 %	C	
16051013	- - - Crabes des neiges (crabes de la famille des Oregoniidae)	15.00 %	C	
16051014	- - - autres	15.00 %	C	
16051090	- - autres	15.00 %	A	
16052100	- - non présentées dans un contenant hermétique	5.00 %	A	
16052920	- - - Boulettes de crevettes	15.00 %	C	
16052930	- - - Crevettes panées	15.00 %	C	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
16052990	- - - autres	15.00 %	C	
16053000	- Homards	5.00 %	B5	
16054000	- autres crustacés	5.00 %	B5	
16055100	- - Huîtres	5.00 %	B5	
16055200	- - Coquilles St-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, autres coquillages	5.00 %	B5	
16055300	- - Moules	5.00 %	B5	
16055410	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	B5	
16055490	- - - autres	5.00 %	A	
16055500	- - Poulpes ou pieuvres	5.00 %	B5	
16055600	- - Clams, coques et arches	5.00 %	B5	
16055710	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	B5	
16055790	- - - autres	5.00 %	B5	
16055800	- - Escargots, autres que de mer	5.00 %	A	
16055900	- - autres	5.00 %	B5	
16056100	- - Bêches-de-mer	5.00 %	A	
16056200	- - Oursins	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
16056300	- - Méduses	5.00 %	A	
16056900	- - autres	5.00 %	A	
17011200	- - de betterave	Rp. 790,-/kg	X	*
17011300	- - Sucre de canne mentionné dans la note 2 de sous-positions du présent chapitre	Rp. 550,-/kg	X	*
17011400	- - autres sucres de canne	Rp. 550,-/kg	X	*
17019100	- - additionnés d'aromatisants ou de colorants	Rp. 790,-/kg	X	*
17019910	- - - Sucres raffinés	Rp. 790,-/kg	X	*
17019990	- - - autres	Rp. 790,-/kg	X	*
17021100	- - contenant en poids 99 % ou plus de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	5.00 %	B5	
17021900	- - autres	5.00 %	B5	
17022000	- Sucre et sirop d'érable	5.00 %	A	
17023010	- - Glucose	5.00 %	B5	
17023020	- - Sirop de glucose	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
17024000	- Glucose et sirop de glucose, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)	5.00 %	B5	
17025000	- Fructose chimiquement pur	5.00 %	B5	
17026010	- - Fructose	5.00 %	B5	
17026020	- - Sirop de fructose	5.00 %	B5	
17029011	- - - Maltose chimiquement pur	5.00 %	B5	
17029019	- - - autres	5.00 %	B5	
17029020	- - Succédanés du miel, même mélangés de miel naturel	5.00 %	B5	
17029030	- - Sucres aromatisés ou colorés (à l'exclusion du maltose)	5.00 %	B5	
17029040	- - Sucres et mélasses, caramélisés	5.00 %	B5	
17029051	- - - Sucre de sève de coco	5.00 %	A	
17029059	- - - autres	5.00 %	A	
17029091	- - - Sirops de sucre	5.00 %	B5	
17029099	- - - autres	5.00 %	A	
17031010	- - additionnés d'aromatisants ou de colorants	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
17031090	- - autres	5.00 %	A	
17039010	- - additionnés d'aromatisants ou de colorants	5.00 %	A	
17039090	- - autres	5.00 %	A	
17041000	- Gommages à mâcher (<i>chewing-gum</i>), même enrobées de sucre	20.00 %	A	
17049010	- - Pastilles et bonbons médicamenteux	15.00 %	A	
17049020	- - Préparation dite «chocolat blanc»	20.00 %	A	
17049091	- - - molles, contenant de la gélatine	20.00 %	A	
17049099	- - - autres	20.00 %	A	
18010010	- fermentés	5.00 %	B5	
18010090	- autres	5.00 %	B5	
18020000	Coques, pellicules (pelures) et autres déchets de cacao	5.00 %	B5	
18031000	- non dégraissée	10.00 %	B5	
18032000	- complètement ou partiellement dégraissée	10.00 %	B5	
18040000	Beurre, graisse et huile de cacao	10.00 %	A	
18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
18061000	- Poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	15.00 %	B5	
18062010	- - Confiseries au chocolat, en tablettes, barres ou bâtons	15.00 %	B5	
18062090	- - autres	15.00 %	B5	
18063100	- - fourrés	20.00 %	B5	
18063200	- - non fourrés	20.00 %	B5	
18069010	- - Confiseries au chocolat, en pastilles	20.00 %	B5	
18069030	- - Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, contenant 40 % ou plus mais moins de 50 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée	10.00 %	B5	
18069040	- - Préparations alimentaires de produits des n ^{os} 04.01 à 04.04, contenant 5 % ou plus mais moins de 10 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, destinées spécifiquement à l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge, non conditionnées pour la vente au détail	5.00 %	B5	
18069090	- - autres	15.00 %	B5	
19011010	- - d'extraits de malt	5.00 %	A	
19011020	- - de produits des n ^{os} 04.01 à 04.04	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
19011030	- - de poudre de soja	5.00 %	A	
19011091	- - - Aliments médicinaux	5.00 %	A	
19011092	- - - autres, pour les enfants de plus de 1 an mais de moins de 3 ans	5.00 %	A	
19011099	- - - autres	5.00 %	A	
19012010	- - de farines, gruaux, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao	10.00 %	B3	
19012020	- - de farines, gruaux, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, contenant du cacao	10.00 %	B3	
19012030	- - autres, ne contenant pas de cacao	5.00 %	A	
19012040	- - autres, contenant du cacao	5.00 %	A	
19019011	- - - Aliments médicinaux	5.00 %	A	
19019019	- - - autres	5.00 %	A	
19019020	- - Extraits de malt	5.00 %	A	
19019031	- - - Lait reconstitué (<i>filled milk</i>)	5.00 %	A	
19019032	- - - autres, contenant de la poudre de cacao	5.00 %	A	
19019039	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
19019041	- - - en poudre	5.00 %	A	
19019049	- - - sous d'autres formes	5.00 %	A	
19019091	- - - Aliments médicinaux	5.00 %	A	
19019099	- - - autres	5.00 %	A	
19021100	- - contenant des œufs	20.00 %	B3	
19021920	- - - Vermicelles de riz (y compris <i>bee hoon</i>)	20.00 %	B3	
19021930	- - - Vermicelles transparents	20.00 %	B3	
19021940	- - - autres nouilles	20.00 %	B3	
19021990	- - - autres	20.00 %	B3	
19022010	- - farcies de viandes ou d'abats	20.00 %	B3	
19022030	- - farcies de poissons, de crustacés ou de mollusques	20.00 %	B3	
19022090	- - autres	20.00 %	B3	
19023020	- - Vermicelles de riz (y compris <i>bee hoon</i>)	20.00 %	B3	
19023030	- - Vermicelles transparents	20.00 %	B3	
19023040	- - autres nouilles instantanées	20.00 %	B3	
19023090	- - autres	20.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
19024000	- Couscous	20.00 %	B3	
19030000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculles, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires	5.00 %	A	
19041010	- - contenant du cacao	10.00 %	B3	
19041090	- - autres	10.00 %	B3	
19042010	- - Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés	10.00 %	B3	
19042090	- - autres	10.00 %	B3	
19043000	- Bulgur de blé	10.00 %	B3	
19049010	- - Préparations à base de riz, y compris riz précuit	10.00 %	B3	
19049090	- - autres	10.00 %	B3	
19051000	- Pain croustillant dit <i>Knäckebrot</i>	20.00 %	B3	
19052000	- Pain d'épices	20.00 %	B3	
19053110	- - - ne contenant pas de cacao	20.00 %	B3	
19053120	- - - contenant du cacao	20.00 %	B3	
19053210	- - - Gaufres	20.00 %	B3	
19053220	- - - Gaufrettes	20.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
19054010	- - sans addition de sucre, de miel, d'œufs, de matières grasses, de fromage ou de fruits	20.00 %	B3	
19054090	- - autres	20.00 %	B3	
19059010	- - Biscuits de dentition non sucrés	20.00 %	B3	
19059020	- - autres biscuits non sucrés	20.00 %	B3	
19059030	- - Gâteaux	20.00 %	B3	
19059040	- - Pâtisseries	20.00 %	B3	
19059050	- - Produits de la boulangerie, sans farine	20.00 %	B3	
19059060	- - Cachets vides et produits similaires, des types utilisables en pharmacie	5.00 %	A	
19059070	- - Hosties, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	20.00 %	B3	
19059080	- - autres produits alimentaires croustillants salés	20.00 %	B3	
19059090	- - autres	20.00 %	B3	
20011000	- Concombres et cornichons	5.00 %	B5	
20019010	- - Oignons	5.00 %	A	
20019090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
20021000	- Tomates, entières ou en morceaux	5.00 %	A	
20029010	- - Pâte de tomates	5.00 %	A	
20029020	- - Poudre de tomates	5.00 %	A	
20029090	- - autres	5.00 %	A	
20031000	- Champignons du genre <i>Agaricus</i>	5.00 %	A	
20039010	- - Truffes	5.00 %	A	
20039090	- - autres	5.00 %	A	
20041000	- Pommes de terre	5.00 %	A	
20049010	- - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	5.00 %	B5	
20049090	- - autres	5.00 %	B5	
20051020	- - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	5.00 %	A	
20051030	- - pour usages diététiques	5.00 %	A	
20052011	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	A	
20052019	- - - autres	5.00 %	A	
20052091	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	A	
20052099	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
20054000	- Pois (<i>Pisum sativum</i>)	5.00 %	B5	
20055100	- - Haricots en grains	5.00 %	A	
20055910	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	B5	
20055990	- - - autres	5.00 %	B5	
20056000	- Asperges	5.00 %	A	
20057000	- Olives	5.00 %	A	
20058000	- Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>)	5.00 %	A	
20059100	- - Jets de bambou	5.00 %	A	
20059910	- - - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	A	
20059990	- - - autres	5.00 %	A	
20060000	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)	20.00 %	A	
20071000	- Préparations homogénéisées	5.00 %	A	
20079100	- - Agrumes	5.00 %	A	
20079910	- - - Pâtes de fruits, autres que de mangues, d'ananas ou de fraises	5.00 %	B5	
20079920	- - - Confitures et gelées de fruits	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
20079930	- - - Purée de mangue	5.00 %	B5	
20079990	- - - autres	5.00 %	B5	
20081110	- - - grillées	5.00 %	A	
20081120	- - - Beurre d'arachide	5.00 %	A	
20081190	- - - autres	5.00 %	B5	
20081910	- - - Noix de cajou	5.00 %	A	
20081991	- - - - grillés	5.00 %	B5	
20081999	- - - - autres	5.00 %	B5	
20082010	- - en récipients hermétiquement clos pour la vente au détail	5.00 %	A	
20082090	- - autres	5.00 %	A	
20083010	- - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	A	
20083090	- - autres	5.00 %	A	
20084000	- Poires	5.00 %	A	
20085000	- Abricots	5.00 %	A	
20086010	- - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
20086090	- - autres	5.00 %	A	
20087010	- - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	A	
20087090	- - autres	5.00 %	A	
20088000	- Fraises	5.00 %	A	
20089100	- - Cœurs de palmier	5.00 %	A	
20089310	- - - avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	B5	
20089390	- - - autres	5.00 %	B5	
20089710	- - - de tiges, racines et autres parties comestibles de plantes, à l'exclusion des fruits, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	A	
20089720	- - - autres, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	A	
20089790	- - - autres	5.00 %	A	
20089910	- - - Litchis	5.00 %	B5	
20089920	- - - Longanes	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
20089930	- - - de tiges, racines et autres parties comestibles de plantes, à l'exclusion des fruits, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	A	
20089940	- - - autres, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool	5.00 %	B5	
20089990	- - - autres	5.00 %	B5	
20091100	- - congelés	5.00 %	A	
20091200	- - non congelés, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	10.00 %	B5	
20091900	- - autres	5.00 %	B5	
20092100	- - d'une valeur Brix n'excédant pas 20	10.00 %	B5	
20092900	- - autres	5.00 %	A	
20093100	- - d'une valeur Brix n'excédant pas 20	10.00 %	B5	
20093900	- - autres	5.00 %	A	
20094100	- - d'une valeur Brix n'excédant pas 20	10.00 %	B5	
20094900	- - autres	5.00 %	A	
20095000	- Jus de tomate	10.00 %	B5	
20096100	- - d'une valeur Brix n'excédant pas 30	10.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
20096900	- - autres	5.00 %	A	
20097100	- - d'une valeur Brix n'excédant pas 20	10.00 %	A	
20097900	- - autres	5.00 %	A	
20098110	- - - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	10.00 %	A	
20098190	- - - autres	10.00 %	A	
20098910	- - - Jus de cassis	10.00 %	B5	
20098920	- - - Eau de noix de coco	10.00 %	B5	
20098930	- - - Concentré d'eau de noix de coco	10.00 %	B5	
20098940	- - - Concentré de jus de mangue	10.00 %	B5	
20098991	- - - - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	10.00 %	B5	
20098999	- - - - autres	10.00 %	B5	
20099010	- - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	10.00 %	B5	
20099091	- - - prêts pour une consommation immédiate	10.00 %	B5	
20099099	- - - autres	10.00 %	B5	
21011111	- - - - en emballages d'un poids net non inférieur à 20 kg	20.00 %	B5	
21011119	- - - - autres	20.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
2101190	- - - autres	20.00 %	B5	
2101210	- - - Mélanges sous forme de pâte à base de café torréfié moulu, contenant des graisses végétales	20.00 %	B5	
2101291	- - - - Préparations pour café à base d'extraits, essences ou concentrés, avec addition de sucre, même contenant du blanchisseur à café	20.00 %	B5	
2101292	- - - - Préparations pour café à base de café torréfié moulu, avec addition de sucre, même contenant du blanchisseur à café	20.00 %	B5	
2101299	- - - - autres	20.00 %	B5	
21012020	- - Extraits de thé pour la fabrication de préparations pour thé, en poudre	20.00 %	B5	
21012030	- - Préparations pour thé consistant en un mélange de thé, de poudre de lait et de sucre	20.00 %	B5	
21012090	- - autres	20.00 %	B5	
21013000	- Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés	20.00 %	B5	
21021000	- Levures vivantes	5.00 %	A	
21022010	- - des types utilisés pour l'alimentation des animaux	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
21022090	- - autres	5.00 %	A	
21023000	- Poudres à lever préparées	5.00 %	A	
21031000	- Sauce de soja	15.00 %	B5	
21032000	- Tomato ketchup et autres sauces tomates	15.00 %	B5	
21033000	- Farine de moutarde et moutarde préparée	5.00 %	A	
21039011	- - - Sauce chili	15.00 %	B5	
21039012	- - - Sauce de poisson	5.00 %	A	
21039013	- - - autres sauces	5.00 %	B5	
21039019	- - - autres	5.00 %	B5	
21039021	- - - Pâte de crevettes, y compris belachan (blachan)	5.00 %	A	
21039029	- - - autres	5.00 %	B5	
21041011	- - - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	5.00 %	A	
21041019	- - - autres	5.00 %	A	
21041091	- - - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	5.00 %	A	
21041099	- - - autres	5.00 %	A	
21042011	- - - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
21042019	- - - autres	5.00 %	A	
21042091	- - - pour l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge	5.00 %	A	
21042099	- - - autres	5.00 %	A	
21050000	Glaces de consommation, même contenant du cacao	15.00 %	A	
21061000	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées	5.00 %	A	
21069011	- - - Caillé de soja (tofu) séché et bâtonnets de tofu séchés	5.00 %	A	
21069012	- - - Caillé de soja (tofu) frais	5.00 %	A	
21069019	- - - autres	5.00 %	B5	
21069020	- - Alcool en poudre	150.00 %	X	
21069030	- - Blanchisseur à café	5.00 %	B5	
21069041	- - - en poudre	5.00 %	A	
21069049	- - - autres	5.00 %	A	
21069053	- - - Produits à base de ginseng	5.00 %	A	
21069054	- - - autres préparations des types utilisés comme matières de base pour la fabrication de concentrés composites	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
21069055	- - - autres, concentrés composites pour la préparation de boissons par simple dilution avec de l'eau	5.00 %	A	
21069059	- - - autres	5.00 %	A	
21069061	- - - - des types utilisés pour la fabrication de boissons alcooliques, sous forme liquide	150.00 %	X	
21069062	- - - - des types utilisés pour la fabrication de boissons alcooliques, sous d'autres formes	150.00 %	X	
21069064	- - - - des types utilisés pour la préparation de boissons alcooliques, sous forme liquide	150.00 %	X	
21069065	- - - - des types utilisés pour la préparation de boissons alcooliques, sous d'autres formes	150.00 %	X	
21069066	- - - autres, des types utilisés pour la fabrication de boissons alcooliques, sous forme liquide	150.00 %	X	
21069067	- - - autres, des types utilisés pour la fabrication de boissons alcooliques, sous d'autres formes	150.00 %	X	
21069069	- - - autres	150.00 %	X	
21069071	- - - Compléments alimentaires à base de ginseng	5.00 %	B5	
21069072	- - - autres compléments alimentaires	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
21069073	- - - Prémélanges de fortifiants	5.00 %	A	
21069081	- - - Préparations alimentaires pour les nourrissons et enfants en bas âge présentant une déficience en lactase	5.00 %	A	
21069089	- - - autres	5.00 %	A	
21069091	- - - autres, mélanges de produits chimiques et de substances alimentaires ou autres ayant une valeur nutritive, des types utilisés pour la transformation des produits alimentaires	5.00 %	A	
21069092	- - - Sirops, aromatisés ou additionnés de colorants	5.00 %	B5	
21069093	- - - Lait de coco, même en poudre	5.00 %	B5	
21069095	- - - Seri kaya	5.00 %	B5	
21069096	- - - autres aliments médicinaux	5.00 %	A	
21069097	- - - Tempeh	15.00 %	A	
21069098	- - - autres préparations aromatisantes	5.00 %	A	
21069099	- - - autres	5.00 %	B5	
22011010	- - Eaux minérales	5.00 %	A	
22011020	- - Eaux gazéifiées	5.00 %	A	
22019010	- - Glace et neige	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22019090	- - autres	5.00 %	A	
22021020	- - Boissons énergisantes, même gazéifiées	10.00 %	B5	
22021030	- - autre eaux minérales pétillantes ou eaux gazéifiées, aromatisées	10.00 %	B5	
22021090	- - autres	10.00 %	B5	
22029100	- - Bière sans alcool	20.00 %	B5	
22029910	- - - Boissons à base de lait UHT aromatisées	10.00 %	B5	
22029920	- - - Boissons à base de lait de soja	10.00 %	B5	
22029930	- - - Boissons à base d'eau de coco	20.00 %	B5	
22029940	- - - Boissons à base de café ou boissons aromatisées au café	20.00 %	B5	
22029950	- - - autres boissons non gazéifiées, prêtes pour une consommation immédiate sans dilution	20.00 %	B5	
22029990	- - - autres	20.00 %	B5	
22030011	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 5.8 % vol	Rp. 14.000,- /litre	X	
22030019	- - autres	Rp. 14.000,- /litre	X	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22030091	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 5.8 % vol	Rp. 14.000,- /litre	X	
22030099	- - autres	Rp. 14.000,- /litre	X	
22041000	- Vins mousseux	90.00 %	TRQ-WI	
22042111	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042113	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol et n'excédant pas 23 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042114	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 23 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042121	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042122	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042211	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042212	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol et n'excédant pas 23 % vol	90.00 %	TRQ-WI	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22042213	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 23 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042221	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042222	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042911	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042912	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042921	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22042922	- - - - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22043010	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22043020	- - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	TRQ-WI	
22051010	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	X	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22051020	- - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	X	
22059010	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 15 % vol	90.00 %	X	
22059020	- - ayant un titre alcoométrique volumique excédant 15 % vol	90.00 %	X	
22060010	- Cidre ou poiré	90.00 %	X	
22060020	- Saké	90.00 %	X	
22060031	- - en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l	90.00 %	X	
22060039	- - autres	90.00 %	X	
22060041	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 1.14 % vol	90.00 %	X	
22060049	- - autres	90.00 %	X	
22060050	- Hydromel	90.00 %	X	
22060060	- Vins obtenus par la fermentation de jus de légumes ou de fruits, autres que le jus de raisins frais	90.00 %	X	
22060091	- - autre vin de riz (y compris le vin de riz médicamenteux)	90.00 %	X	
22060099	- - autres	90.00 %	X	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22071000	- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus	30.00 %	X	
22072011	- - - Alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique excédant 99 % vol	30.00 %	X	
22072019	- - - autres	30.00 %	X	
22072090	- - autres	30.00 %	X	
22082050	- - Brandy	150.00 %	TRQ-SP	
22082090	- - autres	150.00 %	TRQ-SP	
22083010	- - en récipients d'une contenance excédant 5 l	150.00 %	TRQ-SP	
22083090	- - autres	150.00 %	TRQ-SP	
22084000	- Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre	150.00 %	TRQ-SP	
22085000	- Gin et genièvre	150.00 %	TRQ-SP	
22086000	- Vodka	150.00 %	TRQ-SP	
22087010	- - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 57 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22087090	- - autres	150.00 %	TRQ-SP	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22089010	- - Samsu médicamenteux ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 40 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089020	- - Samsu médicamenteux ayant un titre alcoométrique volumique excédant 40 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089030	- - autre samsu ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 40 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089040	- - autre samsu ayant un titre alcoométrique volumique excédant 40 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089050	- - Arak ou alcool d'ananas ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 40 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089060	- - Arak ou alcool d'ananas ayant un titre alcoométrique volumique excédant 40 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089070	- - Amers et boissons similaires ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 57 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089080	- - Amers et boissons similaires ayant un titre alcoométrique volumique excédant 57 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089091	- - - ayant un titre alcoométrique volumique n'excédant pas 1.14 % vol	150.00 %	TRQ-SP	
22089099	- - - autres	150.00 %	TRQ-SP	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
22090000	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique	5.00 %	A	
23011000	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	0.00 %	A	
23012010	- - de poisson, d'une teneur en poids de protéines de moins de 60 %	0.00 %	A	
23012020	- - de poisson, d'une teneur en poids de protéines de 60 % ou plus	0.00 %	A	
23012090	- - autres	0.00 %	A	
23021000	- de maïs	5.00 %	A	
23023010	- - Sons et recoupes	5.00 %	A	
23023090	- - autres	5.00 %	A	
23024010	- - de riz	5.00 %	A	
23024090	- - autres	5.00 %	A	
23025000	- de légumineuses	0.00 %	A	
23031010	- - de manioc (cassave) ou de sagou	5.00 %	A	
23031090	- - autres	0.00 %	A	
23032000	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	5.00 %	A	
23033000	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
23040010	- Farine de fèves de soja dégraissée, propre à l'alimentation humaine	5.00 %	A	
23040021	- - propres à l'alimentation humaine	0.00 %	A	
23040029	- - autres	0.00 %	A	
23040090	- autres	0.00 %	A	
23050000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide	5.00 %	A	
23061000	- de graines de coton	5.00 %	A	
23062000	- de graines de lin	5.00 %	A	
23063000	- de graines de tournesol	5.00 %	A	
23064110	- - - de graines de navette à faible teneur en acide érucique	5.00 %	A	
23064120	- - - de graines de colza à faible teneur en acide érucique	5.00 %	A	
23064910	- - - de graines d'autre navette	5.00 %	A	
23064920	- - - de graines d'autre colza	5.00 %	A	
23065000	- de noix de coco ou de coprah	5.00 %	A	
23066010	- - broyés ou agglomérés sous forme de pellets	5.00 %	A	
23066090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
23069010	- - de germes de maïs	0.00 %	A	
23069090	- - autres	5.00 %	A	
23070000	Lies de vin; tartre brut	5.00 %	A	
23080000	Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs	5.00 %	A	
23091010	- - contenant de la viande	5.00 %	A	
23091090	- - autres	5.00 %	A	
23099011	- - - des types utilisables pour les volailles	5.00 %	A	
23099012	- - - des types utilisables pour les porcins	5.00 %	A	
23099013	- - - des types utilisables pour les crevettes	5.00 %	A	
23099014	- - - des types utilisables pour les primates	5.00 %	A	
23099019	- - - autres	5.00 %	A	
23099020	- - Prémélanges, compléments alimentaires ou additifs alimentaires	0.00 %	A	
23099090	- - autres	0.00 %	A	
24011010	- - du type Virginia, <i>flue cured</i>	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
24011020	- - du type Virginia, autres que <i>flue cured</i>	5.00 %	A	
24011040	- - du type Burley	5.00 %	A	
24011050	- - autres, <i>flue cured</i>	5.00 %	A	
24011090	- - autres	5.00 %	A	
24012010	- - du type Virginia, <i>flue cured</i>	5.00 %	A	
24012020	- - du type Virginia, autres que <i>flue cured</i>	5.00 %	A	
24012030	- - du type oriental	5.00 %	A	
24012040	- - du type Burley	5.00 %	A	
24012050	- - autres, <i>flue cured</i>	5.00 %	A	
24012090	- - autres	5.00 %	A	
24013010	- - Côtes de tabac	5.00 %	A	
24013090	- - autres	5.00 %	A	
24021000	- Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos, contenant du tabac	40.00 %	X	
24022010	- - Bidîs	40.00 %	X	
24022020	- - Cigarettes contenant des girofles	40.00 %	X	
24022090	- - autres	40.00 %	X	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
24029010	- - Cigares (y compris ceux à bouts coupés) et cigarillos de succédanés de tabac	40.00 %	X	
24029020	- - Cigarettes de succédanés de tabac	40.00 %	X	
24031110	- - - conditionnés pour la vente au détail	40.00 %	X	
24031190	- - - autres	40.00 %	X	
24031911	- - - - Ang Hoon	10.00 %	A	
24031919	- - - - autres	40.00 %	X	
24031920	- - - autres tabacs manufacturés pour la fabrication de cigarettes	10.00 %	A	
24031991	- - - - Ang Hoon	10.00 %	A	
24031999	- - - - autres	10.00 %	A	
24039110	- - - conditionnés pour la vente au détail	10.00 %	A	
24039190	- - - autres	10.00 %	A	
24039910	- - - Extraits et sauces de tabac	5.00 %	B5	
24039930	- - - Succédanés de tabac fabriqués	10.00 %	B5	
24039940	- - - Tabac à priser, même séché	10.00 %	B5	
24039950	- - - Tabac à mâcher et à sucer	10.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
24039990	- - - autres	10.00 %	A	
24041100	- - Contenant du tabac ou du tabac reconstitué	10.00 %	A	
24041210	- - - Liquides ou gels pour cigarettes électroniques	5.00 %	A	
24041290	- - - autres	5.00 %	A	
24041910	- - - Contenant des succédanés de tabac	10.00 %	B5	
24041920	- - - Contenant des succédanés de nicotine	5.00 %	A	
24049110	- - - Gommages à mâcher contenant de la nicotine	5.00 %	B5	
24049190	- - - autres	5.00 %	B5	
24049210	- - - Patchs à la nicotine	5.00 %	A	
24049290	- - - autres	5.00 %	A	
24049900	- - autres	5.00 %	A	
25010010	- Sel pour la table	5.00 %	A	*
25010020	- Sel gemme non transformé	10.00 %	B5	*
25010050	- Eau de mer	10.00 %	B5	
25010091	- - avec une teneur en chlorure de sodium supérieure à 60 % mais inférieure à 97 %, calculée sur une base sèche, enrichis en iode	10.00 %	B5	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25010093	- - avec une teneur en chlorure de sodium égale ou supérieure à 97%, calculée sur une base sèche	0.00 %	A	*
25010099	- - autres	10.00 %	B5	*
25020000	Pyrites de fer non grillées	5.00 %	A	
25030000	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	0.00 %	A	
25041000	- en poudre ou en paillettes	5.00 %	A	
25049000	- autre	5.00 %	A	
25051000	- Sables siliceux et sables quartzeux	0.00 %	A	
25059000	- autres sables	5.00 %	A	
25061000	- Quartz	5.00 %	A	
25062000	- Quartzites	5.00 %	A	
25070000	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés	5.00 %	A	
25081000	- Bentonite	0.00 %	A	
25083000	- Argiles réfractaires	5.00 %	A	
25084010	- - Terre à foulon	5.00 %	A	
25084090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25085000	- Andalousite, cyanite et sillimanite	5.00 %	A	
25086000	- Mullite	5.00 %	A	
25087000	- Terres de chamotte ou de dinas	5.00 %	A	
25090000	Craie	5.00 %	A	
25101010	- - Apatite	0.00 %	A	
25101090	- - autres	0.00 %	A	
25102010	- - Apatite	0.00 %	A	
25102090	- - autres	0.00 %	A	
25111000	- Sulfate de baryum naturel (barytine)	5.00 %	A	
25112000	- Carbonate de baryum naturel (withérite)	5.00 %	A	
25120000	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	5.00 %	A	
25131000	- Pierre ponce	5.00 %	A	
25132000	- Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25140000	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5.00 %	A	
25151100	- - bruts ou dégrossis	5.00 %	A	
25151210	- - - Blocs	5.00 %	A	
25151220	- - - Plaques	5.00 %	A	
25152000	- Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	5.00 %	A	
25161100	- - brut ou dégrossi	5.00 %	A	
25161210	- - - Blocs	5.00 %	A	
25161220	- - - Plaques	5.00 %	A	
25162010	- - brut ou dégrossi	5.00 %	A	
25162020	- - simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	5.00 %	A	
25169000	- autres pierres de taille ou de construction	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25171000	- Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	5.00 %	A	
25172000	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10	5.00 %	A	
25173000	- Tarmacadam	5.00 %	A	
25174100	- - de marbre	5.00 %	A	
25174900	- - autres	5.00 %	A	
25181000	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite «crue»	0.00 %	A	
25182000	- Dolomie calcinée ou frittée	0.00 %	A	
25191000	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)	0.00 %	A	
25199010	- - Magnésie électrofondue; magnésie calcinée à mort (frittée)	0.00 %	A	
25199090	- - autres	0.00 %	A	
25201000	- Gypse; anhydrite	5.00 %	A	
25202010	- - des types utilisables pour l'art dentaire	5.00 %	A	
25202090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25210000	Castines; pierres à chaux ou à ciment	5.00 %	A	
25221000	- Chaux vive	5.00 %	A	
25222000	- Chaux éteinte	5.00 %	A	
25223000	- Chaux hydraulique	5.00 %	A	
25231010	- - des types utilisés dans la fabrication de ciment blanc	0.00 %	A	
25231090	- - autres	0.00 %	A	
25232100	- - Ciments blancs, même colorés artificiellement	0.00 %	A	
25232910	- - - Ciments colorés	0.00 %	A	
25232990	- - - autres	0.00 %	A	
25233000	- Ciments alumineux	0.00 %	A	
25239000	- autres ciments hydrauliques	0.00 %	A	
25241000	- Crocidolite	0.00 %	A	
25249000	- autre	0.00 %	A	
25251000	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	5.00 %	A	
25252000	- Mica en poudre	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25253000	- Déchets de mica	5.00 %	A	
25261000	- non broyés ni pulvérisés	5.00 %	A	
25262010	- - Poudre de talc	5.00 %	A	
25262090	- - autres	5.00 %	A	
25280000	Borates naturels et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de H ₃ BO ₃ sur produit sec	5.00 %	A	
25291010	- - Feldspath potassique; feldspath sodique	0.00 %	A	
25291090	- - autres	0.00 %	A	
25292100	- - contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	0.00 %	A	
25292200	- - contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	0.00 %	A	
25293000	- Leucite; néphéline et néphéline syénite	0.00 %	A	
25301000	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	5.00 %	A	
25302010	- - Kiesérite	0.00 %	A	
25302020	- - Epsomite (sulfates de magnésium naturels)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
25309010	- - Sable de zircon micronisé (silicate de zirconium) des types utilisés comme opacifiant	5.00 %	A	
25309090	- - autres	5.00 %	A	
26011110	- - - Hématite et ses concentrés	0.00 %	A	
26011190	- - - autres	0.00 %	A	
26011210	- - - Hématite et ses concentrés	0.00 %	A	
26011290	- - - autres	0.00 %	A	
26012000	- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	0.00 %	A	
26020000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	0.00 %	A	
26030000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	0.00 %	A	
26040000	Minerais de nickel et leurs concentrés	5.00 %	A	
26050000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	5.00 %	A	
26060000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	5.00 %	A	
26070000	Minerais de plomb et leurs concentrés	5.00 %	A	
26080000	Minerais de zinc et leurs concentrés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
26090000	Minerais d'étain et leurs concentrés	5.00 %	A	
26100000	Minerais de chrome et leurs concentrés	5.00 %	A	
26110000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	5.00 %	A	
26121000	- Minerais d'uranium et leurs concentrés	5.00 %	A	
26122000	- Minerais de thorium et leurs concentrés	5.00 %	A	
26131000	- grillés	5.00 %	A	
26139000	- autres	5.00 %	A	
26140010	- Minerais d'ilménite et leurs concentrés	5.00 %	A	
26140090	- autres	5.00 %	A	
26151000	- Minerais de zirconium et leurs concentrés	5.00 %	A	
26159000	- autres	5.00 %	A	
26161000	- Minerais d'argent et leurs concentrés	5.00 %	A	
26169000	- autres	5.00 %	A	
26171000	- Minerais d'antimoine et leurs concentrés	5.00 %	A	
26179000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
26180000	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	5.00 %	A	
26190000	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	0.00 %	A	
26201100	- - Mattes de galvanisation	5.00 %	A	
26201900	- - autres	5.00 %	A	
26202100	- - Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	5.00 %	A	
26202900	- - autres	5.00 %	A	
26203000	- contenant principalement du cuivre	5.00 %	A	
26204000	- contenant principalement de l'aluminium	5.00 %	A	
26206000	- contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	5.00 %	A	
26209100	- - contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	5.00 %	A	
26209910	- - - Scories et crasses (<i>hardhead</i>) d'étain	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
26209990	- - - autres	5.00 %	A	
26211000	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	5.00 %	A	
26219010	- - Sels bruts de potasse obtenus à partir des résidus de mélasses de betterave dans l'industrie sucrière	5.00 %	A	
26219090	- - autres	5.00 %	A	
27011100	- - Anthracite	5.00 %	A	
27011210	- - - Houille à coke	5.00 %	A	
27011290	- - - autre	5.00 %	A	
27011900	- - autres houilles	5.00 %	A	
27012000	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	5.00 %	A	
27021000	- Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	5.00 %	A	
27022000	- Lignites agglomérés	5.00 %	A	
27030010	- Tourbe, même comprimée en balles, mais non agglomérée	5.00 %	A	
27030020	- Tourbe agglomérée	5.00 %	A	
27040010	- Cokes et semi-cokes de houille	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
27040020	- Cokes et semi-cokes de lignite ou de tourbe	0.00 %	A	
27040030	- Charbon de cornue	0.00 %	A	
27050000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	5.00 %	A	
27060000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	5.00 %	A	
27071000	- Benzol (benzène)	5.00 %	A	
27072000	- Toluol (toluène)	5.00 %	A	
27073000	- Xylol (xylènes)	5.00 %	A	
27074000	- Naphtalène	5.00 %	A	
27075000	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ISO 3405 (équivalente à la méthode ASTM D 86)	5.00 %	A	
27079100	- - Huiles de créosote	5.00 %	A	
27079910	- - - Matières de base pour noir de carbone	5.00 %	A	
27079990	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
27081000	- Brai	5.00 %	A	
27082000	- Coke de brai	5.00 %	A	
27090010	- Huiles brutes de pétrole	0.00 %	A	*
27090020	- Condensats	0.00 %	A	
27090090	- autres	0.00 %	A	
27101211	- - - - avec un IOR de 97 ou plus	0.00 %	A	*
27101212	- - - - avec un IOR de 90 ou plus, mais inférieur à 97	0.00 %	A	*
27101213	- - - - avec un autre IOR	0.00 %	A	*
27101221	- - - - - sans plomb	0.00 %	A	*
27101222	- - - - - mélangées à de l'éthanol	0.00 %	A	*
27101223	- - - - - autres	0.00 %	A	*
27101224	- - - - - sans plomb	0.00 %	A	*
27101225	- - - - - mélangées à de l'éthanol	0.00 %	A	*
27101226	- - - - - autres	0.00 %	A	*
27101227	- - - - - sans plomb	0.00 %	A	*
27101228	- - - - - mélangées à de l'éthanol	0.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
27101229	- - - - autres	0.00 %	A	*
27101231	- - - - avec un indice d'octane de 100 ou plus	0.00 %	A	*
27101239	- - - - autres	0.00 %	A	*
27101240	- - - Tétrapropylène	0.00 %	A	
27101250	- - - White spirit	0.00 %	A	
27101260	- - - Solvants faiblement aromatiques contenant en poids moins de 1 % de constituants aromatiques	0.00 %	A	
27101270	- - - autres solvants	0.00 %	A	
27101280	- - - Naphta, reformats et autres préparations des types destinés à être mélangés aux essences moteur	0.00 %	A	
27101291	- - - - Alpha oléfines	0.00 %	A	
27101292	- - - - autres, essences de pétrole, ayant un point d'éclair de moins de 23 °C	0.00 %	A	
27101299	- - - - autres	0.00 %	A	
27101920	- - - Bruts étêtés	0.00 %	A	
27101930	- - - Matières de base pour noir de carbone	0.00 %	A	
27101941	- - - - Matières de base pour huiles lubrifiantes	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
27101942	- - - - Huiles lubrifiantes pour moteurs pour l'aviation	0.00 %	A	
27101944	- - - - Graisses lubrifiantes	5.00 %	B5	
27101945	- - - - Huiles lubrifiantes pour le textile	5.00 %	A	
27101946	- - - - autres huiles lubrifiantes	5.00 %	B5	
27101950	- - - Liquide pour freins hydrauliques	5.00 %	B5	
27101960	- - - Huiles pour transformateurs et disjoncteurs	5.00 %	B5	
27101971	- - - - Carburant diesel automobile	0.00 %	A	*
27101972	- - - - autres carburants diesel	0.00 %	A	*
27101979	- - - - <i>Fuel oils</i>	0.00 %	A	*
27101981	- - - Kérosène d'aviation (carburéacteur) ayant un point d'éclair de 23 °C ou plus	0.00 %	A	*
27101982	- - - Kérosène d'aviation (carburéacteur) ayant un point d'éclair de moins de 23 °C	0.00 %	A	*
27101983	- - - autre kérosène	0.00 %	A	*
27101989	- - - autres huiles moyennes et préparations	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
27101990	- - - autres	0.00 %	A	
27102000	- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, contenant du biodiesel, autres que les déchets d'huiles	0.00 %	A	
27109100	- - contenant des diphényles polychlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)	0.00 %	A	
27109900	- - autres	0.00 %	A	
27111100	- - Gaz naturel	5.00 %	A	*
27111200	- - Propane	5.00 %	A	*
27111300	- - Butanes	5.00 %	A	*
27111410	- - - Éthylène	0.00 %	A	
27111490	- - - autres	5.00 %	A	
27111900	- - autres	5.00 %	A	*
27112110	- - - des types utilisés comme carburant	5.00 %	A	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
27112190	- - - autres	5.00 %	A	*
27112900	- - autres	5.00 %	A	
27121000	- Vaseline	5.00 %	A	
27122000	- Paraffine contenant en poids moins de 0.75 % d'huile	5.00 %	A	
27129010	- - Paraffine	0.00 %	A	
27129090	- - autres	5.00 %	A	
27131100	- - non calciné	0.00 %	A	
27131200	- - calciné	5.00 %	A	
27132000	- Bitume de pétrole	5.00 %	A	
27139000	- autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0.00 %	A	
27141000	- Schistes et sables bitumineux	5.00 %	A	
27149000	- autres	5.00 %	A	
27150010	- Enduits bitume polyuréthane	10.00 %	B5	
27150090	- autres	5.00 %	A	
27160000	Énergie électrique	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28011000	- Chlore	5.00 %	A	
28012000	- Iode	5.00 %	A	
28013000	- Fluor; brome	5.00 %	A	
28020000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	0.00 %	A	
28030020	- Noir d'acétylène	5.00 %	A	
28030041	- - des types utilisés pour la transformation du caoutchouc	5.00 %	A	
28030049	- - autres	5.00 %	A	
28030090	- autres	5.00 %	A	
28041000	- Hydrogène	5.00 %	A	
28042100	- - Argon	5.00 %	A	
28042900	- - autres	5.00 %	A	
28043000	- Azote	5.00 %	A	
28044000	- Oxygène	5.00 %	A	
28045000	- Bore; tellure	5.00 %	A	
28046100	- - contenant en poids au moins 99.99 % de silicium	5.00 %	A	
28046900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28047000	- Phosphore	5.00 %	A	
28048000	- Arsenic	5.00 %	A	
28049000	- Sélénium	5.00 %	A	
28051100	- - Sodium	5.00 %	A	
28051200	- - Calcium	5.00 %	A	
28051900	- - autres	5.00 %	A	
28053000	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux	5.00 %	A	
28054000	- Mercure	0.00 %	A	
28061000	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	10.00 %	B5	
28062000	- Acide chlorosulfurique	5.00 %	A	
28070010	- Acide sulfurique contenant en poids plus de 80 % de H ₂ SO ₄	15.00 %	B5	
28070090	- autre	15.00 %	B5	
28080000	Acide nitrique; acides sulfonitriques	5.00 %	A	
28091000	- Pentaoxyde de diphosphore	5.00 %	A	
28092031	- - - Acide hypophosphorique	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28092032	- - - Acide phosphorique	5.00 %	A	
28092039	- - - autres	5.00 %	A	
28092091	- - - Acide hypophosphorique	0.00 %	A	
28092092	- - - Acide phosphorique	0.00 %	A	
28092099	- - - autres	0.00 %	A	
28100010	- Oxydes de bore	0.00 %	A	
28100020	- Acides boriques	0.00 %	A	
28111100	- - Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	5.00 %	A	
28111200	- - Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)	5.00 %	A	
28111910	- - - Acide arsénique	5.00 %	A	
28111920	- - - Acide aminosulfonique (acide sulfamique)	5.00 %	A	
28111990	- - - autres	5.00 %	A	
28112100	- - Dioxyde de carbone	5.00 %	A	
28112210	- - - en poudre	5.00 %	A	
28112290	- - - autres	5.00 %	A	
28112910	- - - Pentaoxyde de diarsenic	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28112920	- - - Dioxyde de soufre	5.00 %	A	
28112990	- - - autres	5.00 %	A	
28121100	- - Dichlorure de carbonyle (phosgène)	0.00 %	A	
28121200	- - Oxychlorure de phosphore	0.00 %	A	
28121300	- - Trichlorure de phosphore	0.00 %	A	
28121400	- - Pentachlorure de phosphore	0.00 %	A	
28121500	- - Monochlorure de soufre	0.00 %	A	
28121600	- - Dichlorure de soufre	0.00 %	A	
28121700	- - Chlorure de thionyle	0.00 %	A	
28121900	- - autres	0.00 %	A	
28129000	- autres	5.00 %	A	
28131000	- Disulfure de carbone	5.00 %	A	
28139000	- autres	5.00 %	A	
28141000	- Ammoniac anhydre	5.00 %	A	
28142000	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	5.00 %	A	
28151100	- - solide	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28151200	- - en solution aqueuse (lessive de soude caustique)	15.00 %	B5	
28152000	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	5.00 %	A	
28153000	- Peroxydes de sodium ou de potassium	5.00 %	A	
28161000	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium	5.00 %	A	
28164000	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	5.00 %	A	
28170010	- Oxyde de zinc	10.00 %	B5	
28170020	- Peroxyde de zinc	5.00 %	A	
28181000	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non	5.00 %	A	
28182000	- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel	0.00 %	A	
28183000	- Hydroxyde d'aluminium	0.00 %	A	
28191000	- Trioxyde de chrome	5.00 %	A	
28199000	- autres	5.00 %	A	
28201000	- Dioxyde de manganèse	10.00 %	B5	
28209000	- autres	10.00 %	B5	
28211000	- Oxydes et hydroxydes de fer	5.00 %	A	
28212000	- Terres colorantes	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28220000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	0.00 %	A	
28230000	Oxydes de titane	0.00 %	A	
28241000	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)	5.00 %	A	
28249000	- autres	5.00 %	A	
28251000	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	0.00 %	A	
28252000	- Oxyde et hydroxyde de lithium	5.00 %	A	
28253000	- Oxydes et hydroxydes de vanadium	5.00 %	A	
28254000	- Oxydes et hydroxydes de nickel	5.00 %	A	
28255000	- Oxydes et hydroxydes de cuivre	5.00 %	A	
28256000	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	5.00 %	A	
28257000	- Oxydes et hydroxydes de molybdène	5.00 %	A	
28258000	- Oxydes d'antimoine	5.00 %	A	
28259000	- autres	5.00 %	A	
28261200	- - d'aluminium	5.00 %	A	
28261900	- - autres	5.00 %	A	
28263000	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28269000	- autres	5.00 %	A	
28271000	- Chlorure d'ammonium	5.00 %	A	
28272010	- - en contenant 73 % - 80 % en poids	5.00 %	A	
28272090	- - autres	5.00 %	A	
28273100	- - de magnésium	5.00 %	A	
28273200	- - d'aluminium	10.00 %	A	
28273500	- - de nickel	5.00 %	A	
28273910	- - - de baryum ou de cobalt	5.00 %	A	
28273920	- - - de fer	5.00 %	A	
28273930	- - - de zinc	10.00 %	A	
28273990	- - - autres	10.00 %	A	
28274100	- - de cuivre	5.00 %	A	
28274900	- - autres	5.00 %	A	
28275100	- - Bromures de sodium ou de potassium	5.00 %	A	
28275900	- - autres	5.00 %	A	
28276000	- Iodures et oxyiodures	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28281000	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	5.00 %	A	
28289010	- - Hypochlorite de sodium	10.00 %	A	
28289090	- - autres	5.00 %	A	
28291100	- - de sodium	5.00 %	A	
28291900	- - autres	5.00 %	A	
28299010	- - Perchlorate de sodium	5.00 %	A	
28299090	- - autres	5.00 %	A	
28301000	- Sulfures de sodium	5.00 %	A	
28309010	- - Sulfure de cadmium ou sulfure de zinc	5.00 %	A	
28309090	- - autres	5.00 %	A	
28311000	- de sodium	5.00 %	A	
28319000	- autres	5.00 %	A	
28321000	- Sulfites de sodium	10.00 %	A	
28322000	- autres sulfites	5.00 %	A	
28323000	- Thiosulfates	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28331100	- - Sulfate de disodium	5.00 %	A	
28331900	- - autres	5.00 %	A	
28332100	- - de magnésium	0.00 %	A	
28332210	- - - de qualité commerciale	10.00 %	A	
28332290	- - - autres	10.00 %	A	
28332400	- - de nickel	5.00 %	A	
28332500	- - de cuivre	5.00 %	A	
28332700	- - de baryum	5.00 %	A	
28332920	- - - Sulfate tribasique de plomb	5.00 %	A	
28332930	- - - de chrome	5.00 %	A	
28332940	- - - de zinc	5.00 %	A	
28332990	- - - autres	5.00 %	A	
28333000	- Aluns	5.00 %	A	
28334000	- Peroxosulfates (persulfates)	5.00 %	A	
28341000	- Nitrites	5.00 %	A	
28342100	- - de potassium	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28342910	- - - de bismuth	5.00 %	A	
28342990	- - - autres	5.00 %	A	
28351000	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	5.00 %	A	
28352200	- - de mono- ou de disodium	5.00 %	A	
28352400	- - de potassium	5.00 %	A	
28352510	- - - de qualité adaptée aux aliments pour animaux	5.00 %	A	
28352590	- - - autres	5.00 %	A	
28352600	- - autres phosphates de calcium	5.00 %	A	
28352910	- - - de trisodium	5.00 %	A	
28352990	- - - autres	5.00 %	A	
28353110	- - - de qualité alimentaire	15.00 %	B5	
28353190	- - - autres	15.00 %	B5	
28353910	- - - Pyrophosphate tétrasodique	5.00 %	A	
28353990	- - - autres	5.00 %	A	
28362000	- Carbonate de disodium	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28363000	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0.00 %	A	
28364000	- Carbonates de potassium	5.00 %	A	
28365010	- - de qualité alimentaire ou pharmaceutique	5.00 %	A	
28365090	- - autres	5.00 %	A	
28366000	- Carbonate de baryum	5.00 %	A	
28369100	- - Carbonates de lithium	5.00 %	A	
28369200	- - Carbonate de strontium	5.00 %	A	
28369910	- - - Carbonate d'ammonium du commerce	5.00 %	A	
28369920	- - - Carbonates de plomb	5.00 %	A	
28369990	- - - autres	5.00 %	A	
28371100	- - de sodium	5.00 %	A	
28371900	- - autres	5.00 %	A	
28372000	- Cyanures complexes	5.00 %	A	
28391100	- - Méta-silicates	5.00 %	A	
28391920	- - - Orthosilicate de sodium; pyrosilicate de sodium	15.00 %	A	
28391990	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28399000	- autres	5.00 %	A	
28401100	- - anhydre	5.00 %	A	
28401900	- - autres	5.00 %	A	
28402000	- autres borates	5.00 %	A	
28403000	- Peroxoborates (perborates)	5.00 %	A	
28413000	- Dichromate de sodium	5.00 %	A	
28415000	- autres chromates et dichromates; peroxochromates	5.00 %	A	
28416100	- - Permanganate de potassium	5.00 %	A	
28416900	- - autres	5.00 %	A	
28417000	- Molybdates	5.00 %	A	
28418000	- Tungstates (wolframates)	5.00 %	A	
28419000	- autres	5.00 %	A	
28421000	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	5.00 %	A	
28429010	- - Arsenite de sodium	5.00 %	A	
28429020	- - Sels de cuivre ou de chrome	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28429030	- - autres fulminates, cyanates et thiocyanates	5.00 %	A	
28429090	- - autres	5.00 %	A	
28431000	- Métaux précieux à l'état colloïdal	5.00 %	A	
28432100	- - Nitrate d'argent	5.00 %	A	
28432900	- - autres	5.00 %	A	
28433000	- Composés d'or	5.00 %	A	
28439000	- autres composés; amalgames	5.00 %	A	
28441010	- - Uranium naturel et ses composés	5.00 %	A	
28441090	- - autres	5.00 %	A	
28442010	- - Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés	5.00 %	A	
28442090	- - autres	5.00 %	A	
28443010	- - Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés	5.00 %	A	
28443090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28444100	- - Tritium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du tritium ou ses composés	5.00 %	A	
28444200	- - Actinium-225, actinium-227, californium-253, curium-240, curium- 241, curium-242, curium-243, curium-244, einsteinium-253, einsteinium-254, gadolinium-148, polonium-208, polonium-209, polonium-210, radium-223, uranium-230 ou uranium-232, et leurs composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments ou composés	5.00 %	A	
28444300	- - Autres éléments et isotopes et composés radioactifs; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés	5.00 %	A	
28444400	- - Résidus radioactifs	5.00 %	A	
28445000	- Éléments combustibles (cartouches, assemblages) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	5.00 %	A	
28451000	- Eau lourde (oxyde de deutérium)	5.00 %	A	
28452000	- Bore enrichi en bore-10 et ses composés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28453000	- Lithium enrichi en lithium-6 et ses composés	5.00 %	A	
28454000	- Hélium-3	5.00 %	A	
28459000	- autres	5.00 %	A	
28461000	- Composés de cérium	5.00 %	A	
28469000	- autres	5.00 %	A	
28470010	- sous forme liquide	5.00 %	A	
28470090	- autres	5.00 %	A	
28491000	- de calcium	20.00 %	B5	
28492000	- de silicium	5.00 %	A	
28499000	- autres	5.00 %	A	
28500000	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 28.49	5.00 %	A	
28521010	- - Sulfates de mercure	5.00 %	A	
28521020	- - Composés de mercure des types utilisés comme luminophores	5.00 %	A	
28521090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
28529010	- - Tannates de mercure	5.00 %	A	
28529020	- - Sulfures de mercure; polysulfures de mercure; polyphosphates de mercure; carbures de mercure; composés de mercure hétérocycliques du n° 2934.99.90; dérivés de peptones mercuriques; autres dérivés protéiques de mercure	5.00 %	A	
28529090	- - autres	5.00 %	A	
28531000	- Chlorure de cyanogène (chlorcyan)	5.00 %	A	
28539010	- - Eaux déminéralisées	5.00 %	A	
28539090	- - autres	5.00 %	A	
29011000	- saturés	0.00 %	A	
29012100	- - Éthylène	0.00 %	A	
29012200	- - Propène (propylène)	0.00 %	A	
29012300	- - Butène (butylène) et ses isomères	0.00 %	A	
29012400	- - Buta-1,3-diène et isoprène	0.00 %	A	
29012910	- - - Acétylène	5.00 %	A	
29012920	- - - Hexène et ses isomères	0.00 %	A	
29012990	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29021100	- - Cyclohexane	5.00 %	A	
29021900	- - autres	0.00 %	A	
29022000	- Benzène	0.00 %	A	
29023000	- Toluène	0.00 %	A	
29024100	- - <i>o</i> -Xylène	0.00 %	A	
29024200	- - <i>m</i> -Xylène	5.00 %	A	
29024300	- - <i>p</i> -Xylène	0.00 %	A	
29024400	- - Isomères du xylène en mélange	0.00 %	A	
29025000	- Styrène	5.00 %	A	
29026000	- Éthylbenzène	5.00 %	A	
29027000	- Cumène	5.00 %	A	
29029010	- - Dodécylbenzène	5.00 %	A	
29029020	- - autres alkylbenzènes	5.00 %	A	
29029090	- - autres	5.00 %	A	
29031110	- - - Chlorométhane (chlorure de méthyle)	5.00 %	A	
29031190	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29031200	- - Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	5.00 %	A	
29031300	- - Chloroforme (trichlorométhane)	5.00 %	B5	
29031400	- - Tétrachlorure de carbone	5.00 %	A	
29031500	- - Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	5.00 %	A	
29031920	- - - 1,1,1-Trichloroéthane (méthylchloroforme)	5.00 %	A	
29031990	- - - autres	0.00 %	A	
29032100	- - Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	5.00 %	A	
29032200	- - Trichloroéthylène	0.00 %	A	
29032300	- - Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	5.00 %	A	
29032900	- - autres	5.00 %	A	
29034100	- - Trifluorométhane (HFC-23)	5.00 %	A	
29034200	- - Difluorométhane (HFC-32)	5.00 %	A	
29034300	- - Fluorométhane (HFC-41), 1,2-difluoroéthane (HFC-152) et 1,1-difluoroéthane (HFC-152a)	5.00 %	A	
29034400	- - Pentafluoroéthane (HFC-125), 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a) et 1,1,2-trifluoroéthane (HFC-143)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29034500	- - 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 1,1,2,2-tétrafluoroéthane (HFC-134)	5.00 %	A	
29034600	- - 1,1,1,2,3,3,3-Heptafluoropropane (HFC-227ea), 1,1,1,2,2,3-hexafluoropropane (HFC-236cb), 1,1,1,2,3,3-hexafluoropropane (HFC-236ea) et 1,1,1,3,3,3-hexafluoropropane (HFC-236fa)	5.00 %	A	
29034700	- - 1,1,1,3,3-Pentafluoropropane (HFC-245fa) et 1,1,2,2,3-pentafluoropropane (HFC-245ca)	5.00 %	A	
29034800	- - 1,1,1,3,3-Pentafluorobutane (HFC-365mfc) et 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (HFC-43-10mee)	5.00 %	A	
29034900	- - autres	5.00 %	A	
29035100	- - 2,3,3,3-Tétrafluoropropène (HFO-1234yf), 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFO-1234ze) et (Z)-1,1,1,4,4,4-hexafluoro-2-butène (HFO-1336mzz)	5.00 %	A	
29035900	- - autres	5.00 %	A	
29036100	- - Bromure de méthyle (bromométhane)	5.00 %	A	
29036200	- - Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	5.00 %	A	
29036900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29037100	- - Chlorodifluorométhane (HCFC-22)	5.00 %	A	
29037200	- - Dichlorotrifluoroéthanés (HCFC-123)	5.00 %	A	
29037300	- - Dichlorofluoroéthanés (HCFC-141, 141b)	5.00 %	A	
29037400	- - Chlorodifluoroéthanés (HCFC-142, 142b)	5.00 %	A	
29037500	- - Dichloropentafluoropropanes (HCFC-225, 225ca, 225cb)	5.00 %	A	
29037600	- - Bromochlorodifluorométhane (halon-1211), bromotrifluorométhane (halon-1301) et dibromotétrafluoroéthanés (halon-2402)	5.00 %	A	
29037700	- - Autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore	5.00 %	A	
29037800	- - Autres dérivés perhalogénés	5.00 %	A	
29037900	- - autres	5.00 %	A	
29038100	- - 1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI)	5.00 %	A	
29038200	- - Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	5.00 %	A	
29038300	- - Mirex (ISO)	5.00 %	A	
29038900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29039100	- - Chlorobenzène, <i>o</i> -dichlorobenzène et <i>p</i> -dichlorobenzène	5.00 %	A	
29039200	- - Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(<i>p</i> -chlorophényl)éthane]	5.00 %	A	
29039300	- - Pentachlorobenzène (ISO)	5.00 %	A	
29039400	- - Hexabromobiphényles	5.00 %	A	
29039900	- - autres	5.00 %	A	
29041000	- Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques	5.00 %	A	
29042010	- - Trinitrotoluène	5.00 %	A	
29042090	- - autres	5.00 %	A	
29043100	- - Acide perfluorooctane sulfonique	5.00 %	A	
29043200	- - Sulfonate de perfluorooctane d'ammonium	5.00 %	A	
29043300	- - Sulfonate de perfluorooctane de lithium	5.00 %	A	
29043400	- - Sulfonate de perfluorooctane de potassium	5.00 %	A	
29043500	- - autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique	5.00 %	A	
29043600	- - Fluorure de perfluorooctane sulfonyle	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29049100	- - Trichloronitrométhane (chloropicrine)	5.00 %	A	
29049900	- - autres	5.00 %	A	
29051100	- - Méthanol (alcool méthylique)	5.00 %	A	
29051200	- - Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)	0.00 %	A	
29051300	- - Butane-1-ol (alcool <i>n</i> -butylique)	5.00 %	A	
29051400	- - autres butanols	0.00 %	A	
29051600	- - Octanol (alcool octylique) et ses isomères	5.00 %	A	
29051700	- - Dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	5.00 %	A	
29051900	- - autres	5.00 %	A	
29052200	- - Alcools terpéniques acycliques	5.00 %	A	
29052900	- - autres	5.00 %	A	
29053100	- - Éthylène glycol (éthanediol)	0.00 %	A	
29053200	- - Propylène glycol (propane-1,2-diol)	0.00 %	A	
29053900	- - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29054100	- - 2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	0.00 %	A	
29054200	- - Pentaérythritol (pentaérythrite)	0.00 %	A	
29054300	- - Mannitol	5.00 %	A	
29054400	- - D-Glucitol (sorbitol)	5.00 %	A	
29054500	- - Glycérol	5.00 %	A	
29054900	- - autres	5.00 %	A	
29055100	- - Ethchlorvynol (DCI)	5.00 %	A	
29055900	- - autres	5.00 %	A	
29061100	- - Menthol	0.00 %	A	
29061200	- - Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	5.00 %	A	
29061300	- - Stérols et inositols	5.00 %	A	
29061900	- - autres	5.00 %	A	
29062100	- - Alcool benzylique	5.00 %	A	
29062900	- - autres	5.00 %	A	
29071100	- - Phénol (hydroxybenzène) et ses sels	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29071200	- - Crésols et leurs sels	5.00 %	A	
29071300	- - Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	5.00 %	A	
29071500	- - Naphtols et leurs sels	5.00 %	A	
29071900	- - autres	0.00 %	A	
29072100	- - Résorcinol et ses sels	5.00 %	A	
29072200	- - Hydroquinone et ses sels	0.00 %	A	
29072300	- - 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphenylolpropane) et ses sels	0.00 %	A	
29072910	- - - Phénols-alcools	5.00 %	A	
29072990	- - - autres	5.00 %	A	
29081100	- - Pentachlorophénol (ISO)	5.00 %	A	
29081900	- - autres	5.00 %	A	
29089100	- - Dinosèbe (ISO) et ses sels	5.00 %	A	
29089200	- - 4,6-Dinitro- <i>o</i> -crésol [DNOC (ISO)] et ses sels	5.00 %	A	
29089900	- - autres	5.00 %	B5	
29091100	- - Éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29091900	- - autres	5.00 %	A	*
29092000	- Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5.00 %	A	
29093000	- Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5.00 %	A	
29094100	- - 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène-glycol)	0.00 %	A	
29094300	- - Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5.00 %	A	
29094400	- - autres éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	5.00 %	A	
29094900	- - autres	5.00 %	A	
29095000	- Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5.00 %	B5	
29096000	- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes d'acétals et d'hémi-acétals, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5.00 %	A	
29101000	- Oxiranne (oxyde d'éthylène)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29102000	- Méthyloxiranne (oxyde de propylène)	0.00 %	A	
29103000	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)	0.00 %	A	
29104000	- Dieldrine (ISO, DCI)	5.00 %	A	
29105000	- Endrine (ISO)	5.00 %	A	
29109000	- autres	5.00 %	A	
29110000	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	5.00 %	A	
29121100	- - Méthanal (formaldéhyde)	5.00 %	A	
29121200	- - Éthanal (acétaldéhyde)	5.00 %	A	
29121900	- - autres	5.00 %	A	
29122100	- - Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	5.00 %	A	
29122900	- - autres	5.00 %	A	
29124100	- - Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	5.00 %	A	
29124200	- - Éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	5.00 %	A	
29124910	- - - autres aldéhydes-alcools	5.00 %	A	
29124990	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29125000	- Polymères cycliques des aldéhydes	5.00 %	A	
29126000	- Paraformaldéhyde	0.00 %	A	
29130000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12	5.00 %	A	
29141100	- - Acétone	5.00 %	A	
29141200	- - Butanone (méthyléthylcétone)	5.00 %	A	
29141300	- - 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	5.00 %	A	
29141900	- - autres	5.00 %	B5	
29142200	- - Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	5.00 %	A	
29142300	- - Ionones et méthylionones	5.00 %	B5	
29142910	- - - Camphre	5.00 %	A	
29142990	- - - autres	5.00 %	A	
29143100	- - Phénylacétone (phénylpropane-2-one)	5.00 %	A	
29143900	- - autres	5.00 %	B5	
29144000	- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes	5.00 %	A	
29145000	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29146100	- - Anthraquinone	5.00 %	A	
29146200	- - Coenzyme Q10 [ubidécarenone (DCI)]	5.00 %	A	
29146900	- - autres	5.00 %	A	
29147100	- - Chlordécone (ISO)	5.00 %	A	
29147900	- - autres	5.00 %	A	
29151100	- - Acide formique	5.00 %	A	
29151200	- - Sels de l'acide formique	5.00 %	A	
29151300	- - Esters de l'acide formique	5.00 %	A	
29152100	- - Acide acétique	5.00 %	A	
29152400	- - Anhydride acétique	5.00 %	A	
29152910	- - - Acétate de sodium; acétates de cobalt	5.00 %	A	
29152990	- - - autres	5.00 %	A	
29153100	- - Acétate d'éthyle	5.00 %	A	
29153200	- - Acétate de vinyle	0.00 %	A	
29153300	- - Acétate de <i>n</i> -butyle	5.00 %	A	
29153600	- - Acétate de dinosèbe (ISO)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29153910	- - - Acétate d'isobutyle	5.00 %	A	
29153920	- - - Acétate de 2-éthoxyéthyle	5.00 %	A	
29153990	- - - autres	5.00 %	A	
29154000	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	5.00 %	A	
29155000	- Acide propionique, ses sels et ses esters	5.00 %	A	
29156000	- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	5.00 %	A	
29157010	- - Acide palmitique, ses sels et ses esters	5.00 %	A	
29157020	- - Acide stéarique	5.00 %	A	
29157030	- - Sels et esters de l'acide stéarique	5.00 %	A	
29159020	- - Acide laurique, acide myristique, leurs sels et leurs esters	5.00 %	A	
29159030	- - Acide caprylique, ses sels et ses esters	5.00 %	A	
29159040	- - Acide caprique, ses sels et ses esters	5.00 %	A	
29159090	- - autres	5.00 %	A	
29161100	- - Acide acrylique et ses sels	5.00 %	A	
29161200	- - Esters de l'acide acrylique	5.00 %	A	
29161300	- - Acide méthacrylique et ses sels	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29161410	- - - Méthacrylate de méthyle	0.00 %	A	
29161490	- - - autres	5.00 %	A	
29161500	- - Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	5.00 %	A	
29161600	- - Binapacryl (ISO)	5.00 %	A	
29161900	- - autres	0.00 %	A	
29162000	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	5.00 %	A	
29163100	- - Acide benzoïque, ses sels et ses esters	0.00 %	A	
29163210	- - - Peroxyde de benzoyle	5.00 %	A	
29163220	- - - Chlorure de benzoyle	5.00 %	A	
29163400	- - Acide phénylacétique et ses sels	5.00 %	A	
29163910	- - - Acide (2,4-dichlorophényl)acétique et ses sels et esters	5.00 %	A	
29163920	- - - Esters de l'acide phénylacétique	5.00 %	A	
29163990	- - - autres	5.00 %	A	
29171100	- - Acide oxalique, ses sels et ses esters	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29171210	- - - Adipate de dioctyle	5.00 %	A	
29171290	- - - autres	5.00 %	A	
29171300	- - Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters	5.00 %	A	
29171400	- - Anhydride maléique	5.00 %	A	
29171900	- - autres	5.00 %	A	
29172000	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	5.00 %	A	
29173200	- - Orthophtalates de dioctyle	10.00 %	B5	
29173300	- - Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	10.00 %	B5	
29173410	- - - Orthophthalates de dibutyle	10.00 %	B5	
29173490	- - - autres	10.00 %	B5	
29173500	- - Anhydride phtalique	5.00 %	A	
29173600	- - Acide téréphtalique et ses sels	0.00 %	A	
29173700	- - Téréphtalate de diméthyle	5.00 %	A	
29173910	- - - Trioctyl trimellitate	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29173920	- - - autres composés phtaliques des types utilisés comme plastifiants et esters d'anhydride phtalique	0.00 %	A	
29173990	- - - autres	5.00 %	A	
29181100	- - Acide lactique, ses sels et ses esters	5.00 %	B5	
29181200	- - Acide tartrique	5.00 %	A	
29181300	- - Sels et esters de l'acide tartrique	5.00 %	B5	
29181400	- - Acide citrique	5.00 %	A	
29181510	- - - Citrate de calcium	5.00 %	A	
29181590	- - - autres	5.00 %	B5	
29181600	- - Acide gluconique, ses sels et ses esters	5.00 %	A	
29181700	- - Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	5.00 %	B5	
29181800	- - Chlorobenzilate (ISO)	5.00 %	A	
29181900	- - autres	5.00 %	B5	
29182100	- - Acide salicylique et ses sels	0.00 %	A	
29182200	- - Acide <i>o</i> -acétylsalicylique, ses sels et ses esters	5.00 %	B3	
29182300	- - autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29182910	- - - Ester alkyl-sulfonique de phénol	5.00 %	A	
29182990	- - - autres	5.00 %	B3	
29183000	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	5.00 %	A	
29189100	- - 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	5.00 %	A	
29189900	- - autres	5.00 %	B3	
29191000	- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	5.00 %	A	
29199000	- autres	5.00 %	A	
29201100	- - Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)	5.00 %	A	
29201900	- - autres	5.00 %	A	
29202100	- - Phosphite de diméthyle	5.00 %	A	
29202200	- - Phosphite de diéthyle	5.00 %	A	
29202300	- - Phosphite de triméthyle	5.00 %	A	
29202400	- - Phosphite de triéthyle	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29202900	- - autres	5.00 %	A	
29203000	- Endosulfan (ISO)	5.00 %	A	
29209000	- autres	5.00 %	A	
29211100	- - Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	5.00 %	B5	
29211200	- - Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)	5.00 %	A	
29211300	- - Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)	5.00 %	A	
29211400	- - Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)	5.00 %	A	
29211900	- - autres	5.00 %	A	
29212100	- - Éthylènediamine et ses sels	5.00 %	B5	
29212200	- - Hexaméthylènediamine et ses sels	5.00 %	A	
29212900	- - autres	5.00 %	A	
29213000	- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits	5.00 %	B3	
29214100	- - Aniline et ses sels	5.00 %	A	
29214200	- - Dérivés de l'aniline et leurs sels	5.00 %	A	
29214300	- - Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29214400	- - Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	
29214500	- - 1-Naphtylamine (α -naphtylamine), 2-naphtylamine (β -naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	
29214600	- - Amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), étilamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamfétamine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces produits	5.00 %	A	
29214900	- - autres	5.00 %	B3	
29215100	- - <i>o</i> -, <i>m</i> -, <i>p</i> -Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	
29215900	- - autres	5.00 %	B3	
29221100	- - Monoéthanolamine et ses sels	5.00 %	A	
29221200	- - Diéthanolamine et ses sels	5.00 %	A	
29221400	- - Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels	5.00 %	A	
29221500	- - Triéthanolamine	5.00 %	A	
29221600	- - Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium	5.00 %	A	
29221700	- - Méthyldiéthanolamine et éthyldiéthanolamine	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29221800	- - 2-(N,N-Diisopropylamino)éthanol	5.00 %	A	
29221910	- - - Éthambutol et ses sels, esters et autres dérivés	5.00 %	A	
29221920	- - - Alcool D-2-amino- <i>n</i> -butylique	5.00 %	A	
29221990	- - - autres	5.00 %	B3	
29222100	- - Acides aminohydroxynaphtalènesulfoniques et leurs sels	5.00 %	A	
29222900	- - autres	5.00 %	A	
29223100	- - Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	5.00 %	A	
29223900	- - autres	5.00 %	B3	
29224100	- - Lysine et ses esters; sels de ces produits	5.00 %	A	
29224210	- - - Acide glutamique	5.00 %	A	
29224220	- - - Glutamate de monosodium (MSG)	5.00 %	A	
29224290	- - - autres sels	5.00 %	A	
29224300	- - Acide anthranilique et ses sels	5.00 %	A	
29224400	- - Tilidine (DCI) et ses sels	5.00 %	A	
29224900	- - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29225010	- - Acide <i>p</i> -aminosalicylique et ses sels, esters et autres dérivés	0.00 %	A	
29225090	- - autres	5.00 %	A	
29231000	- Choline et ses sels	0.00 %	A	
29232011	- - - de légumes	0.00 %	A	
29232019	- - - autres	0.00 %	A	
29232090	- - autres	5.00 %	A	
29233000	- Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium	5.00 %	A	
29234000	- Sulfonate de perfluorooctane de didécyldiméthylammonium	5.00 %	A	
29239000	- autres	5.00 %	A	
29241100	- - Méprobamate (DCI)	5.00 %	A	
29241210	- - - Fluoroacétamide (ISO) et phosphamidon (ISO)	5.00 %	A	
29241220	- - - Monocrotophos (ISO)	10.00 %	B5	
29241910	- - - Carisoprodol	5.00 %	A	
29241990	- - - autres	5.00 %	A	
29242110	- - - 4-Éthoxyphénylurée (dulcine)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29242120	- - - Diurone et monuron	5.00 %	B5	
29242190	- - - autres	5.00 %	A	
29242300	- - Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	5.00 %	A	
29242400	- - Éthinamate (DCI)	5.00 %	A	
29242500	- - Alachlor (ISO)	5.00 %	A	
29242910	- - - Aspartame	5.00 %	A	
29242920	- - - Carbamate de butylphénylméthyl; carbamate de méthyl isopropyl phényl	10.00 %	B5	
29242930	- - - Acétaminophène (paracétamol); salicylamide, éthoxybenzamide	10.00 %	B5	
29242990	- - - autres	5.00 %	A	
29251100	- - Saccharine et ses sels	10.00 %	A	
29251200	- - Glutéthimide (DCI)	5.00 %	A	
29251900	- - autres	5.00 %	A	
29252100	- - Chlordiméforme (ISO)	5.00 %	A	
29252900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29261000	- Acrylonitrile	5.00 %	A	
29262000	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	5.00 %	B5	
29263000	- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4- diphénylbutane)	5.00 %	A	
29264000	- alpha-Phenylacétoacétonitrile	5.00 %	A	
29269000	- autres	5.00 %	A	
29270010	- Azodicarbonamide	10.00 %	A	
29270090	- autres	5.00 %	A	
29280010	- Linuron	5.00 %	A	
29280090	- autres	5.00 %	A	
29291010	- - Diphenylméthane diisocyanate (MDI)	0.00 %	A	
29291020	- - Diisocyanate de toluène	0.00 %	A	
29291090	- - autres	0.00 %	A	
29299010	- - Cyclamate de sodium	5.00 %	A	
29299020	- - autres cyclamates	5.00 %	A	
29299090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29301000	- 2-(N,N-Diméthylamino) éthanethiol	5.00 %	A	
29302000	- Thiocarbamates et dithiocarbamates	5.00 %	B5	
29303000	- Mono-, di-ou tétrasulfures de thiourame	5.00 %	A	
29304000	- Méthionine	0.00 %	A	
29306000	- 2-(N,N-Diéthylamino)éthanethiol	5.00 %	A	
29307000	- Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) [thiodiglycol (DCI)]	5.00 %	A	
29308000	- Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	5.00 %	A	
29309010	- - Dithiocarbonates	5.00 %	A	
29309090	- - autres	5.00 %	A	
29311010	- - Plomb tétraméthyle	5.00 %	A	
29311020	- - Plomb tétraéthyle	5.00 %	A	
29312000	- Composés du tributylétain	5.00 %	A	
29314100	- - Méthylphosphonate de diméthyle	5.00 %	A	
29314200	- - Propylphosphonate de diméthyle	5.00 %	A	
29314300	- - Ethylphosphonate de diéthyle	5.00 %	A	
29314400	- - Acide méthylphosphonique	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29314500	- - Sel d'acide méthylphosphonique et de l'(aminoiminométhyl)urée (1: 1)	5.00 %	A	
29314600	- - 2,4,6-Trioxide de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane	5.00 %	A	
29314700	- - Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl) méthyle et de méthyle	5.00 %	A	
29314800	- - 3,9-Dioxyde de 3,9-diméthyl-2,4,8,10-tetraoxa-3,9-diphosphaspiro[5.5] undécane	5.00 %	A	
29314910	- - - N-(phosphonométhyl) glycine	0.00 %	A	
29314920	- - - Sels de N-(phosphonométhyl) glycine	0.00 %	A	
29314990	- - - autres	5.00 %	A	
29315100	- - Dichlorure méthylphosphonique	5.00 %	A	
29315200	- - Dichlorure propylphosphonique	5.00 %	A	
29315300	- - Méthylphosphonothionate de O-(3-chloropropyl) O-[4-nitro-3-(trifluorométhyl)phényle]	5.00 %	A	
29315400	- - Trichlorfon (ISO)	5.00 %	A	
29315910	- - - Éthéphon	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29315990	- - - autres	5.00 %	A	
29319041	- - - sous forme liquide	5.00 %	A	
29319049	- - - autres	5.00 %	B5	
29319050	- - Dichlorure de diméthylétain	0.00 %	A	
29319090	- - autres	5.00 %	B5	
29321100	- - Tétrahydrofuranne	5.00 %	A	
29321200	- - 2-Furaldéhyde (furfural)	5.00 %	A	
29321300	- - Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	5.00 %	A	
29321400	- - Sucralose	5.00 %	A	
29321900	- - autres	5.00 %	A	
29322010	- - Coumarine (1,2-benzopyrone), méthylcoumarines et éthylcoumarines	5.00 %	A	
29322090	- - autres	5.00 %	A	
29329100	- - Isosafrole	5.00 %	A	
29329200	- - 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one	5.00 %	A	
29329300	- - Pipéronal	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29329400	- - Safrole	5.00 %	A	
29329500	- - Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)	5.00 %	A	
29329600	- - Carbofurane (ISO)	0.00 %	A	
29329900	- - autres	0.00 %	A	
29331100	- - Phénazone (antipyrine) et ses dérivés	5.00 %	A	
29331900	- - autres	5.00 %	A	
29332100	- - Hydantoïne et ses dérivés	0.00 %	A	
29332900	- - autres	5.00 %	A	
29333100	- - Pyridine et ses sels	5.00 %	A	
29333200	- - Pipéridine et ses sels	5.00 %	A	
29333300	- - Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), carfentanil (DCI), cétoabémidone (DCI), difénoxine (DCI), diphénoxyate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradrol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI), remifentanil (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29333400	- - autres fentanyl et leurs dérivés	0.00 %	A	
29333500	- - Quinuclidin-3-ol	0.00 %	A	
29333600	- - 4-Anilino-N-phénéthylpipéridine (ANPP)	0.00 %	A	
29333700	- - N-Phénéthyl-4-pipéridone (NPP)	0.00 %	A	
29333910	- - - Chlorphéniramine et isoniazide	5.00 %	A	
29333930	- - - Sels de paraquat	0.00 %	A	
29333990	- - - autres	0.00 %	A	
29334100	- - Lévorphanol (DCI) et ses sels	5.00 %	A	
29334910	- - - Dextrométhorphan	0.00 %	A	
29334990	- - - autres	0.00 %	A	
29335200	- - Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	0.00 %	A	
29335300	- - Allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels de ces produits	0.00 %	A	
29335400	- - autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29335500	- - Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol; sels de ces produits	5.00 %	A	
29335910	- - - Diazinon	5.00 %	A	
29335990	- - - autres	5.00 %	A	
29336100	- - Mélamine	5.00 %	A	
29336900	- - autres	5.00 %	A	
29337100	- - 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)	0.00 %	A	
29337200	- - Clobazam (DCI) et méthypylone (DCI)	5.00 %	A	
29337900	- - autres lactames	0.00 %	A	
29339100	- - Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), loflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), pyrovalérone (DCI), témazépam (DCI), tetrazépam (DCI) et triazolam (DCI); sels de ces produits	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29339200	- - Azinphos-méthyl (ISO)	5.00 %	A	
29339910	- - - Mébendazole et parbendazole	0.00 %	A	
29339990	- - - autres	5.00 %	A	
29341000	- Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	5.00 %	A	
29342000	- Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations	5.00 %	A	
29343000	- Composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	0.00 %	A	
29349100	- - Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), haloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ces produits	0.00 %	A	
29349200	- - autres fentanyl et leurs dérivés	5.00 %	A	
29349910	- - - Acides nucléiques et leurs sels	5.00 %	A	
29349920	- - - Sultones; sultames; diltiazem	5.00 %	A	
29349930	- - - Acide 6-aminopénicillanique	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29349940	- - - 3-Azido-3-déoxythymidine	5.00 %	A	
29349950	- - - Oxadiazon, d'une pureté de 94 % ou plus	5.00 %	A	
29349990	- - - autres	5.00 %	A	
29351000	- N-Méthylperfluorooctane sulfonamide	0.00 %	A	
29352000	- N-Éthylperfluorooctane sulfonamide	0.00 %	A	
29353000	- N-Éthyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide	0.00 %	A	
29354000	- N-(2-Hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide	0.00 %	A	
29355000	- autres perfluorooctanes sulfonamides	0.00 %	A	
29359000	- autres	0.00 %	A	
29362100	- - Vitamines A et leurs dérivés	0.00 %	A	
29362200	- - Vitamine B ₁ et ses dérivés	0.00 %	A	
29362300	- - Vitamine B ₂ et ses dérivés	0.00 %	A	
29362400	- - Acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B ₅) et ses dérivés	0.00 %	A	
29362500	- - Vitamine B ₆ et ses dérivés	5.00 %	A	
29362600	- - Vitamine B ₁₂ et ses dérivés	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29362700	- - Vitamine C et ses dérivés	5.00 %	X	
29362800	- - Vitamine E et ses dérivés	0.00 %	A	
29362900	- - autres vitamines et leurs dérivés	0.00 %	A	
29369000	- autres, y compris les concentrats naturels	0.00 %	A	
29371100	- - Somatropine, ses dérivés et analogues structurels	0.00 %	A	
29371200	- - Insuline et ses sels	0.00 %	A	
29371900	- - autres	5.00 %	A	
29372100	- - Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrohydrocortisone)	0.00 %	A	
29372200	- - Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0.00 %	A	
29372300	- - Œstrogènes et progestogènes	0.00 %	A	
29372900	- - autres	5.00 %	A	
29375000	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	0.00 %	A	
29379010	- - de composés aminés à fonctions oxygénées	5.00 %	A	
29379020	- - Épinéphrine; dérivés des amino-acides	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29379090	- - autres	5.00 %	A	
29381000	- Rutoside (rutine) et ses dérivés	0.00 %	A	
29389000	- autres	0.00 %	A	
29391110	- - - Concentrés de paille de pavot	5.00 %	B5	
29391190	- - - autres	5.00 %	B5	
29391900	- - autres	0.00 %	A	
29392010	- - Quinine et ses sels	5.00 %	B5	
29392090	- - autres	5.00 %	A	
29393000	- Caféine et ses sels	5.00 %	A	
29394100	- - Éphédrine et ses sels	0.00 %	A	
29394200	- - Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0.00 %	A	
29394300	- - Cathine (DCI) et ses sels	0.00 %	A	
29394400	- - Noréphédrine et ses sels	0.00 %	A	
29394500	- - Lévométamfetamine, métamfetamine (DCI), racémate de métamfetamine et leurs sels	5.00 %	B5	
29394900	- - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29395100	- - Fénétylline (DCI) et ses sels	5.00 %	A	
29395900	- - autres	5.00 %	A	
29396100	- - Ergométrine (DCI) et ses sels	0.00 %	A	
29396200	- - Ergotamine (DCI) et ses sels	0.00 %	A	
29396300	- - Acide lysergique et ses sels	0.00 %	A	
29396900	- - autres	0.00 %	A	
29397200	- - Cocaïne, ecgonine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	5.00 %	B5	
29397900	- - autres	0.00 %	A	
29398000	- autres	5.00 %	A	
29400000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n ^{os} 29.37, 29.38 et 29.39	5.00 %	X	
29411011	- - - non stériles	7.50 %	X	
29411019	- - - autres	5.00 %	D	
29411020	- - Ampicilline et ses sels	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
29411090	- - autres	5.00 %	A	
29412000	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00 %	A	
29413000	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	
29414000	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	
29415000	- Érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	5.00 %	A	
29419000	- autres	0.00 %	A	
29420000	Autres composés organiques	5.00 %	B5	
30012000	- Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	0.00 %	A	
30019000	- autres	0.00 %	A	
30021210	- - - Antisérums, solutions de protéines plasmatiques; poudre d'hémoglobine	0.00 %	A	
30021290	- - - autres	0.00 %	A	
30021300	- - Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.00 %	A	
30021400	- - Produits immunologiques, mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30021500	- - Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	0.00 %	A	
30024110	- - - Toxoïde tétanique	5.00 %	B3	
30024120	- - - Vaccins contre la coqueluche, la rougeole, la méningite ou la polio	0.00 %	A	
30024190	- - - autres	5.00 %	A	
30024200	- - Vaccins pour la médecine vétérinaire	5.00 %	B5	
30024900	- - autres	0.00 %	A	
30025100	- - Produits de thérapie cellulaire	0.00 %	A	
30025900	- - autres	0.00 %	A	
30029000	- autres	0.00 %	A	
30031010	- - contenant de l'amoxicilline (DCI) ou ses sels	5.00 %	B3	
30031020	- - contenant de l'ampicilline (DCI) ou ses sels	5.00 %	A	
30031090	- - autres	5.00 %	A	
30032000	- autres, contenant des antibiotiques	5.00 %	A	
30033100	- - contenant de l'insuline	0.00 %	A	
30033900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30034100	- - contenant de l'éphédrine ou ses sels	5.00 %	B3	
30034200	- - contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	5.00 %	B3	
30034300	- - contenant de la noréphédrine ou ses sels	5.00 %	B3	
30034900	- - autres	5.00 %	A	
30036000	- autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la note 2 de sous-positions du présent chapitre	5.00 %	A	
30039000	- autres	5.00 %	B5	
30041015	- - - contenant de la pénicilline G (à l'exclusion de pénicilline G benzathine), de la phénoxy méthylpénicilline ou des sels de ces substances	5.00 %	B3	
30041016	- - - contenant de l'ampicilline, de l'amoxycilline ou des sels de ces substances, à administration orale	5.00 %	A	
30041019	- - - autres	5.00 %	A	
30041020	- - contenant des streptomycines ou leurs dérivés	5.00 %	A	
30042010	- - contenant de la gentamycine, de la lincomycine, du sulfaméthoxazole ou leurs dérivés, à administration orale ou sous forme de pommade	5.00 %	A	
30042031	- - - à administration orale	5.00 %	B3	
30042032	- - - sous forme de pommade	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30042039	- - - autres	5.00 %	A	
30042071	- - - à administration orale ou sous forme de pommade	5.00 %	A	
30042079	- - - autres	5.00 %	A	
30042091	- - - à administration orale ou sous forme de pommade	5.00 %	A	
30042099	- - - autres	5.00 %	A	
30043100	- - contenant de l'insuline	0.00 %	A	
30043210	- - - contenant de la dexaméthasone ou ses dérivés	5.00 %	A	
30043240	- - - contenant de l'hydrocortisone succinate de sodium ou de l'acétonide de fluocinolone	5.00 %	A	
30043290	- - - autres	5.00 %	A	
30043900	- - autres	5.00 %	A	
30044100	- - contenant de l'éphédrine ou ses sels	5.00 %	B3	
30044200	- - contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	5.00 %	B3	
30044300	- - contenant de la noréphédrine ou ses sels	5.00 %	B3	
30044911	- - - - à administration orale ou pour injection	5.00 %	B3	
30044919	- - - - autres	5.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30044951	- - - à administration orale	5.00 %	A	
30044959	- - - autres	5.00 %	B3	
30044960	- - - contenant de la théophylline, à administration orale	5.00 %	A	
30044970	- - - contenant du sulfate d'atropine	5.00 %	A	
30044980	- - - contenant du chlorhydrate de quinine ou du chlorure de dihydroquinine, pour injection; contenant du sulfate ou bisulfate de quinine, à administration orale	5.00 %	A	
30044990	- - - autres	5.00 %	B3	
30045010	- - des types utilisables pour les enfants, sous forme de sirop	5.00 %	B3	
30045021	- - - à administration orale	5.00 %	A	
30045029	- - - autres	5.00 %	A	
30045091	- - - contenant de la vitamine A, B ou C	5.00 %	A	
30045099	- - - autres	5.00 %	A	
30046010	- - contenant de l'artémisinine associée à d'autres ingrédients pharmaceutiques actifs	5.00 %	A	
30046020	- - contenant de l'artésunate ou de la chloroquine	5.00 %	A	
30046090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30049010	- - Patches de système thérapeutique transdermique pour le traitement du cancer ou des maladies cardiaques	5.00 %	A	
30049020	- - Eau stérile en emballage scellé pour inhalation, de qualité pharmaceutique	5.00 %	A	
30049030	- - Antiseptiques	5.00 %	A	
30049041	- - - contenant du chlorhydrate de procaine	5.00 %	B3	
30049049	- - - autres	5.00 %	A	
30049051	- - - contenant de l'acide acétylsalicylique, du paracétamol ou de la dipyronne (DCI), à administration orale	5.00 %	A	
30049053	- - - contenant du diclofénac, à administration orale	5.00 %	A	
30049054	- - - contenant du piroxicam (DCI) ou de l'ibuprofène	5.00 %	A	
30049055	- - - autres, sous forme de produit pour friction	5.00 %	A	
30049059	- - - autres	5.00 %	A	
30049062	- - - contenant de la primaquine	5.00 %	A	
30049064	- - - contenant de l'artémisinine autre que celle du n° 3004.60.10	5.00 %	B3	
30049065	- - - - Médicaments à base de plantes	5.00 %	B5	
30049069	- - - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30049071	- - - contenant de la pipérazine ou du mébendazole (DCI)	5.00 %	A	
30049072	- - - - Médicaments à base de plantes	5.00 %	B5	
30049079	- - - - autres	5.00 %	A	
30049081	- - - contenant de la déferoxamine, pour injection	0.00 %	A	
30049082	- - - Médicaments contre le VIH/SIDA	0.00 %	A	
30049089	- - - autres	0.00 %	A	
30049091	- - - contenant du chlorure de sodium ou du glucose, pour infusion	5.00 %	A	
30049092	- - - contenant du sorbitol ou du salbutamol, pour infusion	5.00 %	B3	
30049093	- - - contenant du sorbitol ou du salbutamol, sous d'autres formes	5.00 %	B3	
30049094	- - - contenant de la cimétidine (DCI) ou de la ranitidine (DCI), autres que pour injection	5.00 %	A	
30049095	- - - contenant du phénobarbital, du diazépam ou de la chlorpromazine, autres que pour injection ou infusion	5.00 %	A	
30049096	- - - Médicaments pour instillation nasale, contenant de la naphazoline, de l'xylométazoline ou de l'oxymétazoline	5.00 %	A	
30049098	- - - - Médicaments à base de plantes	5.00 %	B5	
30049099	- - - - autres	5.00 %	B3	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30051010	- - imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques	5.00 %	A	
30051090	- - autres	5.00 %	A	
30059010	- - Bandes	5.00 %	A	
30059020	- - Gazes	5.00 %	A	
30059090	- - autres	5.00 %	A	
30061010	- - Fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	0.00 %	A	
30061090	- - autres	0.00 %	A	
30063010	- - Sulfate de baryum, à administration orale	0.00 %	A	
30063020	- - Réactifs d'origine microbienne, des types utilisables pour le diagnostic biologique vétérinaire	5.00 %	B5	
30063030	- - Autres réactifs de diagnostic microbien	0.00 %	A	
30063090	- - autres	0.00 %	A	
30064010	- - Ciments et autres produits d'obturation dentaire	0.00 %	A	
30064020	- - Ciments pour la réfection osseuse	5.00 %	A	
30065000	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
30066000	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides	0.00 %	A	
30067000	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	5.00 %	A	
30069100	- - Appareillages identifiables de stomie	5.00 %	A	
30069210	- - - de médicaments utilisés pour le traitement du cancer, du VIH/SIDA ou d'autres maladies difficiles à traiter	15.00 %	X	
30069290	- - - autres	15.00 %	X	
30069300	- - Placebos et troussees pour essais cliniques masqués (ou à double insu), destinés à un essai clinique reconnu, présentés sous forme de doses	5.00 %	B5	
31010010	- d'origine uniquement végétale	5.00 %	A	
31010092	- - d'origine animale (autres que le guano), traités chimiquement	5.00 %	A	
31010099	- - autres	5.00 %	A	
31021000	- Urée, même en solution aqueuse	5.00 %	A	
31022100	- - Sulfate d'ammonium	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
31022900	- - autres	0.00 %	A	
31023000	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	0.00 %	A	
31024000	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant	0.00 %	A	
31025000	- Nitrate de sodium	0.00 %	A	
31026000	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0.00 %	A	
31028000	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	5.00 %	A	
31029000	- autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	0.00 %	A	
31031110	- - - de qualité adaptée aux aliments pour animaux	0.00 %	A	
31031190	- - - autres	0.00 %	A	
31031910	- - - de qualité adaptée aux aliments pour animaux	0.00 %	A	
31031990	- - - autres	0.00 %	A	
31039010	- - Engrais phosphatés calcinés	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
31039090	- - autres	0.00 %	A	
31042000	- Chlorure de potassium	0.00 %	A	
31043000	- Sulfate de potassium	10.00 %	A	
31049000	- autres	0.00 %	A	
31051010	- - Superphosphates et engrais phosphatés calcinés	5.00 %	A	
31051020	- - Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	5.00 %	A	
31051090	- - autres	5.00 %	A	
31052000	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	5.00 %	A	
31053000	- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.00 %	A	
31054000	- Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.00 %	A	
31055100	- - contenant des nitrates et des phosphates	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
31055900	- - autres	0.00 %	A	
31056000	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	5.00 %	A	
31059000	- autres	5.00 %	A	
32011000	- Extrait de quebracho	5.00 %	A	
32012000	- Extrait de mimosa	5.00 %	A	
32019000	- autres	5.00 %	A	
32021000	- Produits tannants organiques synthétiques	5.00 %	B5	
32029000	- autres	5.00 %	B5	
32030010	- des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	0.00 %	A	
32030090	- autres	5.00 %	A	
32041110	- - - bruts	0.00 %	A	
32041190	- - - autres	5.00 %	A	
32041210	- - - Colorants acides	5.00 %	A	
32041290	- - - autres	5.00 %	A	
32041300	- - Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
32041400	- - Colorants directs et préparations à base de ces colorants	0.00 %	A	
32041500	- - Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	5.00 %	A	
32041600	- - Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	5.00 %	A	
32041710	- - - Colorants organiques synthétiques pigmentaires, en poudre	0.00 %	A	
32041790	- - - autres	5.00 %	A	
32041800	- - Matières colorantes caroténoïdes et préparations à base de ces matières	5.00 %	A	
32041900	- - autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n ^{os} 3204.11 à 3204.19	5.00 %	A	
32042000	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	5.00 %	A	
32049000	- autres	5.00 %	A	
32050000	Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes	5.00 %	A	
32061110	- - - Pigments	5.00 %	A	
32061190	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
32061910	- - - Pigments	5.00 %	A	
32061990	- - - autres	5.00 %	A	
32062010	- - Jaune de chrome, vert de chrome et orange de molybdène ou rouge basé sur des composés de chrome	5.00 %	A	
32062090	- - autres	5.00 %	A	
32064110	- - - Préparations	5.00 %	B5	
32064190	- - - autres	5.00 %	B5	
32064210	- - - Préparations	5.00 %	A	
32064290	- - - autres	5.00 %	A	
32064911	- - - - de pigments inorganiques à base de composés du cadmium ou d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)	5.00 %	A	
32064919	- - - - autres	5.00 %	A	
32064990	- - - autres	5.00 %	A	
32065010	- - Préparations	5.00 %	A	
32065090	- - autres	5.00 %	A	
32071000	- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
32072010	- - Frittes pour émail	5.00 %	B5	
32072090	- - autres	5.00 %	B5	
32073000	- Lustres liquides et préparations similaires	5.00 %	B5	
32074000	- Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	5.00 %	A	
32081011	- - - des types utilisés pour l'art dentaire	5.00 %	B5	
32081019	- - - autres	5.00 %	B5	
32081020	- - Peintures antisalissures et/ou anticorrosion pour les coques de navires	5.00 %	B5	
32081090	- - autres	5.00 %	B5	
32082040	- - Peintures antisalissures et/ou anticorrosion pour les coques de navires	10.00 %	B5	
32082070	- - Vernis, des types utilisés pour l'art dentaire	5.00 %	B5	
32082090	- - autres	5.00 %	B5	
32089011	- - - des types utilisés pour l'art dentaire	5.00 %	B5	
32089019	- - - autres	5.00 %	B5	
32089021	- - - des types utilisés pour l'art dentaire	5.00 %	B5	
32089029	- - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
32089030	- - Peintures antisalissures et/ou anticorrosion pour les coques de navires	10.00 %	B5	
32089090	- - autres	10.00 %	B5	
32091010	- - Vernis	5.00 %	B5	
32091040	- - Peintures pour cuir	5.00 %	B5	
32091050	- - Peintures antisalissures et/ou anticorrosion pour les coques de navires	5.00 %	B5	
32091090	- - autres	5.00 %	B5	
32099000	- autres	10.00 %	B5	
32100010	- Vernis	5.00 %	B5	
32100020	- Badigeons	10.00 %	B5	
32100030	- Pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs	0.00 %	A	
32100091	- - Peintures antisalissures et/ou anticorrosion pour les coques de navires	10.00 %	B5	
32100099	- - autres	10.00 %	B5	
32110000	Siccatifs préparés	5.00 %	A	
32121000	- Feuilles pour le marquage au fer	5.00 %	B5	
32129011	- - - Pâte d'aluminium	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
32129013	- - - Blanc de plomb en dispersion dans l'huile	5.00 %	B5	
32129014	- - - autres, pour la fabrication de peintures pour cuir	5.00 %	B5	
32129019	- - - autres	5.00 %	B5	
32129021	- - - des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	5.00 %	B5	
32129022	- - - autres teintures	5.00 %	A	
32129029	- - - autres	5.00 %	A	
32131000	- Couleurs en assortiments	10.00 %	A	
32139000	- autres	10.00 %	A	
32141000	- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture	5.00 %	B5	
32149000	- autres	5.00 %	B5	
32151110	- - - Encres réticulables par ultra-violet	5.00 %	B5	
32151120	- - - Encre solide sous forme de blocs ouvrés pour appareils relevant des n ^{os} 8443.31, 8443.32 ou 8443.39	0.00 %	A	
32151190	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
32151910	- - - Encre solide sous forme de blocs ouvrés pour appareils relevant des n ^{os} 443.31, 8443.32 ou 8443.39	5.00 %	B5	
32151990	- - - autres	5.00 %	B5	
32159010	- - Masse de carbone des types utilisés pour la fabrication de papier carbone	5.00 %	B5	
32159060	- - Encres à écrire ou à dessiner	5.00 %	B5	
32159070	- - Encres des types utilisables avec les duplicateurs du n° 84.72	0.00 %	A	
32159090	- - autres	0.00 %	A	
33011200	- - d'orange	5.00 %	B5	
33011300	- - de citron	5.00 %	B5	
33011900	- - autres	5.00 %	B5	
33012400	- - de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>)	5.00 %	B5	
33012500	- - d'autres menthes	5.00 %	B5	
33012920	- - - de bois de santal	5.00 %	A	
33012930	- - - de citronnelle	5.00 %	B5	
33012940	- - - de noix de muscade	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
33012950	- - - de girofle	5.00 %	B5	
33012960	- - - de patchouli	5.00 %	B5	
33012970	- - - de lemon grass, de cannelle, de gingembre, de cardamome ou de fenouil	5.00 %	B5	
33012990	- - - autres	5.00 %	B5	
33013000	- Résinoïdes	5.00 %	A	
33019010	- - Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, médicinales	5.00 %	B5	
33019020	- - Oléorésines d'extraction	5.00 %	A	
33019090	- - autres	5.00 %	A	
33021010	- - Préparations alcooliques odoriférantes des types utilisés pour la fabrication des boissons, sous forme liquide	150.00 %	X	
33021020	- - Préparations alcooliques odoriférantes des types utilisés pour la fabrication des boissons, sous d'autres formes	150.00 %	X	
33021030	- - autres, ne contenant pas d'alcool	5.00 %	A	
33021090	- - autres	5.00 %	A	
33029000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
33030000	Parfums et eaux de toilette	10.00 %	B5	
33041000	- Produits de maquillage pour les lèvres	15.00 %	B5	
33042000	- Produits de maquillage pour les yeux	10.00 %	B5	
33043000	- Préparations pour manucures ou pédicures	15.00 %	B5	
33049100	- - Poudres, y compris les poudres compactes	15.00 %	B5	
33049920	- - - Préparations anti-acné	15.00 %	B5	
33049930	- - - autres crèmes et lotions pour le visage ou la peau	15.00 %	B5	
33049990	- - - autres	15.00 %	B5	
33051010	- - ayant des propriétés antifongiques	15.00 %	B5	
33051090	- - autres	15.00 %	B5	
33052000	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	15.00 %	B5	
33053000	- Laques pour cheveux	15.00 %	B5	
33059000	- autres	15.00 %	B5	
33061010	- - Poudres et pâtes pour la prophylaxie dentaire	15.00 %	B5	
33061090	- - autres	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
33062000	- Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	10.00 %	B5	
33069000	- autres	15.00 %	B5	
33071000	- Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	15.00 %	B5	
33072000	- Désodorisants corporels et antisudoraux	15.00 %	B5	
33073000	- Sels parfumés et autres préparations pour bains	10.00 %	B5	
33074110	- - - Poudres parfumées (encens), des types utilisés au cours des rites religieux	10.00 %	B5	
33074190	- - - autres	10.00 %	B5	
33074910	- - - Préparations de parfums d'ambiance, même avec des propriétés désinfectantes	10.00 %	B5	
33074990	- - - autres	10.00 %	B5	
33079010	- - Produits de toilette préparés pour animaux	10.00 %	B5	
33079030	- - Papiers et serviettes imprégnés ou enduits de parfum ou de fards	10.00 %	B5	
33079040	- - autres produits de parfumerie ou cosmétiques, y compris les dépilatoires	10.00 %	B5	
33079050	- - Solutions pour verres de contact ou pour yeux artificiels	10.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
33079090	- - autres	10.00 %	B5	
34011140	- - - Savons à usages médicaux, y compris savons désinfectants	10.00 %	A	
34011150	- - - autres savons, y compris savons pour le bain	15.00 %	B5	
34011161	- - - - de non-tissés, conditionnés pour la vente au détail	10.00 %	A	
34011169	- - - - autres	10.00 %	A	
34011170	- - - autres, de papier, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents	15.00 %	A	
34011190	- - - autres	15.00 %	B5	
34011910	- - - de feutres ou de non-tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents	10.00 %	A	
34011920	- - - de papier, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents	10.00 %	A	
34011990	- - - autres	10.00 %	A	
34012020	- - Copeaux de savon	5.00 %	A	
34012091	- - - des types utilisés pour le désencrage par flottation du papier recyclé	10.00 %	A	
34012099	- - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
34013000	- Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	10.00 %	A	
34023110	- - - Alkylbenzènes sulfonés	5.00 %	B5	
34023190	- - - autres	5.00 %	B5	
34023910	- - - Alcools gras sulfatés	5.00 %	B5	
34023990	- - - autres	5.00 %	B5	
34024100	- - cationiques	5.00 %	A	
34024210	- - - Polybutadiène terminé par un hydroxyle	5.00 %	A	
34024290	- - - autres	5.00 %	A	
34024910	- - - des types utilisables pour les préparations extinctrices d'incendie	5.00 %	A	
34024990	- - - autres	5.00 %	A	
34025011	- - - Préparations tensio-actives	5.00 %	A	
34025012	- - - Préparations de lavage ou de nettoyage anioniques, y compris les préparations de blanchiment, de rinçage ou de dégraissage	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
34025019	- - - autres	5.00 %	A	
34025091	- - - Préparations tensio-actives	5.00 %	B5	
34025092	- - - Préparations de lavage ou de nettoyage anioniques, y compris les préparations de blanchiment, de rinçage ou de dégraissage	10.00 %	B5	
34025099	- - - autres	10.00 %	B5	
34029011	- - - Agents mouillants anioniques	0.00 %	A	
34029012	- - - Préparations de lavage ou de nettoyage anioniques, y compris les préparations de blanchiment, de rinçage ou de dégraissage	5.00 %	A	
34029013	- - - autres préparations de lavage ou de nettoyage, y compris les préparations de blanchiment, de rinçage ou de dégraissage	5.00 %	A	
34029014	- - - autres préparations tensio-actives anioniques	5.00 %	A	
34029019	- - - autres	5.00 %	A	
34029091	- - - Agents mouillants anioniques	5.00 %	A	
34029092	- - - Préparations de lavage ou de nettoyage anioniques, y compris les préparations de blanchiment, de rinçage ou de dégraissage	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
34029093	- - - autres préparations de lavage ou de nettoyage, y compris les préparations de blanchiment, de rinçage ou de dégraissage	5.00 %	B5	
34029094	- - - autres préparations tensio-actives anioniques	5.00 %	A	
34029099	- - - autres	5.00 %	A	
34031111	- - - - Préparations d'huiles lubrifiantes	5.00 %	A	
34031119	- - - - autres	5.00 %	A	
34031190	- - - autres	5.00 %	A	
34031911	- - - - Parties de moteurs pour l'aviation	0.00 %	A	
34031912	- - - - autres préparations contenant de l'huile de silicone	5.00 %	A	
34031919	- - - - autres	5.00 %	A	
34031990	- - - autres	5.00 %	A	
34039111	- - - - Préparations contenant de l'huile de silicone	0.00 %	A	
34039119	- - - - autres	0.00 %	A	
34039190	- - - autres	0.00 %	A	
34039911	- - - - Préparations pour moteurs pour l'aviation	0.00 %	A	
34039912	- - - - autres préparations contenant de l'huile de silicone	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
34039919	- - - autres	5.00 %	A	
34039990	- - - autres	5.00 %	A	
34042000	- de poly(oxyéthylène) (polyéthylène-glycol)	5.00 %	A	
34049010	- - de lignite modifié chimiquement	0.00 %	A	
34049090	- - autres	0.00 %	A	
34051000	- Cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	15.00 %	A	
34052000	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	15.00 %	A	
34053000	- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	15.00 %	A	
34054000	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	10.00 %	B5	
34059010	- - Brillants pour métaux	15.00 %	A	
34059090	- - autres	15.00 %	A	
34060000	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
34070010	- Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants	5.00 %	A	
34070020	- Compositions dites «cires pour l'art dentaire» présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires	5.00 %	A	
34070030	- Autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	5.00 %	A	
35011000	- Caséines	5.00 %	B5	
35019010	- - Caséinates et autres dérivés des caséines	5.00 %	B5	
35019020	- - Colles de caséine	5.00 %	B5	
35021100	- - sèches	5.00 %	A	
35021900	- - autres	5.00 %	A	
35022000	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	5.00 %	A	
35029000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
35030041	- - sous forme de poudre, avec un degré Bloom de A-250 ou B-230 ou supérieur	5.00 %	A	
35030049	- - autres	5.00 %	A	
35030050	- Ichtyocolle	5.00 %	A	
35030061	- - Colles de poisson	5.00 %	B5	
35030069	- - autres	5.00 %	A	
35040000	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome	5.00 %	B5	
35051010	- - Dextrine; amidons et féculs solubles ou torréfiés	5.00 %	A	
35051090	- - autres	5.00 %	A	
35052000	- Colles	5.00 %	B5	
35061000	- Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
35069110	- - - Pellicules transparentes adhésives et adhésifs liquides transparents durcissables utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication d'écrans plats ou d'écrans tactiles	5.00 %	A	
35069190	- - - autres	5.00 %	A	
35069900	- - autres	5.00 %	A	
35071000	- Présure et ses concentrats	5.00 %	B5	
35079000	- autres	0.00 %	A	
36010000	Poudres propulsives	5.00 %	A	
36020000	Explosifs préparés autres que les poudres propulsives	5.00 %	A	
36031000	- Mèches de sûreté	5.00 %	B5	
36032000	- Cordeaux détonants	5.00 %	B5	
36033000	- Amorces fulminantes	5.00 %	A	
36034000	- Capsules fulminantes	5.00 %	A	
36035000	- Allumeurs	5.00 %	A	
36036000	- Détonateurs électriques	5.00 %	A	
36041000	- Articles pour feux d'artifice	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
36049020	- - Munitions pyrotechniques miniatures et amorces à percussion pour les jouets	5.00 %	A	
36049040	- - Feux à main	5.00 %	A	
36049050	- - Fusées de signalisation	5.00 %	A	
36049090	- - autres	5.00 %	A	
36050000	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 36.04	15.00 %	A	
36061000	- Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, et d'une capacité n'excédant pas 300 cm ³	10.00 %	A	
36069010	- - Combustibles à l'état solide ou pâteux, alcool solidifié et combustibles préparés similaires	5.00 %	A	
36069020	- - Pierres à briquet	5.00 %	A	
36069030	- - autre ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes	5.00 %	A	
36069090	- - autres	5.00 %	A	
37011000	- pour rayons X	5.00 %	A	
37012000	- Films à développement et tirage instantanés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
37013000	- autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	5.00 %	A	
37019110	- - - des types utilisables dans l'industrie graphique	5.00 %	A	
37019190	- - - autres	5.00 %	A	
37019910	- - - des types utilisables dans l'industrie graphique	5.00 %	A	
37019990	- - - autres	5.00 %	A	
37021000	- pour rayons X	5.00 %	A	
37023100	- - pour la photographie en couleurs (polychrome)	5.00 %	A	
37023200	- - autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	5.00 %	A	
37023900	- - autres	5.00 %	A	
37024100	- - d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	5.00 %	A	
37024210	- - - des types utilisables en médecine, en chirurgie, pour l'art dentaire ou vétérinaire ou dans l'industrie graphique	5.00 %	A	
37024290	- - - autres	5.00 %	A	
37024300	- - d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
37024400	- - d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	5.00 %	A	
37025220	- - - des types utilisables en cinématographie	0.00 %	A	
37025290	- - - autres	5.00 %	A	
37025300	- - d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	5.00 %	A	
37025440	- - - des types utilisables en médecine, en chirurgie, pour l'art dentaire ou vétérinaire ou dans l'industrie graphique	5.00 %	A	
37025490	- - - autres	5.00 %	A	
37025520	- - - des types utilisables en cinématographie	0.00 %	A	
37025550	- - - des types utilisables en médecine, en chirurgie, pour l'art dentaire ou vétérinaire ou dans l'industrie graphique	5.00 %	A	
37025590	- - - autres	5.00 %	A	
37025620	- - - des types utilisables en cinématographie	5.00 %	A	
37025690	- - - autres	5.00 %	A	
37029610	- - - des types utilisables en cinématographie	5.00 %	A	
37029690	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
37029710	- - - des types utilisables en cinématographie	5.00 %	A	
37029790	- - - autres	5.00 %	A	
37029810	- - - des types utilisables en cinématographie	5.00 %	A	
37029830	- - - autres, d'une longueur de 120 m ou plus	5.00 %	A	
37029890	- - - autres	5.00 %	A	
37031010	- - d'une largeur n'excédant pas 1,000 mm	0.00 %	A	
37031090	- - autres	0.00 %	A	
37032000	- autres, pour la photographie en couleurs (polychrome)	5.00 %	A	
37039000	- autres	5.00 %	A	
37040010	- Plaques et films pour rayons X	5.00 %	A	
37040090	- autres	5.00 %	A	
37050010	- Rayons X	5.00 %	A	
37050020	- Microfilms	5.00 %	A	
37050030	- pour la reproduction offset	5.00 %	A	
37050090	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
37061010	- - Films d'actualités, récits de voyage, films techniques et scientifiques	10.00 %	A	
37061030	- - autres films documentaires	10.00 %	A	
37061040	- - autres, ne comportant que l'enregistrement du son	10.00 %	A	
37061090	- - autres	Rp. 21.450,- /minute	A	
37069010	- - Films d'actualités, récits de voyage, films techniques et scientifiques	10.00 %	A	
37069030	- - autres films documentaires	10.00 %	A	
37069040	- - autres, ne comportant que l'enregistrement du son	10.00 %	A	
37069090	- - autres	Rp. 21.450,- /minute	A	
37071000	- Émulsions pour la sensibilisation des surfaces	5.00 %	A	
37079010	- - Produits pour la production de lumière-éclair	5.00 %	A	
37079090	- - autres	0.00 %	A	
38011000	- Graphite artificiel	5.00 %	A	
38012000	- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal	5.00 %	A	
38013000	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38019000	- autres	5.00 %	A	
38021010	- - à base de charbon de coques de noix de coco	5.00 %	A	
38021090	- - autres	5.00 %	A	
38029010	- - Bauxite activée	5.00 %	A	
38029020	- - Argiles activés ou terres activées	5.00 %	B5	
38029090	- - autres	5.00 %	A	
38030000	<i>Tall oil</i> , même raffiné	5.00 %	A	
38040010	- Lignosulfites	5.00 %	A	
38040020	- Liant aux lignosulfonates de calcium (Ca2LS) utilisés pour la production de briques réfractaires	5.00 %	A	
38040090	- autres	5.00 %	A	
38051000	- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	5.00 %	A	
38059000	- autres	5.00 %	A	
38061000	- Colophanes et acides résiniques	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38062000	- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adduits de colophanes	5.00 %	A	
38063010	- - en blocs	5.00 %	A	
38063090	- - autres	5.00 %	A	
38069010	- - Gommages fondues, en blocs	5.00 %	A	
38069090	- - autres	5.00 %	A	
38070000	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales	5.00 %	A	
38085210	- - - Agents de préservation du bois, sous forme de préparations autres que des revêtements de surface, contenant des insecticides ou des fongicides	5.00 %	A	
38085220	- - - Fongicides et insecticides en aérosol	10.00 %	B5	
38085290	- - - autres	10.00 %	B5	
38085911	- - - - en aérosol	10.00 %	B5	
38085919	- - - - autres	10.00 %	B5	
38085921	- - - - en aérosol	5.00 %	A	
38085929	- - - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38085931	- - - - en aérosol	10.00 %	B5	
38085939	- - - - autres	10.00 %	B5	
38085940	- - - Inhibiteurs de germination	10.00 %	B5	
38085950	- - - Régulateurs de croissance pour plantes	10.00 %	B5	
38085960	- - - Désinfectants	10.00 %	B5	
38085991	- - - - Agents de préservation du bois, sous forme de préparations autres que des revêtements de surface, contenant des insecticides ou des fongicides	5.00 %	A	
38085999	- - - - autres	5.00 %	B5	
38086110	- - - Spirales insectifuges	5.00 %	A	
38086120	- - - Plaquettes insectifuges	5.00 %	A	
38086130	- - - en aérosol	5.00 %	A	
38086140	- - - autres, sous forme liquide	5.00 %	A	
38086150	- - - autres, ayant une fonction désodorisante	5.00 %	A	
38086190	- - - autres	5.00 %	A	
38086210	- - - Poudre pour le moulage de spirales insectifuges	5.00 %	A	
38086220	- - - Spirales insectifuges	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38086230	- - - Plaquettes insectifuges	5.00 %	A	
38086240	- - - en aérosol	5.00 %	A	
38086250	- - - autres, sous forme liquide	5.00 %	A	
38086290	- - - autres	5.00 %	A	
38086910	- - - Poudre pour le moulage de spirales insectifuges	5.00 %	A	
38086990	- - - autres	5.00 %	A	
38089110	- - - Préparations intermédiaires contenant du méthylcarbamate de 2-(méthylpropyl)phényle	5.00 %	A	
38089120	- - - autres, poudre pour le moulage de spirales insectifuges	5.00 %	A	
38089130	- - - en aérosol	5.00 %	A	
38089140	- - - Spirales insectifuges	5.00 %	A	
38089150	- - - Plaquettes insectifuges	5.00 %	A	
38089191	- - - - ayant une fonction désodorisante	5.00 %	A	
38089199	- - - - autres	5.00 %	A	
38089211	- - - - d'une teneur en validamycine n'excédant pas 3 % en poids net	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38089219	- - - - autres	5.00 %	A	
38089290	- - - autres	5.00 %	B5	
38089311	- - - - en aérosol	5.00 %	A	
38089319	- - - - autres	5.00 %	A	
38089320	- - - Inhibiteurs de germination	5.00 %	A	
38089330	- - - Régulateurs de croissance pour plantes	5.00 %	A	
38089410	- - - contenant des mélanges d'acide de goudron de houille et d'alcalis	5.00 %	A	
38089420	- - - autres, en aérosol	5.00 %	A	
38089490	- - - autres	5.00 %	B5	
38089910	- - - Agents de préservation du bois, contenant des insecticides ou des fongicides	5.00 %	A	
38089990	- - - autres	5.00 %	B5	
38091000	- à base de matières amylacées	5.00 %	B5	
38099110	- - - Agents d'adoucissage	5.00 %	A	
38099190	- - - autres	5.00 %	B5	
38099200	- - des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38099300	- - des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires	5.00 %	A	
38101000	- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	5.00 %	A	
38109000	- autres	5.00 %	A	
38111100	- - à base de composés du plomb	5.00 %	A	
38111900	- - autres	5.00 %	B5	
38112110	- - - conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
38112190	- - - autres	0.00 %	A	
38112900	- - autres	5.00 %	A	
38119010	- - Produits antirouille ou inhibiteurs de corrosion	5.00 %	A	
38119090	- - autres	5.00 %	A	
38121000	- Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	5.00 %	A	
38122000	- Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38123100	- - Mélanges d'oligomères de 2,2,4-triméthyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)	5.00 %	A	
38123900	- - autres	5.00 %	A	
38130000	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	5.00 %	A	
38140000	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis	5.00 %	A	
38151100	- - ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	5.00 %	B5	
38151200	- - ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux	5.00 %	A	
38151900	- - autres	5.00 %	B5	
38159000	- autres	5.00 %	B5	
38160010	- Ciments réfractaires	5.00 %	A	
38160020	- Pisé de dolomie	0.00 %	A	
38160090	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38170000	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n ^{os} 27.07 ou 29.02	5.00 %	A	
38180000	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	5.00 %	A	
38190000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	5.00 %	B5	
38200000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	5.00 %	A	
38210010	- Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes	5.00 %	B5	
38210090	- autres	5.00 %	B5	
38221100	- - Pour le paludisme	0.00 %	A	
38221200	- - Pour le Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques du genre <i>Aedes</i>	0.00 %	A	
38221300	- - Pour la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38221900	- - autres	10.00 %	A	
38229010	- - Lames et bandes avec indicateur de stérilisation	5.00 %	A	
38229090	- - autres	5.00 %	A	
38231100	- - Acide stéarique	5.00 %	A	
38231200	- - Acide oléique	5.00 %	A	
38231300	- - Tall acides gras	0.00 %	A	
38231911	- - - - Huile acide de coco	10.00 %	A	
38231919	- - - - autres	10.00 %	A	
38231920	- - - Distillat d'acide gras de palme	5.00 %	A	
38231930	- - - Distillat d'acide gras de palmiste	5.00 %	A	
38231990	- - - autres	5.00 %	A	
38237010	- - sous forme de cire	5.00 %	A	
38237090	- - autres	5.00 %	A	
38241000	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	5.00 %	A	
38243000	- Carburés métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38244000	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	5.00 %	B5	
38245000	- Mortiers et bétons, non réfractaires	5.00 %	A	
38246000	- Sorbitol, autre que celui du n° 2905.44	5.00 %	A	
38248100	- - contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	5.00 %	A	
38248200	- - contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphenyles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)	5.00 %	A	
38248300	- - contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle	5.00 %	B5	
38248400	- - contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchloré (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)	5.00 %	A	
38248500	- - contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)] y compris lindane (ISO, DCI)	5.00 %	A	
38248600	- - contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38248700	- - contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des perfluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle	5.00 %	A	
38248800	- - contenant des éthers tetra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodiphényliques	5.00 %	A	
38248900	- - Contenant des paraffines chlorées à chaîne courte	5.00 %	A	
38249100	- - Mélanges et préparations constitués essentiellement de méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]	5.00 %	A	
38249200	- - Esters de polyglycol d'acide méthylphosphonique	5.00 %	A	
38249910	- - - Produits «encrivores», produits pour correction de stencils, autres liquides correcteurs et rubans correcteurs (autres que ceux du n° 96.12), conditionnés dans des emballages de vente au détail	5.00 %	A	
38249930	- - - Pâtes à base de gélatine pour reproductions graphiques, présentées en vrac ou prêtes à l'emploi (sur un support en papier ou en matières textiles, par exemple)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38249940	- - - Solvants inorganiques composites	5.00 %	A	
38249950	- - - Huile d'acétone	5.00 %	A	
38249960	- - - Préparations chimiques contenant du glutamate de monosodium (MSG)	5.00 %	A	
38249970	- - - autres préparations chimiques, des types utilisés pour la fabrication des produits alimentaires	5.00 %	A	
38249991	- - - - Acides naphthéniques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	5.00 %	B5	
38249999	- - - - autres	5.00 %	A	
38251000	- Déchets municipaux	5.00 %	A	
38252000	- Boues d'épuration	5.00 %	A	
38253010	- - Seringues, aiguilles, canules et instruments similaires	5.00 %	A	
38253090	- - autres	5.00 %	A	
38254100	- - halogénés	5.00 %	A	
38254900	- - autres	5.00 %	A	
38255000	- Déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38256100	- - contenant principalement des constituants organiques	5.00 %	A	
38256900	- - autres	5.00 %	A	
38259000	- autres	5.00 %	A	
38260010	- - Ester méthylique de noix de coco	5.00 %	A	
38260021	- - - d'une teneur en ester méthylique de 96.5 % ou plus mais n'excédant pas 98 %	5.00 %	A	
38260022	- - - d'une teneur en ester méthylique excédant 98 %	5.00 %	A	
38260029	- - - autres	5.00 %	A	
38260030	- - autres	5.00 %	A	
38260090	- autres	5.00 %	A	
38271110	- - - Huiles pour transformateurs et disjoncteurs, contenant en poids moins de 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	5.00 %	A	
38271190	- - - autres	5.00 %	A	
38271200	- - Contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	5.00 %	A	
38271300	- - Contenant du tétrachlorure de carbone	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38271400	- - Contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	5.00 %	A	
38272000	- Contenant du bromochlorodifluorométhane (halon-1211), du bromotrifluorométhane (halon-1301) ou des dibromotétrafluoroéthanes (halon-2402)	5.00 %	A	
38273100	- - Contenant des substances des n ^{os} 2903.41 à 2903.48	5.00 %	A	
38273200	- - Autres, contenant des substances des n ^{os} 2903.71 à 2903.75	5.00 %	A	
38273910	- - - Huiles pour transformateurs et disjoncteurs, contenant en poids moins de 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	5.00 %	A	
38273990	- - - autres	5.00 %	A	
38274000	- Contenant du bromure de méthyle (bromométhane) ou du bromochlorométhane	5.00 %	A	
38275100	- - Contenant du trifluorométhane (HFC-23)	5.00 %	A	
38275900	- - autres	5.00 %	A	
38276110	- - - Contenant un mélange de HFC-125, HFC-143a et HFC- 134a (HFC-404a)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38276120	- - - Contenant un mélange de HFC-125 et HFC-143a (HFC-507a)	5.00 %	A	
38276190	- - - autres	5.00 %	A	
38276200	- - Autres, non mentionnés dans la sous-position ci-dessus, contenant en masse 55 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125) mais ne contenant pas de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO)	5.00 %	A	
38276310	- - - Contenant un mélange de HFC-32 et HFC-125 (HFC-410a)	5.00 %	A	
38276390	- - - autres	5.00 %	A	
38276400	- - Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 30 % ou plus de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) mais ne contenant pas de dérivés fluorés non saturés des hydrocarbures acycliques (HFO)	5.00 %	A	
38276500	- - Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant en masse 20 % ou plus de difluorométhane (HFC-32) et 20 % ou plus de pentafluoroéthane (HFC-125)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
38276800	- - Autres, non mentionnés dans les sous-positions ci-dessus, contenant des substances des n ^{os} 2903.41 à 2903.48	5.00 %	A	
38276900	- - autres	5.00 %	A	
38279000	- autres	5.00 %	B5	
39011012	- - - Polyéthylène contenant 5 % ou moins de monomères d'alpha-oléfine	10.00 %	B5	
39011019	- - - autres	10.00 %	B5	
39011092	- - - Polyéthylène contenant 5 % ou moins de monomères d'alpha-oléfine	10.00 %	D	
39011099	- - - autres	10.00 %	D	
39012000	- Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0.94	15.00 %	C	
39013000	- Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle	5.00 %	D	
39014000	- Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0.94	5.00 %	B5	
39019040	- - en dispersion	5.00 %	B5	
39019090	- - autres	5.00 %	D	
39021030	- - en dispersion	10.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39021040	- - Granulés, pellets, billes, flocons, copeaux et formes similaires	10.00 %	D	
39021090	- - autres	10.00 %	B5	
39022000	- Polyisobutylène	5.00 %	B5	
39023030	- - sous forme de liquides ou de pâtes	5.00 %	B5	
39023090	- - autres	10.00 %	C	
39029010	- - Polypropylène chloré, des types utilisables dans la formulation des encres d'imprimerie	5.00 %	D	
39029090	- - autres	5.00 %	D	
39031110	- - - sous forme de granulés	10.00 %	D	
39031190	- - - autres	10.00 %	B5	
39031910	- - - en dispersion	10.00 %	B5	
39031920	- - - Granulés, pellets, billes, flocons, copeaux et formes similaires	10.00 %	D	
39031990	- - - autres	10.00 %	B5	
39032040	- - en dispersion aqueuse	5.00 %	B5	
39032050	- - en dispersion non aqueuse	5.00 %	B5	
39032090	- - autres	5.00 %	C	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39033040	- - en dispersion aqueuse	5.00 %	B5	
39033050	- - en dispersion non aqueuse	5.00 %	B5	
39033060	- - sous forme de granulés	5.00 %	C	
39033090	- - autres	5.00 %	C	
39039030	- - en dispersion	5.00 %	B5	
39039091	- - - Polymères de styrène résistants aux chocs, ayant une résistance au choc Izod de moins de 80 J/m à 23° C	5.00 %	D	
39039099	- - - autres	5.00 %	D	
39041010	- - Homopolymères, de type en suspension	10.00 %	X	
39041091	- - - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39041092	- - - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39041099	- - - autres	5.00 %	X	
39042110	- - - sous forme de granulés	5.00 %	D	
39042120	- - - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39042190	- - - autres	5.00 %	X	
39042210	- - - en dispersion	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39042220	- - - sous forme de granulés	5.00 %	D	
39042230	- - - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39042290	- - - autres	5.00 %	X	
39043010	- - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39043020	- - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39043090	- - autres	5.00 %	X	
39044010	- - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39044020	- - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39044090	- - autres	5.00 %	X	
39045040	- - en dispersion	5.00 %	B5	
39045050	- - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39045060	- - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39045090	- - autres	5.00 %	X	
39046110	- - - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39046120	- - - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39046190	- - - autres	5.00 %	X	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39046930	- - - en dispersion	5.00 %	B5	
39046940	- - - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39046950	- - - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39046990	- - - autres	5.00 %	X	
39049030	- - en dispersion	5.00 %	B5	
39049040	- - sous forme de granulés	5.00 %	X	
39049050	- - sous forme de poudre	5.00 %	X	
39049090	- - autres	5.00 %	X	
39051200	- - en dispersion aqueuse	10.00 %	A	
39051910	- - - sous forme de liquides ou de pâtes	5.00 %	A	
39051990	- - - autres	5.00 %	A	
39052100	- - en dispersion aqueuse	10.00 %	A	
39052900	- - autres	5.00 %	A	
39053010	- - en dispersion	5.00 %	A	
39053090	- - autres	5.00 %	A	
39059110	- - - en dispersion	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39059190	- - - autres	5.00 %	A	
39059910	- - - en dispersion aqueuse	5.00 %	A	
39059920	- - - en dispersion non aqueuse	5.00 %	A	
39059990	- - - autres	5.00 %	A	
39061010	- - en dispersion	10.00 %	B5	
39061090	- - autres	10.00 %	C	
39069020	- - en dispersion	5.00 %	B5	
39069092	- - - Polyacrylate de sodium	5.00 %	C	
39069099	- - - autres	5.00 %	C	
39071000	- Polyacétals	0.00 %	A	
39072100	- - Méthylphosphate de bis(polyoxyéthylène)	5.00 %	B5	
39072910	- - - Polytétraméthylène éther glycol	5.00 %	B5	
39072990	- - - autres	5.00 %	B5	
39073020	- - des types utilisés pour le revêtement, sous forme de poudre	5.00 %	X	
39073030	- - sous forme de liquides ou de pâtes	5.00 %	B5	
39073090	- - autres	5.00 %	X	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39074000	- Polycarbonates	0.00 %	A	
39075010	- - sous forme de liquides ou de pâtes	5.00 %	B5	
39075090	- - autres	5.00 %	X	
39076100	- - d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	5.00 %	X	
39076910	- - - Granulés et formes similaires	5.00 %	X	
39076990	- - - autres	5.00 %	X	
39077000	- Poly(acide lactique)	5.00 %	B5	
39079120	- - - Granulés et formes similaires	5.00 %	X	
39079130	- - - sous forme de liquides ou de pâtes	5.00 %	B5	
39079190	- - - autres	5.00 %	X	
39079940	- - - des types utilisés pour le revêtement, sous forme de poudre	5.00 %	X	
39079950	- - - Copolymères thermoplastiques à base de polyester aromatique à cristaux liquides	5.00 %	X	
39079960	- - - Poly(butylène succinate) (PBS)	5.00 %	D	
39079990	- - - autres	5.00 %	X	
39081010	- - Polyamide-6	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39081090	- - autres	0.00 %	A	
39089000	- autres	0.00 %	A	
39091010	- - Composés pour moulage	5.00 %	C	
39091090	- - autres	5.00 %	C	
39092010	- - Composés pour moulage	5.00 %	C	
39092090	- - autres	5.00 %	C	
39093110	- - - des types utilisés pour le moulage	5.00 %	C	
39093190	- - - autres	5.00 %	C	
39093910	- - - Composés pour moulage	5.00 %	C	
39093991	- - - - Résine de glyoxal monouréine	5.00 %	C	
39093999	- - - - autres	5.00 %	C	
39094010	- - Composés pour moulage autres que le phénol- formaldéhyde	5.00 %	C	
39094090	- - autres	5.00 %	C	
39095000	- Polyuréthannes	5.00 %	C	
39100020	- en dispersion et en solutions	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39100090	- autres	5.00 %	B5	
39111000	- Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes	5.00 %	B5	
39112000	- Poly(1,3-phénylène méthylphosphonate)	5.00 %	B5	
39119000	- autres	5.00 %	B5	
39121100	- - non plastifiés	5.00 %	C	
39121200	- - plastifiés	5.00 %	C	
39122011	- - - Nitrate de cellulose humidifié à l'eau	5.00 %	C	
39122012	- - - Nitrate de cellulose humidifié à l'alcool	5.00 %	C	
39122019	- - - autres	5.00 %	C	
39122020	- - plastifiés	5.00 %	C	
39123100	- - Carboxyméthylcellulose et ses sels	5.00 %	C	
39123900	- - autres	5.00 %	C	
39129020	- - sous forme de granulés	5.00 %	B5	
39129090	- - autres	5.00 %	B5	
39131000	- Acide alginique, ses sels et ses esters	5.00 %	D	*

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39139010	- - Protéines durcies	5.00 %	D	
39139020	- - Dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5.00 %	D	
39139030	- - Polymères à base d'amidon	5.00 %	D	
39139090	- - autres	5.00 %	X	
39140000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n ^{os} 39.01 à 39.13, sous formes primaires	10.00 %	B5	
39151010	- - de produits alvéolaires non rigides	5.00 %	A	
39151090	- - autres	5.00 %	A	
39152010	- - de produits alvéolaires non rigides	5.00 %	A	
39152090	- - autres	5.00 %	A	
39153010	- - de produits alvéolaires non rigides	5.00 %	A	
39153090	- - autres	5.00 %	A	
39159010	- - en poly(éthylène téréphtalate)	5.00 %	A	
39159020	- - de polypropylène	5.00 %	A	
39159030	- - de polycarbonate	5.00 %	A	
39159040	- - de polyvinyle acétal	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39159050	- - de résines phénoliques; de résines aminiques; de protéines durcies; de dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5.00 %	A	
39159090	- - autres	5.00 %	A	
39161010	- - Monofilaments	5.00 %	A	
39161020	- - Joncs, bâtons et profilés	5.00 %	A	
39162010	- - Monofilaments	5.00 %	A	
39162020	- - Joncs, bâtons et profilés	5.00 %	A	
39169011	- - - en polypropylène	5.00 %	A	
39169012	- - - en polystyrène	5.00 %	A	
39169019	- - - autres	5.00 %	A	
39169021	- - - en résines phénoliques; en résines aminiques	5.00 %	A	
39169022	- - - en polyamides	5.00 %	A	
39169029	- - - autres	5.00 %	A	
39169030	- - en cellulose régénérée; en nitrate de cellulose, en acétate de cellulose et en autres esters de cellulose, en éthers de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39169040	- - en protéines durcies	5.00 %	A	
39169050	- - en fibre vulcanisée	5.00 %	A	
39169060	- - en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5.00 %	A	
39169091	- - - Monofilaments	5.00 %	A	
39169092	- - - Joncs, bâtons et profilés	5.00 %	A	
39171010	- - en protéines durcies	5.00 %	A	
39171090	- - autres	5.00 %	A	
39172100	- - en polymères de l'éthylène	15.00 %	B5	
39172200	- - en polymères du propylène	15.00 %	B5	
39172300	- - en polymères du chlorure de vinyle	15.00 %	A	
39172911	- - - - en autres produits de polymérisation d'addition	15.00 %	A	
39172919	- - - - autres	15.00 %	A	
39172921	- - - - en autres produits de polymérisation d'addition	15.00 %	A	
39172922	- - - - en résines phénoliques	15.00 %	A	
39172923	- - - - en résines aminiques; en protéines durcies; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39172924	- - - - en nitrate de cellulose, en acétates de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés; en fibre vulcanisée	15.00 %	A	
39172925	- - - - en autres produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation	15.00 %	A	
39172929	- - - - autres	15.00 %	A	
39173111	- - - - en produits de polymérisation d'addition	15.00 %	A	
39173112	- - - - en résines aminiques; en résines phénoliques; en fibre vulcanisée; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	
39173119	- - - - autres	15.00 %	A	
39173121	- - - - en produits de polymérisation d'addition	15.00 %	A	
39173123	- - - - en résines aminiques; en résines phénoliques; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	
39173124	- - - - en fibre vulcanisée	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39173125	- - - - en autres produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation; en nitrate de cellulose; en acétates de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	15.00 %	A	
39173129	- - - - autres	15.00 %	A	
39173210	- - - Bœufs de charcuterie	10.00 %	A	
39173220	- - - Flexibles thermoplastiques pour poêles à gaz	15.00 %	A	
39173291	- - - - - en produits de polymérisation d'addition; en résines phénoliques ou en résines aminiques; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	
39173292	- - - - - autres	15.00 %	A	
39173293	- - - - - en produits de polymérisation d'addition	15.00 %	A	
39173294	- - - - - en résines aminiques ou en résines phénoliques; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39173295	- - - - en autres produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation; en fibre vulcanisée; en nitrate de cellulose; en acétates de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	15.00 %	A	
39173299	- - - - autres	15.00 %	A	
39173310	- - - autres, autrement travaillés que simplement ouvrés en surface	10.00 %	A	
39173390	- - - autres	10.00 %	A	
39173911	- - - - en produits de polymérisation d'addition; en fibre vulcanisée	10.00 %	A	
39173912	- - - - en résines phénoliques ou en résines aminiques; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10.00 %	A	
39173919	- - - - autres	10.00 %	A	
39173991	- - - - en produits de polymérisation d'addition; en fibre vulcanisée	10.00 %	A	
39173992	- - - - en résines phénoliques ou en résines aminiques; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10.00 %	A	
39173993	- - - - en autres produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39173994	- - - - en nitrate de cellulose, en acétates de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	10.00 %	A	
39173999	- - - - autres	10.00 %	A	
39174000	- Accessoires	5.00 %	B5	
39181011	- - - Carreaux	15.00 %	A	
39181019	- - - autres	15.00 %	A	
39181090	- - autres	15.00 %	A	
39189011	- - - Carreaux, en polyéthylène	5.00 %	A	
39189013	- - - autres, en polyéthylène	5.00 %	A	
39189014	- - - en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10.00 %	A	
39189015	- - - en autres produits de polymérisation d'addition; en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation; en nitrate de cellulose; en acétate de cellulose ou en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	10.00 %	A	
39189016	- - - en fibre vulcanisée	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39189019	- - - autres	10.00 %	A	
39189091	- - - en polyéthylène	5.00 %	A	
39189092	- - - en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10.00 %	A	
39189093	- - - en autres produits de polymérisation d'addition; en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation; en nitrate de cellulose; en acétate de cellulose ou en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	10.00 %	A	
39189094	- - - en fibre vulcanisée	10.00 %	A	
39189099	- - - autres	10.00 %	A	
39191010	- - en polymères du chlorure de vinyle	5.00 %	A	
39191020	- - en polyéthylène	5.00 %	A	
39191091	- - - en protéines durcies ou en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5.00 %	A	
39191092	- - - en produits de polymérisation d'addition; en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation; en nitrate de cellulose; en acétates de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39191099	- - - autres	5.00 %	B5	
39199010	- - en polymères du chlorure de vinyle	10.00 %	B5	
39199020	- - en protéines durcies	10.00 %	A	
39199091	- - - en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10.00 %	A	
39199092	- - - en produits de polymérisation d'addition; en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation; en nitrate de cellulose; en acétates de cellulose et en autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	10.00 %	A	
39199099	- - - autres	10.00 %	B5	
39201011	- - - rigides	10.00 %	A	
39201019	- - - autres	10.00 %	A	
39201090	- - autres	10.00 %	A	
39202010	- - Film de polypropylène biaxalement orienté	15.00 %	A	
39202091	- - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39202099	- - - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39203020	- - Feuilles d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS), des types utilisés pour la fabrication des réfrigérateurs	10.00 %	A	
39203091	- - - Plaques et feuilles, rigides	10.00 %	A	
39203092	- - - autres, plaques et feuilles	10.00 %	A	
39203099	- - - autres	10.00 %	A	
39204310	- - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39204390	- - - autres	10.00 %	A	
39204900	- - autres	10.00 %	A	
39205111	- - - - rigides	10.00 %	A	
39205119	- - - - autres	10.00 %	A	
39205190	- - - autres	10.00 %	A	
39205911	- - - - rigides	10.00 %	A	
39205919	- - - - autres	10.00 %	A	
39205990	- - - autres	10.00 %	A	
39206110	- - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39206190	- - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39206210	- - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39206291	- - - - Film de protection solaire	10.00 %	A	
39206299	- - - - autres	10.00 %	A	
39206310	- - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39206390	- - - autres	10.00 %	A	
39206910	- - - Plaques et feuilles	5.00 %	A	
39206990	- - - autres	5.00 %	A	
39207110	- - - Films de cellophane	15.00 %	A	
39207191	- - - - Feuilles imprimées	15.00 %	A	
39207199	- - - - autres	15.00 %	A	
39207300	- - en acétate de cellulose	15.00 %	A	
39207910	- - - en nitrocellulose (fulmicoton)	10.00 %	A	
39207920	- - - en fibre vulcanisée	10.00 %	A	
39207991	- - - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39207999	- - - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39209110	- - - Film des types utilisés dans le verre de sécurité, d'une épaisseur excédant 0.38 mm mais n'excédant pas 0.76 mm, et d'une largeur n'excédant pas 2 m	5.00 %	A	
39209191	- - - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39209199	- - - - autres	10.00 %	A	
39209210	- - - en polyamide-6	10.00 %	A	
39209291	- - - - Plaques et feuilles	25.00 %	A	
39209299	- - - - autres	25.00 %	A	
39209310	- - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39209390	- - - autres	10.00 %	A	
39209410	- - - Feuilles en phénol-formaldéhyde (bakélite)	5.00 %	A	
39209491	- - - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39209499	- - - - autres	10.00 %	A	
39209910	- - - en protéines durcies; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	5.00 %	A	
39209921	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39209929	- - - - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39209931	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39209939	- - - - autres	15.00 %	A	
39209990	- - - autres	15.00 %	A	
39211121	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39211129	- - - - autres	15.00 %	A	
39211191	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39211192	- - - - Film	15.00 %	A	
39211199	- - - - autres	15.00 %	A	
39211200	- - en polymères du chlorure de vinyle	15.00 %	A	
39211311	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39211319	- - - - autres	15.00 %	A	
39211391	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39211392	- - - - Film	15.00 %	A	
39211399	- - - - autres	15.00 %	A	
39211421	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39211429	- - - - autres	15.00 %	A	
39211491	- - - - Plaques et feuilles	15.00 %	A	
39211492	- - - - Film	15.00 %	A	
39211499	- - - - autres	15.00 %	A	
39211911	- - - - en polypropylène	15.00 %	A	
39211912	- - - - en polyéthylène	15.00 %	A	
39211919	- - - - autres	15.00 %	A	
39211931	- - - - en polycarbonates	15.00 %	A	
39211939	- - - - autres	15.00 %	A	
39211940	- - - Plaques et feuilles en cellulose ou en ses dérivés chimiques ou en fibre vulcanisée	15.00 %	A	
39211950	- - - Plaques et feuilles en protéines durcies ou en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	
39211961	- - - - en nitrocellulose (fulmicoton)	15.00 %	A	
39211962	- - - - en protéines durcies; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39211969	- - - - autres	15.00 %	A	
39211993	- - - - en nitrocellulose (fulmicoton)	15.00 %	A	
39211994	- - - - en protéines durcies; en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	15.00 %	A	
39211999	- - - - autres	15.00 %	A	
39219010	- - en fibre vulcanisée	10.00 %	A	
39219020	- - en protéines durcies	10.00 %	A	
39219030	- - en dérivés chimiques du caoutchouc naturel	10.00 %	A	
39219041	- - - Plaques et feuilles	10.00 %	A	
39219042	- - - Film	10.00 %	A	
39219043	- - - Bandes textiles laminées	10.00 %	A	
39219049	- - - autres	10.00 %	A	
39219050	- - en cellulose régénérée	10.00 %	A	
39219060	- - en cellulose ou en ses dérivés chimiques	10.00 %	A	
39219070	- - en produits de polymérisation d'addition	10.00 %	A	
39219090	- - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39221011	- - - Baignoires de forme intérieure rectangulaire ou oblongue	15.00 %	A	
39221019	- - - autres	15.00 %	A	
39221090	- - autres	15.00 %	A	
39222000	- Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance	15.00 %	A	
39229011	- - - Parties pour réservoirs de chasse d'eau	10.00 %	A	
39229012	- - - Réservoirs de chasse d'eau munis de leurs mécanismes	5.00 %	A	
39229019	- - - autres	5.00 %	A	
39229090	- - autres	10.00 %	A	
39231010	- - Boîtiers pour pellicules, bandes et disques optiques	15.00 %	A	
39231020	- - autres, spécialement conçus pour le transport ou l'emballage de disques (wafers) à semi-conducteur, de masques ou de réticules	15.00 %	A	
39231090	- - autres	15.00 %	A	
39232111	- - - - d'une largeur de 315 mm ou plus et d'une longueur de 410 mm ou plus, comportant un bec scellé	15.00 %	A	
39232119	- - - - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39232191	- - - Sacs aseptiques non renforcés avec une feuille d'aluminium (autres que des sachets stérilisables), d'une largeur de 315 mm ou plus et d'une longueur de 410 mm ou plus, comportant un bec scellé	15.00 %	A	
39232199	- - - - autres	15.00 %	A	
39232910	- - - Sacs aseptiques même renforcés avec une feuille d'aluminium (autres que des sachets stérilisables), d'une largeur de 315 mm ou plus et d'une longueur de 410 mm ou plus, comportant un bec scellé	10.00 %	A	
39232990	- - - autres	10.00 %	A	
39233020	- - Récipients renforcés en fibres de verre multicouches, pour gaz comprimés ou liquéfiés	15.00 %	A	
39233090	- - autres	15.00 %	A	
39234010	- - utilisables avec les machines des n ^{os} 84.44, 84.45 ou 84.48	5.00 %	A	
39234090	- - autres	5.00 %	A	
39235000	- Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture	10.00 %	B5	
39239010	- - Tubes à dentifrice	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39239090	- - autres	15.00 %	A	
39241010	- - en mélamine	20.00 %	A	
39241091	- - - Biberons pour nourrissons	22.50 %	A	
39241099	- - - autres	22.50 %	A	
39249010	- - Vases de lits, urinoirs (de type portable) ou pots de chambre	20.00 %	A	
39249020	- - Forme-mamelons, coquilles d'allaitement, téterelles, entonnoirs pour expression manuelle	20.00 %	A	
39249030	- - Système d'alimentation complémentaire pour bébés	20.00 %	A	
39249090	- - autres	20.00 %	A	
39251000	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l	20.00 %	A	
39252000	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	20.00 %	A	
39253000	- Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	20.00 %	A	
39259000	- autres	20.00 %	A	
39261000	- Articles de bureau et articles scolaires	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39262010	- - Gants; tabliers; bavettes pour bébés	15.00 %	A	
39262020	- - Epaulettes ou épaulières	15.00 %	A	
39262030	- - autres rembourrages pour vêtements et accessoires du vêtement	15.00 %	A	
39262060	- - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques, les radiations ou le feu	10.00 %	A	
39262090	- - autres	15.00 %	A	
39263000	- Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	20.00 %	A	
39264000	- Statuettes et autres objets d'ornementation	20.00 %	A	
39269010	- - Flotteurs pour filets de pêche	20.00 %	A	
39269020	- - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	20.00 %	A	
39269032	- - - Moules en matières plastiques avec empreintes de dentiers	15.00 %	A	
39269039	- - - autres	15.00 %	A	
39269041	- - - Boucliers de police	15.00 %	A	
39269042	- - - Masques de protection pour le soudage et les travaux similaires	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
39269044	- - - Coussins de sauvetage pour la protection des personnes chutant dans le vide	15.00 %	A	
39269049	- - - autres	15.00 %	A	
39269053	- - - Courroies transporteuses ou de transmission	5.00 %	A	
39269055	- - - Crochets ou blocs pivotants en matières plastiques pour détonateurs	15.00 %	A	
39269059	- - - autres	15.00 %	A	
39269060	- - Mangeoires pour volailles	20.00 %	A	
39269081	- - - Formes pour chaussures	20.00 %	A	
39269082	- - - Chapelets de prière	20.00 %	A	
39269089	- - - autres	20.00 %	A	
39269091	- - - des types utilisés pour le stockage de grains	20.00 %	A	
39269092	- - - Capsules vides, des types utilisables en pharmacie	15.00 %	A	
39269093	- - - Boucles, mécanismes de réglage, crochets et arrêts de cordon	20.00 %	A	
39269099	- - - autres	20.00 %	A	
40011011	- - - Latex de caoutchouc concentré centrifugé	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40011019	- - - autres	5.00 %	A	
40011021	- - - Latex de caoutchouc concentré centrifugé	5.00 %	A	
40011029	- - - autres	5.00 %	A	
40012110	- - - Feuilles de caoutchouc fumé, RSS 1	5.00 %	A	
40012120	- - - Feuilles de caoutchouc fumé, RSS 2	5.00 %	A	
40012130	- - - Feuilles de caoutchouc fumé, RSS 3	5.00 %	A	
40012140	- - - Feuilles de caoutchouc fumé, RSS 4	5.00 %	A	
40012150	- - - Feuilles de caoutchouc fumé, RSS 5	5.00 %	A	
40012190	- - - autres	5.00 %	A	
40012210	- - - Caoutchoucs techniquement spécifiés, TSNR 10	5.00 %	A	
40012220	- - - Caoutchoucs techniquement spécifiés, TSNR 20	5.00 %	A	
40012230	- - - Caoutchoucs techniquement spécifiés, TSNR L	5.00 %	A	
40012240	- - - Caoutchoucs techniquement spécifiés, TSNR CV	5.00 %	A	
40012250	- - - Caoutchoucs techniquement spécifiés, TSNR GP	5.00 %	A	
40012260	- - - Caoutchoucs techniquement spécifiés, TSNR 5	5.00 %	A	
40012290	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40012910	- - - Feuilles séchées à l'air	5.00 %	A	
40012920	- - - Crêpes de latex	5.00 %	A	
40012930	- - - Crêpes semelle	5.00 %	A	
40012950	- - - autres crêpes	5.00 %	A	
40012960	- - - Caoutchouc à mise en œuvre améliorée	5.00 %	A	
40012970	- - - Caoutchouc de skim	5.00 %	A	
40012980	- - - Résidus de récolte (<i>scrap</i>) et fonds de tasse (<i>cup lump</i>)	5.00 %	A	
40012994	- - - - Caoutchouc naturel déprotéinisé (DPNR)	5.00 %	A	
40012996	- - - - autres	5.00 %	A	
40012999	- - - autres	5.00 %	A	
40013020	- - sous formes primaires	5.00 %	A	
40013090	- - autres	5.00 %	A	
40021100	- - Latex	5.00 %	D	
40021910	- - - sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes non mélangées, non vulcanisées	5.00 %	D	
40021990	- - - autres	5.00 %	D	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40022010	- - sous formes primaires	5.00 %	B5	
40022090	- - autres	5.00 %	B5	
40023110	- - - en plaques, feuilles ou bandes non mélangées, non vulcanisées	5.00 %	B5	
40023190	- - - autres	5.00 %	B5	
40023910	- - - en plaques, feuilles ou bandes non mélangées, non vulcanisées	5.00 %	B5	
40023990	- - - autres	5.00 %	B5	
40024100	- - Latex	5.00 %	B5	
40024910	- - - sous formes primaires	5.00 %	B5	
40024990	- - - autres	5.00 %	B5	
40025100	- - Latex	5.00 %	B5	
40025910	- - - sous formes primaires	5.00 %	B5	
40025990	- - - autres	5.00 %	B5	
40026010	- - sous formes primaires	5.00 %	B5	
40026090	- - autres	5.00 %	B5	
40027010	- - sous formes primaires	5.00 %	B5	
40027090	- - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40028010	- - Mélanges de latex de caoutchouc naturel et de latex de caoutchouc synthétique	5.00 %	B5	
40028090	- - autres	5.00 %	B5	
40029100	- - Latex	5.00 %	B5	
40029930	- - - Caoutchouc naturel époxydé (ENR)	5.00 %	B5	
40029940	- - - autres, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes non mélangées, non vulcanisées	5.00 %	B5	
40029990	- - - autres	5.00 %	B5	
40030000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	5.00 %	A	
40040000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	5.00 %	A	
40051010	- - de gommes naturelles	5.00 %	A	
40051090	- - autres	5.00 %	A	
40052000	- Solutions; dispersions autres que celles du n° 4005.10	5.00 %	A	
40059110	- - - de gommes naturelles	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40059190	- - - autres	5.00 %	A	
40059910	- - - Latex	5.00 %	A	
40059920	- - - Caoutchouc naturel combiné avec des substances autres que le carbone ou la silice	5.00 %	A	
40059990	- - - autres	5.00 %	A	
40061000	- Profilés pour le rechapage	5.00 %	A	
40069011	- - - Articles	5.00 %	A	
40069019	- - - autres	5.00 %	A	
40069090	- - autres	5.00 %	A	
40070000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	5.00 %	A	
40081110	- - - d'une épaisseur excédant 5 mm, doublés de matières textiles sur une face	5.00 %	A	
40081120	- - - autres, carreaux de pavement et de revêtement mural	5.00 %	A	
40081190	- - - autres	5.00 %	A	
40081900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40082110	- - - d'une épaisseur excédant 5 mm, doublés de matières textiles sur une face	5.00 %	A	
40082120	- - - autres, carreaux de pavement et de revêtement mural	5.00 %	A	
40082130	- - - Systèmes d'étanchéité	5.00 %	A	
40082140	- - - Plaques de semelage en caoutchouc	5.00 %	A	
40082190	- - - autres	5.00 %	A	
40082900	- - autres	5.00 %	A	
40091100	- - sans accessoires	5.00 %	B5	
40091210	- - - Tuyaux d'aspiration et de refoulement de boues de forage	5.00 %	B5	
40091290	- - - autres	5.00 %	B5	
40092110	- - - Tuyaux d'aspiration et de refoulement de boues de forage	5.00 %	B5	
40092190	- - - autres	5.00 %	B5	
40092210	- - - Tuyaux d'aspiration et de refoulement de boues de forage	5.00 %	B5	
40092290	- - - autres	5.00 %	B5	
40093110	- - - Tuyaux d'aspiration et de refoulement de boues de forage	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40093191	- - - Tuyaux de carburant, tuyaux de radiateur de chauffage et tuyaux d'alimentation en eau, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.11	5.00 %	B5	
40093199	- - - autres	5.00 %	B5	
40093210	- - - Tuyaux d'aspiration et de refoulement de boues de forage	5.00 %	B5	
40093290	- - - autres	5.00 %	B5	
40094110	- - - Flexibles en caoutchouc des types utilisés pour les poêles à gaz	5.00 %	B5	
40094190	- - - autres	5.00 %	B5	
40094210	- - - Tuyaux d'aspiration et de refoulement de boues de forage	5.00 %	B5	
40094220	- - - Flexibles en caoutchouc des types utilisés pour les poêles à gaz	5.00 %	B5	
40094290	- - - autres	5.00 %	B5	
40101100	- - renforcées seulement de métal	5.00 %	B5	
40101200	- - renforcées seulement de matières textiles	5.00 %	B5	
40101900	- - autres	5.00 %	B5	
40103100	- - Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40103200	- - Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	5.00 %	B5	
40103300	- - Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	5.00 %	B5	
40103400	- - Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	5.00 %	B5	
40103500	- - Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	5.00 %	B5	
40103600	- - Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	5.00 %	B5	
40103900	- - autres	5.00 %	B5	
40111000	- des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	15.00 %	D	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40112011	- - - d'une largeur n'excédant pas 230 mm et pour jantes d'un diamètre n'excédant pas 16 pouces	15.00 %	D	
40112012	- - - d'une largeur n'excédant pas 230 mm et pour jantes d'un diamètre excédant 16 pouces	15.00 %	D	
40112013	- - - d'une largeur excédant 230 mm mais n'excédant pas 385 mm	15.00 %	D	
40112019	- - - autres	15.00 %	D	
40112090	- - autres	15.00 %	D	
40113000	- des types utilisés pour véhicules aériens	0.00 %	A	
40114000	- des types utilisés pour motocycles	15.00 %	B5	
40115000	- des types utilisés pour bicyclettes	10.00 %	B5	
40117000	- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	15.00 %	B5	
40118011	- - - des types utilisés pour les tracteurs, engins des n ^{os} 84.29 ou 84.30, chariots élévateurs, brouettes ou autres véhicules et engins de manutention industrielle	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40118019	- - - autres	15.00 %	B5	
40118031	- - - des types utilisés pour les engins des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15.00 %	B5	
40118039	- - - autres	15.00 %	B5	
40118040	- - pour jantes d'un diamètre excédant 24 pouces, autres	15.00 %	B5	
40119010	- - des types utilisés pour les véhicules du chapitre 87	15.00 %	B5	
40119020	- - des types utilisés pour les engins des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15.00 %	B5	
40119090	- - autres	15.00 %	B5	
40121100	- - des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	15.00 %	A	
40121210	- - - d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	A	
40121290	- - - autres	15.00 %	A	
40121300	- - des types utilisés pour véhicules aériens	0.00 %	A	
40121920	- - - des types utilisés pour les engins du n ^o 84.27	15.00 %	A	
40121930	- - - des types utilisés pour les engins des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15.00 %	A	
40121941	- - - - des types utilisés pour les tracteurs agricoles ou forestiers	15.00 %	A	
40121949	- - - - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40121990	- - - autres	15.00 %	A	
40122010	- - des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	15.00 %	A	
40122021	- - - d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	A	
40122029	- - - autres	15.00 %	A	
40122030	- - des types utilisés pour véhicules aériens	15.00 %	A	
40122040	- - des types utilisés pour motocycles	15.00 %	A	
40122050	- - des types utilisés pour bicyclettes	15.00 %	A	
40122060	- - des types utilisés pour les engins des n ^{os} 84.29 ou 84.30	15.00 %	A	
40122071	- - - des types utilisés pour les tracteurs agricoles ou forestiers	15.00 %	A	
40122079	- - - autres	15.00 %	A	
40122080	- - des types utilisés pour les engins du n° 84.27	15.00 %	A	
40122091	- - - Pneumatiques raclés pour rechapage	15.00 %	A	
40122099	- - - autres	15.00 %	A	
40129014	- - - Bandages pleins, d'un diamètre extérieur excédant 250 mm, d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40129017	- - - Bandages pleins, d'un diamètre extérieur excédant 250 mm, d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	A	
40129019	- - - autres	15.00 %	A	
40129021	- - - d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	A	
40129022	- - - d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	A	
40129071	- - - d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	A	
40129072	- - - d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	A	
40129080	- - «Flaps»	15.00 %	A	
40129090	- - autres	15.00 %	A	
40131011	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	B5	
40131019	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	B5	
40131021	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40131029	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	B5	
40132000	- des types utilisés pour bicyclettes	15.00 %	A	
40139011	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur n'excédant pas 450 mm	10.00 %	A	
40139019	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur excédant 450 mm	10.00 %	A	
40139020	- - des types utilisés pour motocycles	15.00 %	A	
40139031	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	A	
40139039	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	A	
40139040	- - des types utilisés pour véhicules aériens	0.00 %	A	
40139091	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur n'excédant pas 450 mm	15.00 %	B5	
40139099	- - - utilisables dans les pneumatiques d'une largeur excédant 450 mm	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40141000	- Préservatifs	10.00 %	A	
40149010	- - Tétines pour biberons et articles similaires	10.00 %	A	
40149040	- - Bouchons des types utilisés pour médicaments	10.00 %	A	
40149050	- - Doigtiers	10.00 %	A	
40149090	- - autres	10.00 %	A	
40151210	- - - en caoutchouc naturel vulcanisé	10.00 %	A	
40151290	- - - en autre caoutchouc vulcanisé	10.00 %	A	
40151910	- - - en caoutchouc naturel vulcanisé	10.00 %	A	
40151990	- - - en autre caoutchouc vulcanisé	10.00 %	A	
40159010	- - Tabliers de plomb	10.00 %	A	
40159020	- - Combinaisons de plongée	10.00 %	A	
40159090	- - autres	10.00 %	A	
40161010	- - Rembourrages pour vêtements et accessoires du vêtement	15.00 %	A	
40161020	- - Carreaux de pavement et de revêtement mural	15.00 %	A	
40161090	- - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40169110	- - - Tapis de pied	15.00 %	A	
40169120	- - - Carreaux	15.00 %	A	
40169190	- - - autres	15.00 %	A	
40169210	- - - Pointes de gommes à effacer	15.00 %	A	
40169290	- - - autres	15.00 %	A	
40169310	- - - des types utilisés pour isoler les câbles d'arrivée des condensateurs électrolytiques	5.00 %	B5	
40169320	- - - Joints et joints toriques, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.11	5.00 %	B5	
40169390	- - - autres	5.00 %	B5	
40169400	- - Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	5.00 %	B5	
40169500	- - autres articles gonflables	15.00 %	B5	
40169911	- - - - pour les véhicules des n ^{os} 87.02, 87.03, 87.04 ou 87.05, autres que les bourrelets de calfeutrage	15.00 %	B5	
40169912	- - - - pour les véhicules du n° 87.11	15.00 %	B5	
40169913	- - - - Bourrelets de calfeutrage, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	15.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40169915	- - - - pour les véhicules des n ^{os} 87.09, 87.13, 87.15 ou 87.16	15.00 %	B5	
40169916	- - - - Garde-boues pour bicyclettes	10.00 %	B5	
40169917	- - - - Parties de bicyclettes	10.00 %	B5	
40169918	- - - - autres accessoires pour bicyclettes	10.00 %	B5	
40169919	- - - - autres	10.00 %	B5	
40169920	- - - Parties et accessoires de rotochutes du n° 88.04	10.00 %	B5	
40169930	- - - Bracelets en caoutchouc	10.00 %	A	
40169940	- - - Carreaux de revêtement mural	10.00 %	A	
40169951	- - - - Rouleaux en caoutchouc	10.00 %	A	
40169952	- - - - Vessies de moulage pour pneumatiques	10.00 %	A	
40169953	- - - - Capuchons d'isolateurs électriques	10.00 %	A	
40169954	- - - - Joints cornières en caoutchouc et caches en caoutchouc pour faisceaux de câbles automobiles	15.00 %	A	
40169959	- - - - autres	15.00 %	A	
40169960	- - - Semelles de rail	10.00 %	A	
40169970	- - - Appareils d'appui structuraux, y compris les appareils d'appui pour ponts	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
40169991	- - - - Recouvrements de tables	10.00 %	A	
40169999	- - - - autres	10.00 %	B5	
40170010	- Carreaux de pavement et de revêtement mural	10.00 %	A	
40170020	- autres ouvrages en caoutchouc durci	10.00 %	A	
40170090	- autres	10.00 %	A	
41012000	- Cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	0.00 %	A	
41015000	- Cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	0.00 %	A	
41019010	- - pré-tannés	0.00 %	A	
41019090	- - autres	0.00 %	A	
41021000	- lainées	0.00 %	A	
41022100	- - picklées	0.00 %	A	
41022900	- - autres	0.00 %	A	
41032000	- de reptiles	0.00 %	A	
41033000	- de porcins	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
41039000	- autres	0.00 %	A	
41041110	- - - de bovins, à prêtannage végétal	0.00 %	A	
41041190	- - - autres	0.00 %	A	
41041900	- - autres	0.00 %	A	
41044100	- - pleine fleur, non refendue; côtés fleur	0.00 %	A	
41044900	- - autres	0.00 %	A	
41051000	- à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	0.00 %	A	
41053000	- à l'état sec (en croûte)	0.00 %	A	
41062100	- - à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	0.00 %	A	
41062200	- - à l'état sec (en croûte)	0.00 %	A	
41063100	- - à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	0.00 %	A	
41063200	- - à l'état sec (en croûte)	0.00 %	A	
41064000	- de reptiles	0.00 %	A	
41069100	- - à l'état humide (y compris <i>wet-blue</i>)	5.00 %	A	
41069200	- - à l'état sec (en croûte)	5.00 %	A	
41071100	- - pleine fleur, non refendue	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
41071200	- - côtés fleur	0.00 %	A	
41071900	- - autres	0.00 %	A	
41079100	- - pleine fleur, non refendue	0.00 %	A	
41079200	- - côtés fleur	0.00 %	A	
41079900	- - autres	0.00 %	A	
41120000	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14	0.00 %	A	
41131000	- de caprins	0.00 %	A	
41132000	- de porcins	0.00 %	A	
41133000	- de reptiles	5.00 %	A	
41139000	- autres	5.00 %	A	
41141000	- Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	5.00 %	A	
41142000	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
41151000	- Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées	5.00 %	A	
41152000	- Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	5.00 %	A	
42010000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	20.00 %	A	
42021110	- - - Valises et serviettes, ayant des dimensions maximales de 56 cm x 45 cm x 25 cm	15.00 %	A	
42021190	- - - autres	17.50 %	A	
42021211	- - - - à surface extérieure en fibre vulcanisée	15.00 %	A	
42021219	- - - - autres	20.00 %	A	
42021291	- - - - à surface extérieure en fibre vulcanisée	17.50 %	A	
42021299	- - - - autres	20.00 %	A	
42021920	- - - à surface extérieure en carton	17.50 %	A	
42021990	- - - autres	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
42022100	- - à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	15.00 %	A	
42022210	- - - à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	20.00 %	A	
42022220	- - - à surface extérieure en matières textiles	20.00 %	A	
42022900	- - autres	20.00 %	A	
42023100	- - à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	15.00 %	A	
42023200	- - à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles	20.00 %	A	
42023900	- - autres	20.00 %	A	
42029111	- - - - Sacs de bowling	15.00 %	A	
42029119	- - - - autres	15.00 %	A	
42029190	- - - autres	15.00 %	A	
42029210	- - - Trousses de toilette, en feuilles de matières plastiques	17.50 %	A	
42029220	- - - Sacs de bowling	20.00 %	A	
42029290	- - - autres	20.00 %	A	
42029910	- - - à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton	20.00 %	A	
42029990	- - - autres	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
42031000	- Vêtements	15.00 %	A	
42032110	- - - Gants de baseball et de softball	15.00 %	A	
42032190	- - - autres	15.00 %	A	
42032910	- - - Gants de travail de protection	12.50 %	A	
42032990	- - - autres	15.00 %	A	
42033000	- Ceintures, ceinturons et baudriers	15.00 %	A	
42034000	- autres accessoires du vêtement	15.00 %	A	
42050010	- Lacets; nattes	10.00 %	A	
42050020	- Ceintures et harnais de sécurité industriels	10.00 %	A	
42050030	- Fils et cordes en cuir, des types utilisés pour les bijoux ou les objets servant à la parure	10.00 %	A	
42050040	- autres ouvrages des types utilisés dans les machines ou appareils mécaniques ou à usages techniques	5.00 %	A	
42050090	- autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
42060000	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	5.00 %	A	
43011000	- de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5.00 %	A	
43013000	- d'agneaux dits «astrakan», «breitschwanz», «caracul», «persianer» ou similaires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5.00 %	A	
43016000	- de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5.00 %	A	
43018000	- autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	5.00 %	A	
43019000	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	5.00 %	A	
43021100	- - de visons	5.00 %	A	
43021900	- - autres	5.00 %	A	
43022000	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés	5.00 %	A	
43023000	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	5.00 %	A	
43031000	- Vêtements et accessoires du vêtement	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
43039020	- - Articles destinés à des usages industriels	15.00 %	A	
43039090	- - autres	15.00 %	A	
43040010	- Pelleteries factices	20.00 %	A	
43040020	- Articles destinés à des usages industriels	20.00 %	A	
43040091	- - Sacs pour articles de sport	20.00 %	B5	
43040099	- - autres	20.00 %	A	
44011100	- - de conifères	0.00 %	A	
44011200	- - autres que de conifères	0.00 %	A	
44012100	- - de conifères	0.00 %	A	
44012200	- - autres que de conifères	0.00 %	A	
44013100	- - granulés de bois	0.00 %	A	
44013200	- - briquettes de bois	0.00 %	A	
44013900	- - autres	0.00 %	A	
44014100	- - sciures	0.00 %	A	
44014900	- - autres	0.00 %	A	
44021000	- de bambou	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44022010	- - de coques de noix de coco	0.00 %	A	
44022090	- - autres	0.00 %	A	
44029000	- autres	0.00 %	A	
44031110	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44031190	- - - autres	0.00 %	A	
44031210	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44031290	- - - autres	0.00 %	A	
44032110	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44032190	- - - autres	0.00 %	A	
44032210	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44032290	- - - autres	0.00 %	A	
44032310	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44032390	- - - autres	0.00 %	A	
44032410	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44032490	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44032510	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44032590	- - - autres	0.00 %	A	
44032610	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44032690	- - - autres	0.00 %	A	
44034110	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44034190	- - - autres	0.00 %	A	
44034210	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44034290	- - -autres	0.00 %	A	
44034910	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44034990	- - - autres	0.00 %	A	
44039110	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039190	- - - autres	0.00 %	A	
44039310	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039390	- - - autres	0.00 %	A	
44039410	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039490	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44039510	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039590	- - - autres	0.00 %	A	
44039610	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039690	- - - autres	0.00 %	A	
44039710	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039790	- - - autres	0.00 %	A	
44039810	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039890	- - - autres	0.00 %	A	
44039910	- - - Bois équarris, grumes de sciage et de placage	0.00 %	A	
44039990	- - - autres	0.00 %	A	
44041000	- de conifères	0.00 %	A	
44042010	- - Bois en éclisses, lames ou rubans	0.00 %	A	
44042090	- - autres	0.00 %	A	
44050010	- Laine (paille) de bois	5.00 %	A	
44050020	- Farine de bois	5.00 %	A	
44061100	- - de conifères	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44061200	- - autres que de conifères	5.00 %	A	
44069100	- - de conifères	5.00 %	A	
44069200	- - autres que de conifères	5.00 %	A	
44071110	- - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44071190	- - - autres	0.00 %	A	
44071200	- - de sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.)	0.00 %	A	
44071300	- - de E-P-S (épicéa (<i>Picea</i> spp.), pin (<i>Pinus</i> spp.) et sapin (<i>Abies</i> spp.))	0.00 %	A	
44071400	- - de Hem-fir (hemlock de l'Ouest (<i>Tsuga heterophylla</i>) et sapin (<i>Abies</i> spp.))	0.00 %	A	
44071910	- - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44071990	- - - autres	0.00 %	A	
44072110	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072190	- - - autres	0.00 %	A	
44072210	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072290	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44072310	- - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072320	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072390	- - - autres	0.00 %	A	
44072512	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072513	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072519	- - - - autres	0.00 %	A	
44072521	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072529	- - - - autres	0.00 %	A	
44072620	- - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072630	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072690	- - - autres	0.00 %	A	
44072720	- - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072730	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072790	- - - autres	0.00 %	A	
44072810	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44072890	- - - autres	0.00 %	A	
44072912	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072913	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072919	- - - - autres	0.00 %	A	
44072922	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072923	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072929	- - - - autres	0.00 %	A	
44072932	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072933	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072939	- - - - autres	0.00 %	A	
44072942	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072943	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072949	- - - - autres	0.00 %	A	
44072951	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072959	- - - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44072972	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072973	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072979	- - - - autres	0.00 %	A	
44072982	- - - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44072983	- - - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072989	- - - - autres	0.00 %	A	
44072991	- - - - Jongkong (<i>Dactylocladus</i> spp.) et merbau (<i>Intsia</i> spp.), rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072992	- - - - Jongkong (<i>Dactylocladus</i> spp.) et merbau (<i>Intsia</i> spp.), autres	0.00 %	A	
44072994	- - - - Albizia (<i>Paraserianthes falcataria</i>), rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072995	- - - - Albizia (<i>Paraserianthes falcataria</i>), autres	0.00 %	A	
44072996	- - - - Hévée (<i>Hevea Brasiliensis</i>), rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072997	- - - - Hévée (<i>Hevea Brasiliensis</i>), autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44072998	- - - autres, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44072999	- - - autres	0.00 %	A	
44079120	- - - simplement sciés longitudinalement	0.00 %	A	
44079130	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079190	- - - autres	0.00 %	A	
44079210	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079290	- - - autres	0.00 %	A	
44079310	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079390	- - - autres	0.00 %	A	
44079410	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079490	- - - autres	0.00 %	A	
44079510	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079590	- - - autres	0.00 %	A	
44079610	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079690	- - - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44079710	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079790	- - - autres	0.00 %	A	
44079910	- - - rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	0.00 %	A	
44079990	- - - autres	0.00 %	A	
44081010	- - Planchettes de bois de cèdre pour crayons; bois de pin de Monterey, des types utilisés pour la fabrication de panneaux lattés	0.00 %	A	
44081030	- - Feuilles de placage de parement	0.00 %	A	
44081090	- - autres	0.00 %	A	
44083100	- - Dark red meranti, light red meranti et meranti bakau	0.00 %	A	
44083910	- - - Planchettes de bois de jelutong pour crayons	0.00 %	A	
44083920	- - - Feuilles de placage de parement	0.00 %	A	
44083990	- - - autres	0.00 %	A	
44089010	- - Feuilles de placage de parement	0.00 %	A	
44089090	- - autres	0.00 %	A	
44091000	- de conifères	5.00 %	A	
44092100	- - de bambou	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44092200	- - de bois tropicaux	5.00 %	A	
44092900	- - autres	5.00 %	A	
44101100	- - Panneaux de particules	5.00 %	A	
44101200	- - Panneaux dits «oriented strand board» (OSB)	5.00 %	A	
44101900	- - autres	5.00 %	A	
44109000	- autres	5.00 %	A	
44111200	- - d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	5.00 %	A	
44111300	- - d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	5.00 %	A	
44111400	- - d'une épaisseur excédant 9 mm	5.00 %	A	
44119200	- - d'une masse volumique excédant 0.8 g/cm ³	5.00 %	A	
44119300	- - d'une masse volumique excédant 0.5 g/cm ³ mais n'excédant pas 0.8 g/cm ³	5.00 %	A	
44119400	- - d'une masse volumique n'excédant pas 0.5 g/cm ³	5.00 %	A	
44121000	- en bambou	10.00 %	A	
44123100	- - ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44123300	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (<i>Alnus</i> spp.), frêne (<i>Fraxinus</i> spp.), hêtre (<i>Fagus</i> spp.), bouleau (<i>Betula</i> spp.), cerisier (<i>Prunus</i> spp.), châtaignier (<i>Castanea</i> spp.), orme (<i>Ulmus</i> spp.), eucalyptus (<i>Eucalyptus</i> spp.), caryer (<i>Carya</i> spp.), marronnier (<i>Aesculus</i> spp.), tilleul (<i>Tilia</i> spp.), érable (<i>Acer</i> spp.), chêne (<i>Quercus</i> spp.), platane (<i>Platanus</i> spp.), peuplier (<i>Populus</i> spp.), robinier (<i>Robinia</i> spp.), tulipier (<i>Liriodendron</i> spp.) ou noyer (<i>Juglans</i> spp.)	10.00 %	A	
44123400	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n° 4412.33	10.00 %	A	
44123900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	10.00 %	A	
44124110	- - - ayant au moins un pli extérieur en teak	10.00 %	A	
44124190	- - - autres	10.00 %	A	
44124200	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	10.00 %	A	
44124900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	10.00 %	A	
44125100	- - ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	10.00 %	A	
44125200	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44125900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	10.00 %	A	
44129110	- - - ayant au moins un pli extérieur en teak	10.00 %	A	
44129190	- - - autres	10.00 %	A	
44129200	- - autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères	10.00 %	A	
44129900	- - autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	10.00 %	A	
44130000	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés	5.00 %	A	
44141000	- en bois tropicaux	20.00 %	A	
44149000	- autres	20.00 %	A	
44151000	- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles	5.00 %	A	
44152000	- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	5.00 %	A	
44160010	- Merrains	5.00 %	A	
44160090	- autres	5.00 %	A	
44170010	- Formes pour chaussures	5.00 %	A	
44170090	- autres	5.00 %	A	
44181100	- - en bois tropicaux	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44181900	- - autres	5.00 %	A	
44182100	- - en bois tropicaux	5.00 %	A	
44182900	- - autres	5.00 %	A	
44183000	- Poteaux et poutres autres que les produits des n ^{os} 4418.81 à 4418.89	5.00 %	A	
44184000	- Coffrages pour le bétonnage	5.00 %	A	
44185000	- Bardeaux (<i>shingles</i> et <i>shakes</i>)	5.00 %	A	
44187310	- - - pour sols mosaïques	5.00 %	A	
44187320	- - - autres, en multicouches de bambou	5.00 %	A	
44187390	- - - autres	5.00 %	A	
44187400	- - autres, pour sols mosaïques	5.00 %	A	
44187500	- - autres, multicouches	5.00 %	A	
44187900	- - autres	5.00 %	A	
44188110	- - - en forme de blocs	5.00 %	A	
44188190	- - - autres	5.00 %	A	
44188200	- - bois lamellé croisé (CLT ou X-lam)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44188300	- - poutres en I	5.00 %	A	
44188900	- - autres	5.00 %	A	
44189100	- - en bambou	5.00 %	A	
44189200	- - panneaux cellulaires en bois	5.00 %	A	
44189900	- - autres	5.00 %	A	
44191100	- - Planches à pain, planches à hacher et articles similaires	15.00 %	A	
44191200	- - Baguettes	15.00 %	A	
44191900	- - autres	15.00 %	A	
44192000	- en bois tropicaux	15.00 %	A	
44199000	- autres	15.00 %	A	
44201100	- - en bois tropicaux	25.00 %	B5	
44201900	- - autres	25.00 %	B5	
44209010	- - Articles d'ameublement en bois ne relevant pas du chapitre 94	25.00 %	B5	
44209020	- - Boîtes et autres petits récipients destinés et aptes à être portés dans une poche, dans un sac à main ou sur la personne	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44209090	- - autres	25.00 %	B5	
44211000	- Cintres pour vêtements	5.00 %	A	
44212000	- Cercueils	5.00 %	A	
44219110	- - - Canettes, fusettes, bobines pour filature ou tissage et pour fils à coudre et articles similaires	0.00 %	A	
44219120	- - - Bois préparés pour allumettes	5.00 %	A	
44219130	- - - Bâtonnets pour bonbons et glaces et cuillers à glaces	5.00 %	A	
44219140	- - - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	5.00 %	A	
44219150	- - - Chapelets de prière	5.00 %	A	
44219160	- - - Cure-dents	5.00 %	A	
44219170	- - - Baguettes des types utilisés pour la fabrication de bâtons d'encens	5.00 %	A	
44219190	- - - autres	5.00 %	A	
44219910	- - - Canettes, fusettes, bobines pour filature ou tissage et pour fils à coudre et articles similaires	0.00 %	A	
44219920	- - - Bois préparés pour allumettes	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
44219930	- - - Chevilles en bois pour chaussures	5.00 %	A	
44219940	- - - Bâtonnets pour bonbons et glaces et cuillers à glaces	5.00 %	A	
44219970	- - - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	5.00 %	A	
44219980	- - - Cure-dents	5.00 %	A	
44219993	- - - - Chapelets de prière	5.00 %	A	
44219994	- - - - autres chapelets	5.00 %	A	
44219995	- - - - Baguettes des types utilisés pour la fabrication de bâtons d'encens	5.00 %	A	
44219996	- - - - «Barecore»	10.00 %	A	
44219999	- - - - autres	5.00 %	A	
45011000	- Liège naturel brut ou simplement préparé	5.00 %	A	
45019000	- autres	5.00 %	A	
45020000	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	5.00 %	A	
45031000	- Bouchons	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
45039000	- autres	5.00 %	A	
45041000	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	5.00 %	A	
45049000	- autres	5.00 %	A	
46012100	- - en bambou	25.00 %	B5	
46012200	- - en rotin	25.00 %	B5	
46012900	- - autres	25.00 %	A	
46019210	- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	25.00 %	B5	
46019220	- - - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	25.00 %	B5	
46019290	- - - autres	25.00 %	B5	
46019310	- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	5.00 %	A	
46019320	- - - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
46019390	- - - autres	5.00 %	A	
46019410	- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	5.00 %	A	
46019420	- - - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	5.00 %	A	
46019490	- - - autres	5.00 %	A	
46019910	- - - Nattes et paillassons	25.00 %	B5	
46019920	- - - Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes	25.00 %	B5	
46019930	- - - Éventails et écrans à main, leurs cadres et poignées, et leurs parties	25.00 %	B5	
46019990	- - - autres	25.00 %	B5	
46021110	- - - Sacs de voyage et valises	25.00 %	A	
46021120	- - - Clissages pour bouteilles	25.00 %	A	
46021190	- - - autres	25.00 %	A	
46021210	- - - Sacs de voyage et valises	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
46021220	- - - Clissages pour bouteilles	25.00 %	B5	
46021290	- - - autres	25.00 %	B5	
46021910	- - - Sacs de voyage et valises	25.00 %	A	
46021920	- - - Clissages pour bouteilles	25.00 %	A	
46021990	- - - autres	25.00 %	A	
46029010	- - Sacs de voyage et valises	25.00 %	A	
46029020	- - Clissages pour bouteilles	25.00 %	A	
46029090	- - autres	25.00 %	A	
47010000	Pâtes mécaniques de bois	0.00 %	A	
47020010	- de conifères	0.00 %	A	
47020020	- autres que de conifères	0.00 %	A	
47031100	- - de conifères	0.00 %	A	
47031900	- - autres que de conifères	0.00 %	A	
47032100	- - de conifères	0.00 %	A	
47032900	- - autres que de conifères	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
47041100	- - de conifères	0.00 %	A	
47041900	- - autres que de conifères	0.00 %	A	
47042100	- - de conifères	0.00 %	A	
47042900	- - autres que de conifères	0.00 %	A	
47050000	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0.00 %	A	
47061000	- Pâtes de linters de coton	0.00 %	A	
47062000	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	0.00 %	A	
47063000	- autres, de bambou	0.00 %	A	
47069100	- - mécaniques	0.00 %	A	
47069200	- - chimiques	0.00 %	A	
47069310	- - - Pulpe d'abaca	0.00 %	A	
47069390	- - - autres	0.00 %	A	
47071000	- Papiers ou cartons kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
47072000	- autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	0.00 %	A	
47073000	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	0.00 %	A	
47079000	- autres, y compris les déchets et rebuts non triés	0.00 %	A	
48010011	- - en rouleaux d'une largeur excédant 28 cm mais n'excédant pas 36 cm	5.00 %	A	
48010012	- - en rouleaux, autres	5.00 %	A	
48010013	- - en feuilles, carrées ou rectangulaires, dont un des côtés excède 28 cm mais n'excède pas 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48010014	- - en feuilles, carrées ou rectangulaires, dont un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48010021	- - en rouleaux, d'une largeur excédant 28 cm mais n'excédant pas 36 cm	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48010022	- - en rouleaux, autres	5.00 %	A	
48010023	- - en feuilles, carrées ou rectangulaires, dont un des côtés excède 28 cm mais n'excède pas 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48010024	- - en feuilles, carrées ou rectangulaires, dont un des côtés excède 36 cm et dont l'autre côté excède 15 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48021000	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	5.00 %	A	
48022010	- - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48022090	- - autres	5.00 %	A	
48024010	- - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48024090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48025411	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025419	- - - autres	5.00 %	A	
48025421	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025429	- - - autres	5.00 %	A	
48025430	- - - Papier support, des types utilisés pour la fabrication du papier revêtu d'aluminium	5.00 %	A	
48025440	- - - des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025450	- - - Papier et carton multicouches	5.00 %	A	
48025490	- - - autres	5.00 %	A	
48025521	- - - d'une largeur n'excédant pas 15 cm	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48025529	- - - - autres	5.00 %	A	
48025540	- - - Papier support, des types utilisés pour la fabrication du papier revêtu d'aluminium	5.00 %	A	
48025550	- - - Papier support, des types utilisés pour la fabrication du papier anti-adhésif	5.00 %	A	
48025561	- - - - d'une largeur n'excédant pas 15 cm	5.00 %	A	
48025569	- - - - autres	5.00 %	A	
48025570	- - - Papier multicouches	5.00 %	A	
48025590	- - - autres	5.00 %	A	
48025621	- - - - en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025629	- - - - autres	5.00 %	A	
48025641	- - - - d'une largeur n'excédant pas 36 cm en feuilles de forme carrée ou rectangulaire et à l'état non plié	5.00 %	A	
48025649	- - - - autres	5.00 %	A	
48025650	- - - Papier multicouches	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48025690	- - - autres	5.00 %	A	
48025721	- - - - dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025729	- - - - autres	5.00 %	A	
48025730	- - - Papier multicouches	5.00 %	A	
48025790	- - - autres	5.00 %	A	
48025821	- - - - en rouleaux d'une largeur de 15 cm ou moins ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un des côtés n'excède pas 36 cm et dont l'autre côté n'excède pas 15 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025829	- - - - autres	5.00 %	A	
48025831	- - - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48025839	- - - - autres	5.00 %	A	
48025891	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48025899	- - - - autres	5.00 %	A	
48026131	- - - - d'une largeur n'excédant pas 15 cm	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48026139	- - - - autres	5.00 %	A	
48026141	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48026149	- - - - autres	5.00 %	A	
48026151	- - - - d'une largeur n'excédant pas 15 cm	5.00 %	A	
48026159	- - - - autres	5.00 %	A	
48026160	- - - Papier multicouches	5.00 %	A	
48026191	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48026199	- - - - autres	5.00 %	A	
48026211	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48026219	- - - - autres	5.00 %	A	
48026221	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48026229	- - - - autres	5.00 %	A	
48026231	- - - - en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48026239	- - - - autres	5.00 %	A	
48026291	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48026299	- - - - autres	5.00 %	A	
48026911	- - - - en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48026919	- - - - autres	5.00 %	A	
48026991	- - - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48026999	- - - - autres	5.00 %	A	
48030030	- Ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	5.00 %	A	
48030090	- autres	5.00 %	A	
48041100	- - écrus	5.00 %	A	
48041900	- - autres	5.00 %	A	
48042110	- - - des types utilisés pour la fabrication des sacs à ciment	5.00 %	A	
48042190	- - - autres	5.00 %	A	
48042910	- - - des types utilisés pour la fabrication des sacs à ciment	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48042990	- - - autres	5.00 %	A	
48043110	- - - Papier kraft isolant de qualité électrique	5.00 %	A	
48043130	- - - d'une résistance à l'humidité de 40 g à 60 g, des types utilisés dans la fabrication des rubans adhésifs pour contreplaqués	5.00 %	A	
48043140	- - - Papier support pour papier de verre	5.00 %	A	
48043150	- - - des types utilisés pour la fabrication des sacs à ciment	5.00 %	A	
48043190	- - - autres	5.00 %	A	
48043910	- - - d'une résistance à l'humidité de 40 g à 60 g, des types utilisés dans la fabrication des rubans adhésifs pour contreplaqués	0.00 %	A	
48043920	- - - Papier et carton, des types utilisés pour la fabrication d'emballages de produits alimentaires	5.00 %	D	
48043990	- - - autres	5.00 %	A	
48044110	- - - Papier kraft isolant de qualité électrique	5.00 %	A	
48044190	- - - autres	5.00 %	A	
48044210	- - - Papier et carton, des types utilisés pour la fabrication d'emballages de produits alimentaires	5.00 %	D	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48044290	- - - autres	5.00 %	A	
48044910	- - - Papier et carton, des types utilisés pour la fabrication d'emballages de produits alimentaires	5.00 %	D	
48044990	- - - autres	5.00 %	A	
48045110	- - - Papier kraft isolant de qualité électrique	5.00 %	A	
48045120	- - - Carton comprimé d'un poids au mètre carré de 600 g ou plus	5.00 %	A	
48045130	- - - d'une résistance à l'humidité de 40 g à 60 g, des types utilisés dans la fabrication des rubans adhésifs pour contreplaqués	5.00 %	A	
48045190	- - - autres	5.00 %	A	
48045210	- - - Papier et carton, des types utilisés pour la fabrication d'emballages de produits alimentaires	5.00 %	D	
48045290	- - - autres	5.00 %	A	
48045910	- - - Papier et carton, des types utilisés pour la fabrication d'emballages de produits alimentaires	5.00 %	D	
48045990	- - - autres	5.00 %	A	
48051100	- - Papier mi-chimique pour cannelure	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48051200	- - Papier paille pour cannelure	5.00 %	A	
48051910	- - - d'un poids au mètre carré excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48051990	- - - autres	5.00 %	A	
48052400	- - d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	5.00 %	A	
48052510	- - - d'un poids au mètre carré inférieur à 225 g	5.00 %	A	
48052590	- - - autres	5.00 %	A	
48053010	- - Papier coloré, des types utilisés pour l'emballage des boîtes d'allumettes en bois	5.00 %	A	
48053090	- - autres	5.00 %	A	
48054000	- Papier et carton filtre	5.00 %	A	
48055000	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux	5.00 %	A	
48059110	- - - Papier des types utilisés comme matériau intercalaire pour l'emballage de produits en verre plat, d'une teneur en résine inférieure ou égale à 0.6 % en poids	5.00 %	A	
48059120	- - - des types utilisés pour la fabrication du papier parfumé à brûler	5.00 %	A	
48059190	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48059210	- - - Papier et carton multicouches	5.00 %	A	
48059290	- - - autres	5.00 %	A	
48059310	- - - Papier et carton multicouches	5.00 %	A	
48059320	- - - Papier buvard	5.00 %	A	
48059390	- - - autres	5.00 %	A	
48061000	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	5.00 %	A	
48062000	- Papiers ingraissables (<i>greaseproof</i>)	5.00 %	A	
48063000	- Papiers-calques	5.00 %	A	
48064000	- Papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	5.00 %	A	
48070000	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	5.00 %	A	
48081000	- Papiers et cartons ondulés, même perforés	5.00 %	A	
48084000	- Papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48089020	- - Papiers crêpés ou plissés	5.00 %	A	
48089030	- - Papiers gaufrés	5.00 %	A	
48089090	- - autres	5.00 %	A	
48092000	- Papiers dits «autocopiants»	5.00 %	A	
48099010	- - Papiers carbone et papiers similaires	5.00 %	A	
48099090	- - autres	5.00 %	A	
48101310	- - - imprimés, des types utilisés pour les appareils enregistreurs, d'une largeur n'excédant pas 150 mm	5.00 %	B5	
48101391	- - - - d'une largeur n'excédant pas 150 mm	5.00 %	B5	
48101399	- - - - autres	5.00 %	B5	
48101410	- - - imprimés, des types utilisés pour les appareils enregistreurs, dont aucun côté n'excède 360 mm	5.00 %	B5	
48101491	- - - - dont aucun côté n'excède 360 mm	5.00 %	B5	
48101499	- - - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48101910	- - - imprimés, des types utilisés pour les appareils enregistreurs, dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48101990	- - - autres	5.00 %	B5	
48102210	- - - imprimés, des types utilisés pour les appareils enregistreurs, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48102290	- - - autres	5.00 %	B5	
48102910	- - - imprimés, des types utilisés pour les appareils enregistreurs, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48102991	- - - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48102999	- - - - autres	5.00 %	B5	
48103130	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48103190	- - - autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48103230	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48103290	- - - autres	5.00 %	B5	
48103930	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48103990	- - - autres	5.00 %	B5	
48109240	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48109290	- - - autres	5.00 %	B5	
48109940	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 150 mm ou en feuilles dont aucun côté n'excède 360 mm à l'état non plié	5.00 %	B5	
48109990	- - - autres	5.00 %	B5	
48111020	- - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48111090	- - autres	5.00 %	A	
48114120	- - - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48114190	- - - autres	5.00 %	A	
48114900	- - autres	5.00 %	A	
48115131	- - - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48115139	- - - - autres	5.00 %	A	
48115191	- - - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48115199	- - - - autres	5.00 %	A	
48115920	- - - Papier ou carton recouvert sur les deux faces de films de plastique transparents et présentant un revêtement intérieur en feuille d'aluminium, pour l'emballage de produits alimentaires liquides	5.00 %	A	
48115941	- - - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48115949	- - - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48115991	- - - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48115999	- - - - autres	5.00 %	A	
48116020	- - en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 15 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié	5.00 %	A	
48116091	- - - Revêtements de sol	0.00 %	A	
48116099	- - - autres	0.00 %	A	
48119041	- - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48119042	- - - Papier marbré	5.00 %	A	
48119049	- - - autres	5.00 %	A	
48119091	- - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48119092	- - - Papier marbré	5.00 %	A	
48119093	- - - autres, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	5.00 %	A	
48119099	- - - autres	5.00 %	A	
48120000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48131000	- en cahiers ou en tubes	5.00 %	B5	
48132010	- - Papier de manchette pour cigarettes	5.00 %	B5	
48132021	- - - Papier à rouler pour tabac	5.00 %	B5	
48132022	- - - Papier de gainage pour filtres de cigarettes ayant une porosité de plus de 12 cm ³ (min-1.cm-2) en unité de perméabilité à l'air CORESTA	5.00 %	B5	
48132023	- - - autre papier de gainage pour filtres de cigarettes	5.00 %	B5	
48132029	- - - autres	5.00 %	B5	
48132031	- - - Papier à rouler pour tabac	5.00 %	B5	
48132032	- - - Papier de gainage pour filtres de cigarettes	5.00 %	B5	
48132039	- - - autres	5.00 %	B5	
48139011	- - - Papier à rouler pour tabac	5.00 %	B5	
48139012	- - - Papier de manchette pour cigarettes	5.00 %	B5	
48139019	- - - autres	5.00 %	B5	
48139091	- - - Papier à rouler pour tabac	5.00 %	A	
48139099	- - - autres	5.00 %	A	
48142010	- - d'une largeur n'excédant pas 60 cm	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48142091	- - - Fresques photographiques	5.00 %	A	
48142099	- - - autres	5.00 %	A	
48149000	- autres	5.00 %	A	
48162010	- - en rouleaux d'une largeur excédant 15 cm mais n'excédant pas 36 cm	5.00 %	A	
48162090	- - autres	5.00 %	A	
48169010	- - Papiers carbone	5.00 %	A	
48169020	- - autres papiers pour duplication ou reports	5.00 %	A	
48169030	- - Plaques offset	5.00 %	A	
48169040	- - Papier thermique	5.00 %	A	
48169050	- - autres, en rouleaux d'une largeur excédant 15 cm mais n'excédant pas 36 cm	5.00 %	A	
48169090	- - autres	5.00 %	A	
48171000	- Enveloppes	5.00 %	A	
48172000	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48173000	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	5.00 %	A	
48181000	- Papier hygiénique	5.00 %	A	
48182000	- Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	5.00 %	A	
48183010	- - Nappes de table	5.00 %	A	
48183020	- - Serviettes de table	5.00 %	A	
48185000	- Vêtements et accessoires du vêtement	5.00 %	A	
48189000	- autres	5.00 %	A	
48191000	- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	5.00 %	A	
48192000	- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	5.00 %	A	
48193000	- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	5.00 %	A	
48194000	- autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48195000	- autres emballages, y compris les pochettes pour disques	5.00 %	A	
48196000	- Cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	5.00 %	A	
48201000	- Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	5.00 %	A	
48202000	- Cahiers	5.00 %	A	
48203000	- Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	5.00 %	A	
48204000	- Liasses et carnets <i>manifold</i> , même comportant des feuilles de papier carbone	5.00 %	A	
48205000	- Albums pour échantillonnages ou pour collections	5.00 %	A	
48209000	- autres	5.00 %	A	
48211010	- - Étiquettes, des types utilisés pour les bijoux, y compris les objets servant à la parure ou les articles à usage personnel destinés à être portés sur la personne et les articles de poche ou de sac à main	5.00 %	A	
48211090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48219010	- - Étiquettes, des types utilisés pour les bijoux, y compris les objets servant à la parure ou les articles à usage personnel destinés à être portés sur la personne et les articles de poche ou de sac à main	5.00 %	A	
48219090	- - autres	5.00 %	A	
48221010	- - Cônes	0.00 %	A	
48221090	- - autres	0.00 %	A	
48229010	- - Cônes	5.00 %	A	
48229090	- - autres	5.00 %	A	
48232010	- - en bandes, rouleaux ou feuilles	5.00 %	A	
48232090	- - autres	5.00 %	A	
48234021	- - - Papier pour l'enregistrement des cardiographes	0.00 %	A	
48234029	- - - autres	5.00 %	A	
48234090	- - autres	5.00 %	A	
48236100	- - en bambou	5.00 %	A	
48236900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48237000	- Articles moulés ou pressés en pâte à papier	5.00 %	A	
48239010	- - Cadres de coconnage pour vers à soie	5.00 %	A	
48239020	- - Cartes de présentation, des types utilisés pour les bijoux, y compris les objets servant à la parure ou les articles à usage personnel destinés à être portés sur la personne et les articles de poche ou de sac à main	5.00 %	A	
48239030	- - Carton revêtu de polyéthylène découpé à la forme, des types utilisés pour la fabrication de gobelets en carton	5.00 %	A	
48239040	- - Ensembles de tubes en carton, des types utilisés pour la fabrication des feux d'artifice	5.00 %	A	
48239051	- - - d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150 g	5.00 %	A	
48239059	- - - autres	5.00 %	A	
48239060	- - Cartes Jacquard percées	5.00 %	A	
48239070	- - Éventails et écrans à main	5.00 %	A	
48239091	- - - Papier siliconé	5.00 %	A	
48239092	- - - Papier parfumé à brûler	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
48239094	- - - Ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, colorés ou marbrés dans la masse	5.00 %	A	
48239095	- - - Revêtements de sol	5.00 %	A	
48239096	- - - autres, découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	5.00 %	A	
48239099	- - - autres	5.00 %	A	
49011000	- en feuillets isolés, même pliés	0.00 %	A	
49019100	- - Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0.00 %	A	
49019910	- - - Livres éducatifs, techniques, scientifiques, historiques ou culturels	0.00 %	A	
49019990	- - - autres	0.00 %	A	
49021000	- paraissant au moins quatre fois par semaine	0.00 %	A	
49029010	- - Journaux et périodiques éducatifs, techniques, scientifiques, historiques ou culturels	0.00 %	A	
49029090	- - autres	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
49030000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0.00 %	A	
49040000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0.00 %	A	
49052000	- Sous forme de livres ou de brochures	0.00 %	A	
49059000	- autres	0.00 %	A	
49060000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0.00 %	A	
49070010	- Billets de banque, ayant cours légal	0.00 %	A	
49070021	- - Timbres-poste	0.00 %	A	
49070029	- - autres	0.00 %	A	
49070050	- Chèques	0.00 %	A	
49070060	- Titres d'actions ou d'obligations et titres similaires	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
49070090	- autres	0.00 %	A	
49081000	- Décalcomanies vitrifiables	5.00 %	A	
49089000	- autres	5.00 %	A	
49090000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	10.00 %	A	
49100000	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	10.00 %	A	
49111010	- - Catalogues présentant uniquement des livres et publications éducatifs, techniques, scientifiques, historiques ou culturels	10.00 %	B5	
49111090	- - autres	10.00 %	B5	
49119110	- - - Gravures	10.00 %	A	
49119121	- - - - Planches anatomiques et botaniques	10.00 %	A	
49119129	- - - - autres	10.00 %	A	
49119191	- - - - Planches anatomiques et botaniques	10.00 %	A	
49119199	- - - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
49119910	- - - Cartes imprimées pour les bijoux ou les petits objets servant à la parure ou les articles à usage personnel destinés à être portés sur la personne et les articles de poche ou de sac à main	10.00 %	A	
49119920	- - - Étiquettes imprimées pour explosifs autres que celles du n° 48.21	10.00 %	A	
49119930	- - - Matériel éducatif, technique, scientifique, historique ou culturel imprimé sur une série de cartes	10.00 %	A	
49119940	- - - Matériel imprimé donnant un droit d'accès, d'installation, de reproduction ou de toute autre utilisation pour des logiciels (y compris des jeux), des données, du contenu web (y compris du contenu de jeux ou d'applications), des services ou des services de télécommunication (y compris les services mobiles)	10.00 %	B5	
49119990	- - - autres	10.00 %	B5	
50010000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	5.00 %	A	
50020000	Soie grège (non moulinée)	5.00 %	A	
50030000	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
50040000	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
50050000	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
50060000	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	5.00 %	A	
50071020	- - écrus ou blanchis	5.00 %	A	
50071030	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
50071090	- - autres	10.00 %	A	
50072020	- - écrus ou blanchis	5.00 %	A	
50072030	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
50072090	- - autres	10.00 %	A	
50079020	- - écrus ou blanchis	5.00 %	A	
50079030	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
50079090	- - autres	10.00 %	A	
51011100	- - Laines de tonte	5.00 %	A	
51011900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
51012100	- - Laines de tonte	5.00 %	A	
51012900	- - autres	5.00 %	A	
51013000	- carbonisées	5.00 %	A	
51021100	- - de chèvre du Cachemire	5.00 %	A	
51021900	- - autres	5.00 %	A	
51022000	- Poils grossiers	5.00 %	A	
51031000	- Blousses de laine ou de poils fins	5.00 %	A	
51032000	- autres déchets de laine ou de poils fins	5.00 %	A	
51033000	- Déchets de poils grossiers	5.00 %	A	
51040000	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	5.00 %	A	
51051000	- Laine cardée	5.00 %	A	
51052100	- - «Laine peignée en vrac»	5.00 %	A	
51052900	- - autres	5.00 %	A	
51053100	- - de chèvre du Cachemire	5.00 %	A	
51053900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
51054000	- Poils grossiers, cardés ou peignés	5.00 %	A	
51061000	- contenant au moins 85 % en poids de laine	5.00 %	A	
51062000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	5.00 %	A	
51071000	- contenant au moins 85 % en poids de laine	5.00 %	A	
51072000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	5.00 %	A	
51081000	- cardés	5.00 %	A	
51082000	- peignés	5.00 %	A	
51091000	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	5.00 %	A	
51099000	- autres	5.00 %	A	
51100000	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
51111100	- - d'un poids n'excédant pas 300 g/m ²	10.00 %	A	
51111900	- - autres	10.00 %	A	
51112000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
51113000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	10.00 %	A	
51119000	- autres	10.00 %	A	
51121110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
51121190	- - - autres	10.00 %	A	
51121910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
51121990	- - - autres	10.00 %	A	
51122000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10.00 %	A	
51123000	- autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	10.00 %	A	
51129000	- autres	10.00 %	A	
51130000	Tissus de poils grossiers ou de crin	10.00 %	A	
52010000	Coton, non cardé ni peigné	0.00 %	A	
52021000	- Déchets de fils	5.00 %	A	
52029100	- - Effilochés	5.00 %	A	
52029900	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52030000	Coton, cardé ou peigné	5.00 %	A	
52041110	- - - écrus	7.50 %	A	
52041190	- - - autres	7.50 %	A	
52041900	- - autres	7.50 %	A	
52042000	- conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
52051100	- - titrant 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	7.50 %	A	
52051200	- - titrant moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	7.50 %	A	
52051300	- - titrant moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	7.50 %	A	
52051400	- - titrant moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52051500	- - titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	7.50 %	A	
52052100	- - titrant 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	7.50 %	A	
52052200	- - titrant moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	7.50 %	A	
52052300	- - titrant moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	7.50 %	A	
52052400	- - titrant moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	7.50 %	A	
52052600	- - titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106.38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52052700	- - titrant moins de 106.38 décitex mais pas moins de 83.33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	7.50 %	A	
52052800	- - titrant moins de 83.33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	7.50 %	A	
52053100	- - titrant en fils simples 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52053200	- - titrant en fils simples moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52053300	- - titrant en fils simples moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52053400	- - titrant en fils simples moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52053500	- - titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52054100	- - titrant en fils simples 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52054200	- - titrant en fils simples moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52054300	- - titrant en fils simples moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52054400	- - titrant en fils simples moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52054600	- - titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106.38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52054700	- - titrant en fils simples moins de 106.38 décitex mais pas moins de 83.33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52054800	- - titrant en fils simples moins de 83.33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52061100	- - titrant 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	7.50 %	A	
52061200	- - titrant moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	7.50 %	A	
52061300	- - titrant moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	7.50 %	A	
52061400	- - titrant moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52061500	- - titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	7.50 %	A	
52062100	- - titrant 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	7.50 %	A	
52062200	- - titrant moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	7.50 %	A	
52062300	- - titrant moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	7.50 %	A	
52062400	- - titrant moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	7.50 %	A	
52062500	- - titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	7.50 %	A	
52063100	- - titrant en fils simples 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52063200	- - titrant en fils simples moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52063300	- - titrant en fils simples moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52063400	- - titrant en fils simples moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52063500	- - titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52064100	- - titrant en fils simples 714.29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52064200	- - titrant en fils simples moins de 714.29 décitex mais pas moins de 232.56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52064300	- - titrant en fils simples moins de 232.56 décitex mais pas moins de 192.31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52064400	- - titrant en fils simples moins de 192.31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52064500	- - titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	7.50 %	A	
52071000	- contenant au moins 85 % en poids de coton	7.50 %	A	
52079000	- autres	7.50 %	A	
52081100	- - à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	10.00 %	A	
52081200	- - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	10.00 %	A	
52081300	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52081900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52082100	- - à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ²	10.00 %	A	
52082200	- - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52082300	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52082900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52083110	- - - Voile	15.00 %	A	
52083190	- - - autres	20.00 %	A	
52083200	- - à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²	10.00 %	A	
52083300	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52083900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52084110	- - - Tissus ikat	20.00 %	A	
52084190	- - - autres	15.00 %	A	
52084210	- - - Tissus ikat	20.00 %	A	
52084290	- - - autres	15.00 %	A	
52084300	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52084900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52085110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
52085190	- - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52085210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
52085290	- - - autres	10.00 %	A	
52085910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
52085920	- - - autres, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52085990	- - - autres	10.00 %	A	
52091110	- - - Couils et toiles	10.00 %	A	
52091190	- - - autres	10.00 %	A	
52091200	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52091900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52092100	- - à armure toile	15.00 %	A	
52092200	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52092900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52093100	- - à armure toile	15.00 %	A	
52093200	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52093900	- - autres tissus	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52094100	- - à armure toile	15.00 %	A	
52094200	- - Tissus dits «denim»	10.00 %	A	
52094300	- - autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52094900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52095110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52095190	- - - autres	15.00 %	A	
52095210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
52095290	- - - autres	10.00 %	A	
52095910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
52095990	- - - autres	10.00 %	A	
52101100	- - à armure toile	10.00 %	A	
52101900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52102100	- - à armure toile	15.00 %	A	
52102900	- - autres tissus	15.00 %	A	
52103100	- - à armure toile	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52103200	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	15.00 %	A	
52103900	- - autres tissus	15.00 %	A	
52104110	- - - Tissus ikat	20.00 %	A	
52104190	- - - autres	15.00 %	A	
52104900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52105110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52105190	- - - autres	15.00 %	A	
52105910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52105990	- - - autres	15.00 %	A	
52111100	- - à armure toile	10.00 %	A	
52111200	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52111900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52112000	- blanchis	15.00 %	A	
52113100	- - à armure toile	15.00 %	A	
52113200	- - à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52113900	- - autres tissus	15.00 %	A	
52114110	- - - Tissus ikat	15.00 %	A	
52114190	- - - autres	10.00 %	A	
52114200	- - Tissus dits «denim»	10.00 %	A	
52114300	- - autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
52114900	- - autres tissus	10.00 %	A	
52115110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
52115190	- - - autres	10.00 %	A	
52115210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52115290	- - - autres	15.00 %	A	
52115910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52115990	- - - autres	15.00 %	A	
52121100	- - écrus	10.00 %	A	
52121200	- - blanchis	20.00 %	A	
52121300	- - teints	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
52121400	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
52121510	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52121590	- - - autres	15.00 %	A	
52122100	- - écrus	10.00 %	A	
52122200	- - blanchis	20.00 %	A	
52122300	- - teints	20.00 %	A	
52122400	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
52122510	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	15.00 %	A	
52122590	- - - autres	15.00 %	A	
53011000	- Lin brut ou roui	5.00 %	A	
53012100	- - brisé ou teillé	5.00 %	A	
53012900	- - autres	5.00 %	A	
53013000	- Étoupes et déchets de lin	5.00 %	A	
53021000	- Chanvre brut ou roui	5.00 %	A	
53029000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
53031000	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0.00 %	A	
53039000	- autres	5.00 %	A	
53050010	- Sisal et autres fibres textiles du genre Agave; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	5.00 %	A	
53050021	- - Fibres de noix de coco, brutes	5.00 %	A	
53050022	- - autres fibres de noix de coco	5.00 %	A	
53050023	- - Fibres d'abaca	5.00 %	A	
53050090	- autres	5.00 %	A	
53061000	- simples	5.00 %	A	
53062000	- retors ou câblés	5.00 %	A	
53071000	- simples	5.00 %	A	
53072000	- retors ou câblés	5.00 %	A	
53081000	- Fils de coco	5.00 %	A	
53082000	- Fils de chanvre	5.00 %	A	
53089010	- - Fils de papier	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
53089090	- - autres	5.00 %	A	
53091100	- - écrus ou blanchis	10.00 %	A	
53091900	- - autres	10.00 %	A	
53092100	- - écrus ou blanchis	10.00 %	A	
53092900	- - autres	10.00 %	A	
53101010	- - unis	5.00 %	A	
53101090	- - autres	10.00 %	A	
53109000	- autres	10.00 %	A	
53110010	- imprimés selon le procédé batik traditionnel	10.00 %	A	
53110020	- Toiles d'abaca	10.00 %	A	
53110090	- autres	10.00 %	A	
54011010	- - conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
54011090	- - autres	5.00 %	A	
54012010	- - conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
54012090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54021100	- - d'aramides	5.00 %	A	
54021900	- - autres	5.00 %	A	
54022000	- Fils à haute ténacité de polyesters, même texturés	5.00 %	A	
54023100	- - de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	5.00 %	A	
54023200	- - de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	5.00 %	A	
54023310	- - - d'une couleur autre que blanc	7.50 %	A	
54023390	- - - autres	7.50 %	A	
54023400	- - de polypropylène	5.00 %	A	
54023900	- - autres	5.00 %	A	
54024410	- - - de polyesters	5.00 %	A	
54024420	- - - de polypropylène	5.00 %	A	
54024490	- - - autres	5.00 %	A	
54024500	- - autres, de nylon ou d'autres polyamides	5.00 %	A	
54024610	- - - d'une couleur autre que blanc	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54024690	- - - autres	7.50 %	A	
54024710	- - - d'une couleur autre que blanc	7.50 %	A	
54024790	- - - autres	7.50 %	A	
54024800	- - autres, de polypropylène	5.00 %	A	
54024900	- - autres	5.00 %	A	
54025100	- - de nylon ou d'autres polyamides	5.00 %	A	
54025200	- - de polyesters	5.00 %	A	
54025300	- - de polypropylène	5.00 %	A	
54025900	- - autres	5.00 %	A	
54026100	- - de nylon ou d'autres polyamides	5.00 %	A	
54026200	- - de polyesters	5.00 %	A	
54026300	- - de polypropylène	5.00 %	A	
54026900	- - autres	5.00 %	A	
54031000	- Fils à haute ténacité en rayonne viscose	5.00 %	A	
54033110	- - - Fils texturés	5.00 %	A	
54033190	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54033210	- - - Fils texturés	5.00 %	A	
54033290	- - - autres	5.00 %	A	
54033310	- - - Fils texturés	5.00 %	A	
54033390	- - - autres	5.00 %	A	
54033910	- - - Fils texturés	5.00 %	A	
54033990	- - - autres	5.00 %	A	
54034110	- - - Fils texturés	5.00 %	A	
54034190	- - - autres	5.00 %	A	
54034200	- - d'acétate de cellulose	5.00 %	A	
54034900	- - autres	5.00 %	A	
54041100	- - d'élastomères	5.00 %	A	
54041200	- - autres, de polypropylène	5.00 %	A	
54041900	- - autres	5.00 %	A	
54049000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54050000	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	5.00 %	A	
54060000	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
54071020	- - Tissus pour pneumatiques; toiles de convoyeurs	10.00 %	A	
54071091	- - - écrus	10.00 %	A	
54071099	- - - autres	10.00 %	A	
54072000	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	15.00 %	A	
54073000	- «Tissus» visés à la note 9 de la section XI	15.00 %	A	
54074110	- - - Tissus en tulle de nylon fait de fils de filaments sans torsion, utilisables comme matériau de renfort pour les bâches	10.00 %	A	
54074190	- - - autres	10.00 %	A	
54074200	- - teints	20.00 %	A	
54074300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54074400	- - imprimés	15.00 %	A	
54075100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
54075200	- - teints	15.00 %	A	
54075300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
54075400	- - imprimés	15.00 %	A	
54076110	- - - écrus ou blanchis	20.00 %	A	
54076190	- - - autres	20.00 %	A	
54076910	- - - écrus ou blanchis	20.00 %	A	
54076990	- - - autres	20.00 %	A	
54077100	- - écrus ou blanchis	20.00 %	A	
54077200	- - teints	20.00 %	A	
54077300	- - en fils de diverses couleurs	20.00 %	A	
54077400	- - imprimés	20.00 %	A	
54078100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
54078200	- - teints	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54078300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
54078400	- - imprimés	15.00 %	A	
54079100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
54079200	- - teints	20.00 %	A	
54079300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
54079400	- - imprimés	15.00 %	A	
54081010	- - écrus	10.00 %	A	
54081090	- - autres	15.00 %	A	
54082100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
54082200	- - teints	20.00 %	A	
54082300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
54082400	- - imprimés	15.00 %	A	
54083100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
54083200	- - teints	20.00 %	A	
54083300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
54083400	- - imprimés	15.00 %	A	
55011100	- - d'aramides	5.00 %	A	
55011900	- - autres	5.00 %	A	
55012000	- de polyester	5.00 %	A	
55013000	- acryliques ou modacryliques	0.00 %	A	
55014000	- de polypropylène	5.00 %	A	
55019000	- autres	5.00 %	A	
55021000	- d'acétate de cellulose	5.00 %	A	
55029000	- autres	5.00 %	B5	
55031100	- - d'aramides	5.00 %	A	
55031900	- - autres	5.00 %	A	
55032010	- - d'une couleur autre que blanc	7.50 %	A	
55032090	- - autres	7.50 %	A	
55033000	- acryliques ou modacryliques	0.00 %	A	
55034000	- de polypropylène	5.00 %	A	
55039010	- - de poly(alcool vinylique)	0.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55039090	- - autres	5.00 %	A	
55041000	- de rayonne viscosa	5.00 %	A	
55049000	- autres	5.00 %	A	
55051000	- de fibres synthétiques	5.00 %	A	
55052000	- de fibres artificielles	5.00 %	A	
55061000	- de nylon ou d'autres polyamides	5.00 %	A	
55062000	- de polyester	5.00 %	A	
55063000	- acryliques ou modacryliques	0.00 %	A	
55064000	- de polypropylène	5.00 %	A	
55069000	- autres	5.00 %	A	
55070000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	5.00 %	A	
55081010	- - conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	
55081090	- - autres	5.00 %	A	
55082010	- - conditionnés pour la vente au détail	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55082090	- - autres	5.00 %	A	
55091100	- - simples	7.50 %	A	
55091200	- - retors ou câblés	7.50 %	A	
55092100	- - simples	7.50 %	A	
55092200	- - retors ou câblés	7.50 %	A	
55093100	- - simples	7.50 %	A	
55093200	- - retors ou câblés	7.50 %	A	
55094100	- - simples	7.50 %	A	
55094200	- - retors ou câblés	7.50 %	A	
55095100	- - mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	7.50 %	A	
55095210	- - - simples	7.50 %	A	
55095290	- - - autres	7.50 %	A	
55095300	- - mélangées principalement ou uniquement avec du coton	7.50 %	A	
55095900	- - autres	7.50 %	A	
55096100	- - mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55096200	- - mélangées principalement ou uniquement avec du coton	7.50 %	A	
55096900	- - autres	7.50 %	A	
55099100	- - mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	7.50 %	A	
55099200	- - mélangées principalement ou uniquement avec du coton	7.50 %	A	
55099900	- - autres	7.50 %	A	
55101100	- - simples	7.50 %	A	
55101200	- - retors ou câblés	7.50 %	A	
55102000	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	7.50 %	A	
55103000	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	7.50 %	A	
55109000	- autres fils	7.50 %	A	
55111010	- - Fil à tricoter, fil à crochet et fil à broderie	7.50 %	A	
55111090	- - autres	7.50 %	A	
55112010	- - Fil à tricoter, fil à crochet et fil à broderie	7.50 %	A	
55112090	- - autres	7.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55113000	- de fibres artificielles discontinues	7.50 %	A	
55121100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55121900	- - autres	15.00 %	A	
55122100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55122900	- - autres	15.00 %	A	
55129100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55129900	- - autres	15.00 %	A	
55131100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	10.00 %	A	
55131200	- - en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
55131300	- - autres tissus de fibres discontinues de polyester	15.00 %	A	
55131900	- - autres tissus	15.00 %	A	
55132100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	15.00 %	A	
55132300	- - autres tissus de fibres discontinues de polyester	15.00 %	A	
55132900	- - autres tissus	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55133100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	15.00 %	A	
55133900	- - autres tissus	15.00 %	A	
55134100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	10.00 %	A	
55134900	- - autres tissus	10.00 %	A	
55141100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	10.00 %	A	
55141200	- - en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
55141900	- - autres tissus	10.00 %	A	
55142100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	15.00 %	A	
55142200	- - en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	15.00 %	A	
55142300	- - autres tissus de fibres discontinues de polyester	15.00 %	A	
55142900	- - autres tissus	15.00 %	A	
55143000	- en fils de diverses couleurs	10.00 %	A	
55144100	- - en fibres discontinues de polyester, à armure toile	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55144200	- - en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	10.00 %	A	
55144300	- - autres tissus de fibres discontinues de polyester	10.00 %	A	
55144900	- - autres tissus	10.00 %	A	
55151100	- - mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose	10.00 %	A	
55151200	- - mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10.00 %	A	
55151300	- - mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10.00 %	A	
55151900	- - autres	10.00 %	A	
55152100	- - mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10.00 %	A	
55152200	- - mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10.00 %	A	
55152900	- - autres	10.00 %	A	
55159100	- - mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10.00 %	A	
55159910	- - - mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10.00 %	A	
55159990	- - - autres	10.00 %	A	
55161100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55161200	- - teints	20.00 %	A	
55161300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
55161400	- - imprimés	15.00 %	A	
55162100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55162200	- - teints	20.00 %	A	
55162300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
55162400	- - imprimés	15.00 %	A	
55163100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55163200	- - teints	20.00 %	A	
55163300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
55163400	- - imprimés	15.00 %	A	
55164100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55164200	- - teints	20.00 %	A	
55164300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
55164400	- - imprimés	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
55169100	- - écrus ou blanchis	15.00 %	A	
55169200	- - teints	20.00 %	A	
55169300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
55169400	- - imprimés	15.00 %	A	
56012100	- - de coton	15.00 %	A	
56012210	- - - Étoupe pour cigarettes	15.00 %	A	
56012290	- - - autres	15.00 %	A	
56012900	- - autres	15.00 %	A	
56013010	- - Floc de polyamide	5.00 %	A	
56013020	- - Floc de polypropylène	5.00 %	A	
56013090	- - autres	5.00 %	A	
56021000	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	10.00 %	A	
56022100	- - de laine ou de poils fins	5.00 %	A	
56022900	- - d'autres matières textiles	5.00 %	A	
56029000	- autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
56031100	- - d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	5.00 %	A	
56031200	- - d'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	5.00 %	A	
56031300	- - d'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	5.00 %	A	
56031400	- - d'un poids supérieur à 150 g/m ²	5.00 %	A	
56039100	- - d'un poids n'excédant pas 25 g/m ²	5.00 %	A	
56039200	- - d'un poids supérieur à 25 g/m ² mais n'excédant pas 70 g/m ²	5.00 %	A	
56039300	- - d'un poids supérieur à 70 g/m ² mais n'excédant pas 150 g/m ²	5.00 %	A	
56039400	- - d'un poids supérieur à 150 g/m ²	5.00 %	A	
56041000	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	5.00 %	A	
56049010	- - Imitations de catgut, en fil de soie	5.00 %	A	
56049020	- - Fils textiles imprégnés de caoutchouc	5.00 %	A	
56049030	- - Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscosa	5.00 %	A	
56049090	- - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
56050000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n ^{os} 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	5.00 %	A	
56060000	Fils guipés, lames et formes similaires des n ^{os} 54.04 ou 54.05 guipées, autres que ceux du n ^o 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette»	5.00 %	A	
56072100	- - Ficelles lieuses ou botteleuses	5.00 %	A	
56072900	- - autres	5.00 %	A	
56074100	- - Ficelles lieuses ou botteleuses	5.00 %	A	
56074900	- - autres	5.00 %	A	
56075010	- - Cordes de courroies trapézoïdales en fibres synthétiques ou artificielles, traitées au résorcinol-formaldéhyde; fils de polyamide et polytétrafluoroéthylène titrant plus de 10,000 décitex, des types utilisés pour les pompes d'étanchéité, soupapes et articles similaires	5.00 %	A	
56075090	- - autres	5.00 %	A	
56079010	- - de fibres artificielles	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
56079021	- - - d'abaca (chanvre de Manille ou <i>Musa textilis</i> Nee)	5.00 %	A	
56079022	- - - d'autres fibres (de feuilles) dures	5.00 %	A	
56079030	- - de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	5.00 %	A	
56079090	- - autres	5.00 %	A	
56081100	- - Filets confectionnés pour la pêche	5.00 %	A	
56081920	- - - Sacs en filet	5.00 %	A	
56081990	- - - autres	5.00 %	A	
56089010	- - Sacs en filet	5.00 %	A	
56089090	- - autres	5.00 %	A	
56090000	Articles en fils, lames ou formes similaires des n ^{os} 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	5.00 %	A	
57011010	- - Tapis de prière	22.50 %	A	
57011090	- - autres	25.00 %	B5	
57019011	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
57019019	- - - autres	25.00 %	B5	
57019020	- - de fibres de jute	25.00 %	B5	
57019091	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57019099	- - - autres	25.00 %	B5	
57021000	- Tapis dits «kelim» ou «kilim», «schumacks» ou «soumak», «karamanie» et tapis similaires tissés à la main	22.50 %	A	
57022000	- Revêtements de sol en coco	22.50 %	A	
57023100	- - de laine ou de poils fins	22.50 %	A	
57023200	- - de matières textiles synthétiques ou artificielles	22.50 %	A	
57023910	- - - de coton	22.50 %	A	
57023920	- - - de fibres de jute	22.50 %	A	
57023990	- - - autres	25.00 %	B5	
57024110	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57024190	- - - autres	25.00 %	A	
57024210	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
57024290	- - - autres	25.00 %	A	
57024911	- - - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57024919	- - - - autres	25.00 %	A	
57024920	- - - de fibres de jute	22.50 %	A	
57024991	- - - - Tapis de prière	25.00 %	A	
57024999	- - - - autres	25.00 %	A	
57025010	- - de coton	22.50 %	A	
57025020	- - de fibres de jute	22.50 %	A	
57025090	- - autres	25.00 %	B5	
57029110	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57029190	- - - autres	25.00 %	A	
57029210	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57029290	- - - autres	25.00 %	A	
57029911	- - - - Tapis de prière	22.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
57029919	- - - - autres	25.00 %	A	
57029920	- - - de fibres de jute	22.50 %	A	
57029991	- - - - Tapis de prière	25.00 %	A	
57029999	- - - - autres	25.00 %	A	
57031010	- - Tapis de sol, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	22.50 %	A	
57031020	- - Tapis de prière	22.50 %	A	
57031030	- - Revêtements de sol, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	25.00 %	A	
57031090	- - autres	25.00 %	A	
57032100	- - Gazon	25.00 %	A	
57032910	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57032990	- - - autres	25.00 %	A	
57033100	- - Gazon	25.00 %	A	
57033910	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
57033990	- - - autres	25.00 %	A	
57039011	- - - Tapis de prière	22.50 %	A	
57039019	- - - autres	25.00 %	B5	
57039021	- - - Tapis de sol, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	22.50 %	A	
57039022	- - - Revêtements de sol, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	25.00 %	B5	
57039029	- - - autres	25.00 %	B5	
57039091	- - - Tapis de sol, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	22.50 %	A	
57039092	- - - Tapis de prière	25.00 %	A	
57039093	- - - Revêtements de sol, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	25.00 %	A	
57039099	- - - autres	25.00 %	A	
57041000	- Carreaux dont la surface n'excède pas 0.3 m ²	22.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
57042000	- Carreaux dont la surface excède 0.3 m ² mais n'excède pas 1 m ²	25.00 %	A	
57049000	- autres	25.00 %	A	
57050011	- - Tapis de prière	22.50 %	A	
57050019	- - autres	25.00 %	A	
57050021	- - Revêtements de sol non tissés, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	22.50 %	A	
57050029	- - autres	25.00 %	A	
57050091	- - Tapis de prière	22.50 %	A	
57050092	- - Revêtements de sol non tissés, des types utilisés pour les véhicules automobiles des n ^{os} 87.02, 87.03 ou 87.04	22.50 %	A	
57050099	- - autres	25.00 %	A	
58011010	- - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58011090	- - autres	10.00 %	A	
58012110	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58012190	- - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58012210	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58012290	- - - autres	10.00 %	A	
58012310	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58012390	- - - autres	10.00 %	A	
58012610	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58012690	- - - autres	10.00 %	A	
58012710	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58012790	- - - autres	10.00 %	A	
58013110	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58013190	- - - autres	10.00 %	A	
58013210	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58013290	- - - autres	10.00 %	A	
58013310	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58013390	- - - autres	10.00 %	A	
58013610	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58013690	- - - autres	10.00 %	A	
58013711	- - - - en velours coupés	10.00 %	A	
58013712	- - - - en velours bouclés	10.00 %	A	
58013791	- - - - en velours coupés	10.00 %	A	
58013792	- - - - en velours bouclés	10.00 %	A	
58019011	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58019019	- - - autres	10.00 %	A	
58019091	- - - enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58019099	- - - autres	10.00 %	A	
58021010	- - écrus	10.00 %	A	
58021090	- - autres	15.00 %	A	
58022010	- - de laine ou de poils fins	15.00 %	A	
58022090	- - autres	15.00 %	A	
58023010	- - imprégnées, enduites ou recouvertes	10.00 %	A	
58023020	- - tissées, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58023030	- - tissées, d'autres matières	10.00 %	A	
58023090	- - autres	10.00 %	A	
58030010	- de coton	10.00 %	A	
58030020	- de fibres synthétiques ou artificielles	10.00 %	A	
58030030	- de laine ou de poils fins	10.00 %	A	
58030090	- autres	10.00 %	A	
58041011	- - - imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58041019	- - - autres	10.00 %	A	
58041021	- - - imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58041029	- - - autres	10.00 %	A	
58041091	- - - imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	10.00 %	A	
58041099	- - - autres	10.00 %	A	
58042110	- - - imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées	10.00 %	A	
58042190	- - - autres	10.00 %	A	
58042910	- - - imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58042990	- - - autres	10.00 %	A	
58043000	- Dentelles à la main	10.00 %	A	
58050010	- de coton	17.50 %	A	
58050090	- autres	20.00 %	A	
58061010	- - de soie	10.00 %	A	
58061020	- - de coton	10.00 %	A	
58061090	- - autres	10.00 %	A	
58062010	- - Rubans des types utilisés pour envelopper les poignées ou manches des équipements de sport	10.00 %	A	
58062090	- - autres	10.00 %	A	
58063110	- - - Rubanerie, tissée, utilisable pour la fabrication des rubans encreurs pour machines à écrire ou machines similaires	5.00 %	A	
58063120	- - - Support, des types utilisés pour le papier isolant électrique	10.00 %	A	
58063130	- - - Rubans, des types utilisés pour fabriquer des fermetures à glissière et d'une largeur n'excédant pas 12 mm	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58063190	- - - autres	10.00 %	A	
58063210	- - - Rubanerie, tissée, utilisable pour la fabrication des rubans encreurs pour machines à écrire ou machines similaires; tissus pour ceintures de sécurité	5.00 %	A	
58063240	- - - Support, des types utilisés pour le papier isolant électrique	10.00 %	A	
58063250	- - - Rubans, des types utilisés pour fabriquer des fermetures à glissière et d'une largeur n'excédant pas 12 mm	5.00 %	A	
58063290	- - - autres	10.00 %	A	
58063910	- - - de soie	10.00 %	A	
58063991	- - - - Support, des types utilisés pour le papier isolant électrique	10.00 %	A	
58063992	- - - - Rubanerie, tissée, utilisable pour la fabrication des rubans encreurs pour machines à écrire ou machines similaires	10.00 %	A	
58063993	- - - - Rubans, des types utilisés pour fabriquer des fermetures à glissière et d'une largeur n'excédant pas 12 mm	5.00 %	A	
58063999	- - - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58064000	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	10.00 %	A	
58071000	- tissés	10.00 %	A	
58079010	- - en tissus non tissés	5.00 %	A	
58079090	- - autres	10.00 %	A	
58081010	- - associés à des fils de caoutchouc	5.00 %	A	
58081090	- - autres	10.00 %	A	
58089010	- - associés à des fils de caoutchouc	5.00 %	A	
58089090	- - autres	10.00 %	A	
58090000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	10.00 %	A	
58101000	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	10.00 %	A	
58109100	- - de coton	10.00 %	A	
58109200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
58109900	- - d'autres matières textiles	10.00 %	A	
58110010	- de laine ou de poils fins ou grossiers	10.00 %	A	
58110090	- autres	10.00 %	A	
59011000	- Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	5.00 %	A	
59019010	- - Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin	5.00 %	A	
59019020	- - Toiles préparées pour la peinture	5.00 %	A	
59019090	- - autres	5.00 %	A	
59021011	- - - de fils de nylon-6	5.00 %	A	
59021019	- - - autres	5.00 %	A	
59021091	- - - de fils de nylon-6	5.00 %	A	
59021099	- - - autres	5.00 %	A	
59022020	- - Bandelette talon, caoutchoutée	5.00 %	A	
59022091	- - - contenant du coton	5.00 %	A	
59022099	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
59029000	- autres	5.00 %	A	
59031010	- - Toiles tailleurs	10.00 %	A	
59031090	- - autres	10.00 %	A	
59032000	- avec du polyuréthane	10.00 %	A	
59039010	- - Tissus de type canevas, imprégnés, enduits ou recouverts de nylon ou d'autres polyamides ou stratifiés avec du nylon ou d'autres polyamides	10.00 %	A	
59039090	- - autres	10.00 %	A	
59041000	- Linoléums	17.50 %	A	
59049000	- autres	20.00 %	A	
59050010	- de laine ou de poils fins ou grossiers	10.00 %	A	
59050090	- autres	10.00 %	A	
59061000	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	5.00 %	A	
59069100	- - de bonneterie	10.00 %	A	
59069910	- - - Toile caoutchoutée pour draps de lit, utilisables en milieu hospitalier	10.00 %	A	
59069990	- - - autres	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
59070010	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts d'huile ou de préparations à base d'huile	10.00 %	A	
59070030	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de substances ignifugées	5.00 %	A	
59070040	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de velours floqué, dont toute la surface est recouverte de tontisses	10.00 %	A	
59070050	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de cire, de goudron, de bitume ou de produits similaires	5.00 %	A	
59070060	- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts d'autres substances	5.00 %	A	
59070090	- autres	5.00 %	A	
59080010	- Mèches; manchons à incandescence	10.00 %	A	
59080090	- autres	10.00 %	A	
59090010	- Manches d'incendie	5.00 %	A	
59090090	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
59100000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	5.00 %	A	
59111000	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	5.00 %	A	
59112000	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	5.00 %	A	
59113100	- - d'un poids au m ² inférieur à 650 g	5.00 %	A	
59113200	- - d'un poids au m ² égal ou supérieur à 650 g	5.00 %	A	
59114000	- Toiles filtrantes, tissus épais et étreindelles des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	5.00 %	A	
59119010	- - Joints d'étanchéité	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
59119090	- - autres	5.00 %	A	
60011000	- Étoffes dites «à longs poils»	15.00 %	A	
60012100	- - de coton	15.00 %	A	
60012200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	15.00 %	A	
60012900	- - d'autres matières textiles	15.00 %	A	
60019100	- - de coton	15.00 %	A	
60019220	- - - Tissus à velours de fibres discontinues 100 % polyester, d'une largeur non inférieure à 63.5 mm mais non supérieure à 76.2 mm, utilisables pour la fabrication des rouleaux à peindre	15.00 %	A	
60019230	- - - contenant des fils d'élastomères ou des fils de caoutchouc	15.00 %	A	
60019290	- - - autres	15.00 %	A	
60019900	- - d'autres matières textiles	15.00 %	A	
60024000	- contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	10.00 %	A	
60029000	- autres	10.00 %	A	
60031000	- de laine ou de poils fins	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
60032000	- de coton	10.00 %	A	
60033000	- de fibres synthétiques	10.00 %	A	
60034000	- de fibres artificielles	10.00 %	A	
60039000	- autres	10.00 %	A	
60041010	- - contenant en poids 20 % ou moins de fils d'élastomères	10.00 %	A	
60041090	- - autres	10.00 %	A	
60049000	- autres	10.00 %	A	
60052100	- - écruës ou blanchies	15.00 %	A	
60052200	- - teintes	15.00 %	A	
60052300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
60052400	- - imprimées	15.00 %	A	
60053500	- - Étoffes mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
60053610	- - - Bonneterie pour maillots, culottes et slips de bain, en polyester et polyéthylène téréphthalate, dans laquelle le polyester prédomine en poids	15.00 %	A	
60053690	- - - autres	15.00 %	A	
60053710	- - - Bonneterie pour maillots, culottes et slips de bain, en polyester et polyéthylène téréphthalate, dans laquelle le polyester prédomine en poids	15.00 %	A	
60053790	- - - autres	15.00 %	A	
60053810	- - - Bonneterie pour maillots, culottes et slips de bain, en polyester et polyéthylène téréphthalate, dans laquelle le polyester prédomine en poids	15.00 %	A	
60053890	- - - autres	15.00 %	A	
60053910	- - - Bonneterie pour maillots, culottes et slips de bain, en polyester et polyéthylène téréphthalate, dans laquelle le polyester prédomine en poids	15.00 %	A	
60053990	- - - autres	15.00 %	A	
60054100	- - écrués ou blanchies	15.00 %	A	
60054200	- - teintes	15.00 %	A	
60054300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
60054400	- - imprimées	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
60059010	- - de laine ou de poils fins	15.00 %	A	
60059090	- - autres	15.00 %	A	
60061000	- de laine ou de poils fins	15.00 %	A	
60062100	- - écruës ou blanchies	15.00 %	A	
60062200	- - teintes	15.00 %	A	
60062300	- - en fils de diverses couleurs	15.00 %	A	
60062400	- - imprimées	15.00 %	A	
60063110	- - - Mailles en fibres de nylon, des types utilisés comme matériau de support pour les carreaux de mosaïque	15.00 %	A	
60063120	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60063190	- - - autres	15.00 %	A	
60063210	- - - Mailles en fibres de nylon, des types utilisés comme matériau de support pour les carreaux de mosaïque	15.00 %	A	
60063220	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60063290	- - - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
60063310	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60063390	- - - autres	15.00 %	A	
60063410	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60063490	- - - autres	15.00 %	A	
60064110	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60064190	- - - autres	15.00 %	A	
60064210	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60064290	- - - autres	15.00 %	A	
60064310	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60064390	- - - autres	15.00 %	A	
60064410	- - - élastiques (associées à des fils de caoutchouc)	15.00 %	A	
60064490	- - - autres	15.00 %	A	
60069000	- autres	15.00 %	A	
61012000	- de coton	25.00 %	A	
61013000	- de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61019000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61021000	- de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61022000	- de coton	25.00 %	A	
61023000	- de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61029000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61031000	- Costumes ou complets	25.00 %	B5	
61032200	- - de coton	25.00 %	B5	
61032300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	B5	
61032900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61033100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61033200	- - de coton	25.00 %	A	
61033300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61033910	- - - de ramie, de lin ou de soie	25.00 %	B5	
61033990	- - - autres	25.00 %	A	
61034100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61034200	- - de coton	25.00 %	A	
61034300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61034900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61041300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	B5	
61041920	- - - de coton	25.00 %	B5	
61041990	- - - autres	25.00 %	A	
61042200	- - de coton	25.00 %	B5	
61042300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	B5	
61042900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61043100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61043200	- - de coton	25.00 %	A	
61043300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61043900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61044100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61044200	- - de coton	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61044300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61044400	- - de fibres artificielles	25.00 %	A	
61044900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61045100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61045200	- - de coton	25.00 %	A	
61045300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61045900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61046100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61046200	- - de coton	25.00 %	A	
61046300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61046900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61051000	- de coton	25.00 %	A	
61052010	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61052020	- - de fibres artificielles	25.00 %	A	
61059000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61061000	- de coton	25.00 %	A	
61062000	- de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61069000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61071100	- - de coton	25.00 %	A	
61071200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61071900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61072100	- - de coton	25.00 %	A	
61072200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61072900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61079100	- - de coton	25.00 %	A	
61079900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61081100	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61081920	- - - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61081930	- - - de coton	25.00 %	B5	
61081940	- - - de soie	25.00 %	B5	
61081990	- - - autres	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61082100	- - de coton	25.00 %	A	
61082200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61082900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61083100	- - de coton	25.00 %	A	
61083200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61083900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61089100	- - de coton	25.00 %	A	
61089200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61089900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61091010	- - pour hommes ou garçonnets	25.00 %	A	
61091020	- - pour femmes ou fillettes	25.00 %	A	
61099010	- - pour hommes ou garçonnets, de ramie, de lin ou de soie	25.00 %	A	
61099020	- - pour hommes ou garçonnets, d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61099030	- - pour femmes ou fillettes	25.00 %	A	
61101100	- - de laine	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61101200	- - de chèvre du Cachemire	25.00 %	A	
61101900	- - autres	25.00 %	A	
61102000	- de coton	25.00 %	A	
61103000	- de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
61109000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61112000	- de coton	25.00 %	A	
61113000	- de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61119010	- - de laine ou de poils fins	25.00 %	A	
61119090	- - autres	25.00 %	A	
61121100	- - de coton	25.00 %	B5	
61121200	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61121900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
61122000	- Combinaisons et ensembles de ski	25.00 %	A	
61123100	- - de fibres synthétiques	25.00 %	B5	
61123900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61124110	- - - Maillots de bain post-mastectomie (maillots de bain post-chirurgie du sein)	25.00 %	A	
61124190	- - - autres	25.00 %	A	
61124910	- - - Maillots de bain post-mastectomie (maillots de bain post-chirurgie du sein)	25.00 %	B5	
61124990	- - - autres	25.00 %	B5	
61130010	- Combinaisons de plongée	20.00 %	A	
61130030	- Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	20.00 %	A	
61130040	- autres vêtements de travail de protection	22.50 %	A	
61130090	- autres	25.00 %	A	
61142000	- de coton	25.00 %	A	
61143020	- - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	20.00 %	A	
61143090	- - autres	25.00 %	A	
61149010	- - de laine ou de poils fins	25.00 %	A	
61149090	- - autres	25.00 %	A	
61151010	- - Bas à varices, de fibres synthétiques	25.00 %	B5	
61151090	- - autres	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61152100	- - de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	25.00 %	A	
61152200	- - de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	25.00 %	A	
61152910	- - - de coton	25.00 %	A	
61152990	- - - autres	25.00 %	A	
61153010	- - de coton	25.00 %	B5	
61153090	- - autres	25.00 %	A	
61159400	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61159500	- - de coton	25.00 %	A	
61159600	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61159900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61161010	- - Gants de plongée	25.00 %	A	
61161090	- - autres	30.00 %	A	
61169100	- - de laine ou de poils fins	10.00 %	A	
61169200	- - de coton	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
61169300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
61169900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
61171010	- - de coton	25.00 %	A	
61171090	- - autres	25.00 %	A	
61178011	- - - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
61178019	- - - autres	25.00 %	A	
61178020	- - Serre-poignet, genouillères ou chevillères	22.50 %	A	
61178090	- - autres	25.00 %	A	
61179000	- Parties	25.00 %	A	
62012010	- - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	20.00 %	A	
62012090	- - autres	20.00 %	A	
62013010	- - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62013090	- - autres	25.00 %	A	
62014010	- - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	25.00 %	A	
62014090	- - autres	25.00 %	A	
62019011	- - - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	22.50 %	A	
62019019	- - - autres	22.50 %	A	
62019021	- - - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	20.00 %	A	
62019029	- - - autres	20.00 %	A	
62019090	- - autres	25.00 %	A	
62022010	- - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62022090	- - autres	20.00 %	A	
62023010	- - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	25.00 %	A	
62023090	- - autres	25.00 %	A	
62024010	- - Pardessus, imperméables, cabans, capes, ponchos, manteaux trois-quarts, manteaux, capes à capuche, duffle coats, trenches, gabardines et gilets matelassés	25.00 %	A	
62024090	- - autres	25.00 %	A	
62029010	- - de soie	22.50 %	A	
62029020	- - Tissus de ramie	20.00 %	A	
62029090	- - autres	25.00 %	A	
62031100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62031200	- - de fibres synthétiques	25.00 %	B5	
62031911	- - - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62031919	- - - - autres	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62031921	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62031929	- - - autres	25.00 %	A	
62031990	- - - autres	25.00 %	A	
62032210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62032290	- - - autres	25.00 %	B5	
62032300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62032910	- - - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62032990	- - - autres	25.00 %	A	
62033100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62033210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62033290	- - - autres	25.00 %	A	
62033300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62033900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62034100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62034210	- - - Salopettes à bretelles	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62034290	- - - autres	25.00 %	A	
62034300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62034910	- - - de soie	22.50 %	A	
62034990	- - - autres	25.00 %	A	
62041100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62041210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62041290	- - - autres	25.00 %	A	
62041300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62041911	- - - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62041919	- - - - autres	25.00 %	B5	
62041990	- - - autres	25.00 %	B5	
62042100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62042210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62042290	- - - autres	25.00 %	B5	
62042300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62042910	- - - de soie	22.50 %	A	
62042990	- - - autres	25.00 %	B5	
62043100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62043210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62043290	- - - autres	25.00 %	A	
62043300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62043911	- - - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62043919	- - - - autres	25.00 %	A	
62043990	- - - autres	25.00 %	A	
62044100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62044210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62044290	- - - autres	25.00 %	A	
62044300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62044400	- - de fibres artificielles	25.00 %	A	
62044910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62044990	- - - autres	25.00 %	A	
62045100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62045210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62045290	- - - autres	25.00 %	A	
62045300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62045910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	25.00 %	A	
62045990	- - - autres	25.00 %	A	
62046100	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62046200	- - de coton	25.00 %	A	
62046300	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
62046900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62052010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62052020	- - Barong tagalog	25.00 %	A	
62052090	- - autres	25.00 %	A	
62053010	- - Barong tagalog	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62053090	- - autres	25.00 %	A	
62059010	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62059091	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	25.00 %	A	
62059092	- - - Barong tagalog	25.00 %	A	
62059099	- - - autres	25.00 %	A	
62061010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62061090	- - autres	25.00 %	A	
62062000	- de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62063010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62063090	- - autres	25.00 %	A	
62064000	- de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
62069000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62071100	- - de coton	25.00 %	A	
62071900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62072110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62072190	- - - autres	25.00 %	A	
62072200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	B5	
62072910	- - - de soie	22.50 %	A	
62072990	- - - autres	25.00 %	B5	
62079100	- - de coton	25.00 %	A	
62079910	- - - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	B5	
62079990	- - - autres	25.00 %	A	
62081100	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	B5	
62081900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62082110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62082190	- - - autres	25.00 %	A	
62082200	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
62082910	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	25.00 %	B5	
62082990	- - - autres	25.00 %	A	
62089110	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62089190	- - - autres	25.00 %	A	
62089210	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	25.00 %	A	
62089290	- - - autres	25.00 %	A	
62089910	- - - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62089990	- - - autres	25.00 %	A	
62092030	- - T-shirts, chemises, pyjamas et articles similaires	25.00 %	A	
62092040	- - Costumes, culottes et articles similaires	22.50 %	A	
62092090	- - autres	25.00 %	A	
62093010	- - Costumes, culottes et articles similaires	25.00 %	B5	
62093030	- - T-shirts, chemises, pyjamas et articles similaires	25.00 %	B5	
62093040	- - Accessoires du vêtement	22.50 %	A	
62093090	- - autres	25.00 %	A	
62099000	- d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62101011	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques, les radiations ou le feu	20.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62101019	- - - autres	25.00 %	B5	
62101090	- - autres	25.00 %	A	
62102020	- - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	17.50 %	A	
62102030	- - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques ou les radiations	17.50 %	A	
62102040	- - autres vêtements de travail de protection	20.00 %	A	
62102090	- - autres	20.00 %	A	
62103020	- - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	17.50 %	A	
62103030	- - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques ou les radiations	17.50 %	A	
62103040	- - autres vêtements de travail de protection	20.00 %	A	
62103090	- - autres	20.00 %	A	
62104010	- - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	17.50 %	A	
62104020	- - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques ou les radiations	17.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62104090	- - autres	20.00 %	A	
62105010	- - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	17.50 %	A	
62105020	- - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques ou les radiations	17.50 %	A	
62105090	- - autres	20.00 %	A	
62111100	- - pour hommes ou garçonnets	25.00 %	A	
62111200	- - pour femmes ou fillettes	25.00 %	A	
62112000	- Combinaisons et ensembles de ski	25.00 %	B5	
62113210	- - - Vêtements pour l'escrime ou la lutte	22.50 %	A	
62113220	- - - Tenues de pèlerinage (ihram)	22.50 %	A	
62113290	- - - autres	25.00 %	A	
62113310	- - - Vêtements pour l'escrime ou la lutte	22.50 %	A	
62113320	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	17.50 %	A	
62113330	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques ou les radiations	17.50 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62113340	- - - Tenues de pèlerinage (ihram)	25.00 %	A	
62113390	- - - autres	25.00 %	A	
62113910	- - - Vêtements pour l'escrime ou la lutte	22.50 %	A	
62113920	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre le feu	17.50 %	A	
62113930	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques ou les radiations	17.50 %	A	
62113940	- - - Tenues de pèlerinage (ihram)	25.00 %	A	
62113990	- - - autres	25.00 %	A	
62114210	- - - Vêtements pour l'escrime ou la lutte	22.50 %	A	
62114220	- - - Capes de prière	25.00 %	B5	
62114230	- - - Sarong, de type tubulaire	25.00 %	A	
62114290	- - - autres	25.00 %	A	
62114310	- - - Blouses pour chirurgien	15.00 %	A	
62114320	- - - Capes de prière	25.00 %	B5	
62114330	- - - Combinaisons de protection anti-explosifs	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62114340	- - - Vêtements pour l'escrime ou la lutte	22.50 %	A	
62114350	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques, les radiations ou le feu	17.50 %	A	
62114360	- - - Combinaisons de pilotes	15.00 %	A	
62114370	- - - Sarong, de type tubulaire	25.00 %	A	
62114390	- - - autres	25.00 %	A	
62114910	- - - Vêtements pour l'escrime ou la lutte	22.50 %	A	
62114920	- - - Vêtements utilisés pour la protection contre les substances chimiques, les radiations ou le feu	17.50 %	A	
62114931	- - - - de laine ou de poils fins	25.00 %	B5	
62114939	- - - - autres	25.00 %	B5	
62114950	- - - Sarong, de type tubulaire	25.00 %	A	
62114960	- - - autres, de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62114990	- - - autres	25.00 %	A	
62121011	- - - Soutiens-gorge post-mastectomie (soutiens-gorge post-chirurgie du sein)	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62121019	- - - autres	25.00 %	B5	
62121091	- - - Soutiens-gorge post-mastectomie (soutiens-gorge post-chirurgie du sein)	25.00 %	A	
62121099	- - - autres	25.00 %	A	
62122010	- - de coton	25.00 %	B5	
62122090	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62123010	- - de coton	25.00 %	B5	
62123090	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
62129011	- - - Vêtements compressifs, des types utilisés pour le traitement des tissus cicatriciels et des greffes de peau	15.00 %	A	
62129012	- - - Suspensoirs	22.50 %	A	
62129019	- - - autres	25.00 %	A	
62129091	- - - Vêtements compressifs, des types utilisés pour le traitement des tissus cicatriciels et des greffes de peau	15.00 %	A	
62129092	- - - Suspensoirs	22.50 %	A	
62129099	- - - autres	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62132010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62132090	- - autres	25.00 %	A	
62139011	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62139019	- - - autres	25.00 %	A	
62139091	- - - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62139099	- - - autres	25.00 %	A	
62141010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62141090	- - autres	25.00 %	A	
62142000	- de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62143010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62143090	- - autres	25.00 %	A	
62144010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62144090	- - autres	25.00 %	A	
62149010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62149090	- - autres	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
62151010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62151090	- - autres	25.00 %	A	
62152010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62152090	- - autres	25.00 %	A	
62159010	- - imprimés selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
62159090	- - autres	25.00 %	A	
62160010	- Gants, mitaines et moufles de travail de protection	25.00 %	A	
62160091	- - de laine ou de poils fins	20.00 %	A	
62160092	- - de coton	25.00 %	A	
62160099	- - autres	25.00 %	A	
62171010	- - Ceintures de judo	22.50 %	A	
62171090	- - autres	25.00 %	A	
62179000	- Parties	25.00 %	A	
63011000	- Couvertures chauffantes électriques	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63012000	- Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins	25.00 %	A	
63013010	- - imprimées selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
63013090	- - autres	25.00 %	A	
63014010	- - en nontissés	15.00 %	A	
63014090	- - autres	25.00 %	A	
63019010	- - en nontissés	15.00 %	A	
63019090	- - autres	25.00 %	A	
63021000	- Linge de lit en bonneterie	25.00 %	A	
63022100	- - de coton	25.00 %	A	
63022210	- - - en nontissés	15.00 %	A	
63022290	- - - autre	25.00 %	B5	
63022900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
63023100	- - de coton	25.00 %	A	
63023210	- - - en nontissés	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63023290	- - - autres	25.00 %	A	
63023900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	B5	
63024000	- Linge de table en bonneterie	25.00 %	B5	
63025110	- - - imprimé selon le procédé batik traditionnel	22.50 %	A	
63025190	- - - autre	25.00 %	A	
63025300	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	A	
63025910	- - - de lin	25.00 %	A	
63025990	- - - autre	25.00 %	A	
63026000	- Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	25.00 %	A	
63029100	- - de coton	25.00 %	A	
63029300	- - de fibres synthétiques ou artificielles	25.00 %	B5	
63029910	- - - de lin	25.00 %	A	
63029990	- - - autre	25.00 %	A	
63031200	- - de fibres synthétiques	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63031910	- - - de coton	25.00 %	B5	
63031990	- - - autres	25.00 %	B5	
63039100	- - de coton	25.00 %	A	
63039200	- - de fibres synthétiques	25.00 %	A	
63039900	- - d'autres matières textiles	25.00 %	A	
63041100	- - en bonneterie	25.00 %	B5	
63041910	- - - de coton	25.00 %	A	
63041920	- - - autres, en nontissés	25.00 %	B5	
63041990	- - - autres	25.00 %	B5	
63042000	- Moustiquaires pour lits mentionnées dans la note 1 de sous-positions du présent chapitre	25.00 %	A	
63049110	- - - Moustiquaires	25.00 %	B5	
63049190	- - - autres	25.00 %	A	
63049200	- - autres qu'en bonneterie, de coton	25.00 %	A	
63049300	- - autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	25.00 %	A	
63049900	- - autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63051011	- - - de jute	5.00 %	A	
63051019	- - - autres	5.00 %	A	
63051021	- - - de jute	5.00 %	A	
63051029	- - - autres	5.00 %	A	
63052000	- de coton	15.00 %	A	
63053210	- - - en nontissés	5.00 %	A	
63053220	- - - en bonneterie	15.00 %	A	
63053290	- - - autres	10.00 %	A	
63053310	- - - en bonneterie	15.00 %	A	
63053320	- - - obtenus à partir de lames ou formes similaires de tissus	10.00 %	A	
63053390	- - - autres	10.00 %	A	
63053910	- - - en nontissés	5.00 %	A	
63053920	- - - en bonneterie	15.00 %	A	
63053990	- - - autres	10.00 %	A	
63059010	- - de chanvre du n° 53.05	15.00 %	A	
63059020	- - de coco du n° 53.05	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63059090	- - autres	15.00 %	A	
63061200	- - de fibres synthétiques	10.00 %	A	
63061910	- - - de fibres textiles végétales du n° 53.05	10.00 %	A	
63061920	- - - de coton	10.00 %	A	
63061990	- - - autres	10.00 %	A	
63062200	- - de fibres synthétiques	20.00 %	A	
63062910	- - - de coton	20.00 %	A	
63062990	- - - autres	20.00 %	A	
63063000	- Voiles	20.00 %	B5	
63064010	- - de coton	20.00 %	A	
63064090	- - autres	20.00 %	A	
63069010	- - en nontissés	15.00 %	A	
63069091	- - - de coton	20.00 %	A	
63069099	- - - autres	20.00 %	A	
63071010	- - en nontissés autres qu'en feutre	15.00 %	A	
63071020	- - en feutre	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63071090	- - autres	25.00 %	A	
63072000	- Ceintures et gilets de sauvetage	15.00 %	A	
63079030	- - Couvertures de parapluie sous forme triangulaire prédécoupée	20.00 %	A	
63079040	- - Masques chirurgicaux	10.00 %	A	
63079061	- - - adaptés à un usage industriel	20.00 %	A	
63079069	- - - autres	20.00 %	A	
63079070	- - Éventails et écrans à main	20.00 %	A	
63079080	- - Lacets pour chaussures, bottes, corsets et articles similaires	20.00 %	A	
63079090	- - autres	20.00 %	A	
63080000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	25.00 %	A	
63090000	Articles de friperie	35.00 %	B5	
63101010	- - Chiffons neufs ou usagés	25.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
63101090	- - autres	25.00 %	B5	
63109010	- - Chiffons neufs ou usagés	25.00 %	B5	
63109090	- - autres	25.00 %	A	
64011000	- Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	25.00 %	A	
64019210	- - - comportant, à l'avant, une coquille de protection non métallique	30.00 %	A	
64019290	- - - autres	30.00 %	A	
64019910	- - - couvrant le genou	30.00 %	A	
64019990	- - - autres	30.00 %	A	
64021200	- - Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	15.00 %	A	
64021910	- - - Chaussures pour la lutte	30.00 %	A	
64021990	- - - autres	30.00 %	A	
64022000	- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons	30.00 %	A	
64029110	- - - Bottes de plongée	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
64029191	- - - - comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	25.00 %	A	
64029192	- - - - comportant, à l'avant, une coquille de protection non métallique	25.00 %	A	
64029199	- - - - autres	25.00 %	A	
64029910	- - - comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	25.00 %	A	
64029920	- - - comportant, à l'avant, une coquille de protection non métallique	25.00 %	A	
64029990	- - - autres	25.00 %	A	
64031200	- - Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	15.00 %	A	
64031910	- - - équipées de crampons, de pointes ou dispositifs similaires	25.00 %	A	
64031920	- - - Bottes d'équitation; chaussures de bowling	25.00 %	A	
64031930	- - - Chaussures pour la lutte, l'haltérophilie ou la gymnastique	25.00 %	A	
64031990	- - - autres	25.00 %	A	
64032000	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
64034000	- autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	25.00 %	A	
64035100	- - couvrant la cheville	25.00 %	A	
64035910	- - - Chaussures de bowling	25.00 %	A	
64035990	- - - autres	25.00 %	A	
64039110	- - - Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures ou de coquille de protection en métal à l'avant	25.00 %	A	
64039120	- - - Bottes d'équitation	25.00 %	A	
64039130	- - - autres, comportant, à l'avant, une coquille de protection non métallique	25.00 %	A	
64039190	- - - autres	25.00 %	A	
64039910	- - - Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures ou de coquille de protection en métal à l'avant	25.00 %	A	
64039920	- - - Chaussures de bowling	25.00 %	A	
64039930	- - - autres, comportant, à l'avant, une coquille de protection non métallique	25.00 %	A	
64039990	- - - autres	25.00 %	A	
64041110	- - - équipées de crampons, de pointes ou dispositifs similaires	25.00 %	A	
64041120	- - - Chaussures pour la lutte, l'haltérophilie ou la gymnastique	25.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
64041190	- - - autres	30.00 %	A	
64041910	- - - comportant, à l'avant, une coquille de protection	30.00 %	A	
64041990	- - - autres	30.00 %	A	
64042000	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	30.00 %	A	
64051000	- à dessus en cuir naturel ou reconstitué	25.00 %	A	
64052000	- à dessus en matières textiles	30.00 %	A	
64059000	- autres	30.00 %	A	
64061010	- - Coquilles de protection (bouts de tige) en métal	5.00 %	A	
64061090	- - autres	5.00 %	A	
64062010	- - en caoutchouc	5.00 %	A	
64062020	- - en matière plastique	5.00 %	A	
64069010	- - en bois	5.00 %	A	
64069021	- - - en fer ou en acier	5.00 %	A	
64069022	- - - en cuivre	5.00 %	A	
64069023	- - - en aluminium	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
64069029	- - - autres	5.00 %	A	
64069041	- - - Semelles intérieures	5.00 %	A	
64069042	- - - Semelles complètes	5.00 %	A	
64069049	- - - autres	5.00 %	A	
64069051	- - - Semelles intérieures	5.00 %	A	
64069052	- - - Semelles complètes	5.00 %	A	
64069059	- - - autres	5.00 %	A	
64069091	- - - Guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties	5.00 %	A	
64069099	- - - autres	5.00 %	A	
65010000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	5.00 %	A	
65020000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
65040000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	10.00 %	A	
65050010	- Coiffures des types utilisés à des fins religieuses	10.00 %	A	
65050020	- Filets à cheveux	10.00 %	A	
65050090	- autres	10.00 %	A	
65061010	- - Casques pour motocyclistes	20.00 %	A	
65061020	- - Casques de sécurité industriels et casques de pompiers, à l'exclusion des casques en acier	10.00 %	A	
65061030	- - Casques en acier	5.00 %	A	
65061040	- - Coiffures pour le water-polo	10.00 %	A	
65061090	- - autres	10.00 %	A	
65069100	- - en caoutchouc ou en matière plastique	15.00 %	A	
65069910	- - - en pelleteries	15.00 %	A	
65069990	- - - autres	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
65070000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	10.00 %	A	
66011000	- Parasols de jardin et articles similaires	15.00 %	A	
66019100	- - à mât ou manche télescopique	15.00 %	A	
66019900	- - autres	15.00 %	A	
66020000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	15.00 %	A	
66032000	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	5.00 %	A	
66039010	- - pour articles du n° 66.01	10.00 %	A	
66039020	- - pour articles du n° 66.02	5.00 %	A	
67010000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	15.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
67021000	- en matières plastiques	10.00 %	A	
67029010	- - en papier	10.00 %	A	
67029020	- - en matières textiles	10.00 %	A	
67029090	- - autres	10.00 %	A	
67030000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	5.00 %	A	
67041100	- - Perruques complètes	15.00 %	A	
67041900	- - autres	15.00 %	A	
67042000	- en cheveux	15.00 %	A	
67049000	- en autres matières	15.00 %	A	
68010000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68021000	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	10.00 %	B5	
68022100	- - Marbre, travertin et albâtre	10.00 %	B5	
68022300	- - Granit	10.00 %	B5	
68022910	- - - autres pierres calcaires	10.00 %	B5	
68022990	- - - autres	10.00 %	B5	
68029110	- - - Marbre	10.00 %	B5	
68029190	- - - autres	10.00 %	B5	
68029200	- - autres pierres calcaires	10.00 %	B5	
68029310	- - - Dalles polies	10.00 %	B5	
68029390	- - - autres	10.00 %	B5	
68029900	- - autres pierres	10.00 %	B5	
68030000	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	10.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68041000	- Meules à moudre ou à défibrer	10.00 %	A	
68042100	- - en diamant naturel ou synthétique, aggloméré	10.00 %	A	
68042200	- - en autres abrasifs agglomérés ou en céramique	10.00 %	A	
68042300	- - en pierres naturelles	10.00 %	A	
68043000	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main	10.00 %	A	
68051000	- appliqués sur tissus en matières textiles seulement	10.00 %	A	
68052000	- appliqués sur papier ou carton seulement	10.00 %	A	
68053000	- appliqués sur d'autres matières	10.00 %	A	
68061000	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	5.00 %	B5	
68062000	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	5.00 %	A	
68069000	- autres	5.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68071000	- en rouleaux	5.00 %	A	
68079010	- - Carreaux	5.00 %	A	
68079090	- - autres	5.00 %	A	
68080020	- Tuiles	10.00 %	A	
68080040	- autres carreaux	10.00 %	A	
68080091	- - en fibres végétales	10.00 %	A	
68080099	- - autres	10.00 %	A	
68091100	- - revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	5.00 %	A	
68091910	- - - Carreaux	5.00 %	A	
68091990	- - - autres	5.00 %	A	
68099010	- - Moules dentaires en plâtre	10.00 %	A	
68099090	- - autres	10.00 %	A	
68101100	- - Blocs et briques pour la construction	10.00 %	A	
68101910	- - - Carreaux	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68101990	- - - autres	10.00 %	A	
68109110	- - - Pieux de construction en béton	10.00 %	A	
68109190	- - - autres	10.00 %	A	
68109900	- - autres	10.00 %	A	
68114010	- - Plaques ondulées	5.00 %	A	
68114021	- - - Carreaux de pavement ou de revêtement mural contenant des matières plastiques	5.00 %	A	
68114022	- - - pour toitures, revêtements de bâtiments ou cloisons	5.00 %	A	
68114029	- - - autres	5.00 %	A	
68114030	- - Tubes et tuyaux	5.00 %	A	
68114040	- - Accessoires de tuyauterie	5.00 %	A	
68114050	- - autres ouvrages, pour le bâtiment ou la construction	5.00 %	A	
68114090	- - autres	5.00 %	A	
68118100	- - Plaques ondulées	10.00 %	A	
68118210	- - - Carreaux de pavement ou de revêtement mural contenant des matières plastiques	10.00 %	A	
68118220	- - - pour toitures, revêtements de bâtiments ou cloisons	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68118290	- - - autres	10.00 %	A	
68118910	- - - Tubes et tuyaux	5.00 %	A	
68118920	- - - Accessoires de tuyauterie	5.00 %	A	
68118930	- - - autres ouvrages, pour le bâtiment ou la construction	5.00 %	A	
68118990	- - - autres	5.00 %	A	
68128020	- - Vêtements	5.00 %	A	
68128030	- - Papiers, cartons et feutres	5.00 %	A	
68128050	- - Accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; crocidolite travaillé, en fibres; mélanges à base de crocidolite ou à base de crocidolite et de carbonate de magnésium; fils; cordes et cordons, tressés ou non; tissus	5.00 %	A	
68128090	- - autres	5.00 %	A	
68129110	- - - Vêtements	5.00 %	A	
68129190	- - - autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68129920	- - - Carreaux de pavement ou de revêtement mural	5.00 %	A	
68129930	- - - Papiers, cartons et feutres	5.00 %	A	
68129940	- - - Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	5.00 %	A	
68129951	- - - - Mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium des types utilisés pour la fabrication des articles du n° 68.13	5.00 %	A	
68129959	- - - - autres	5.00 %	A	
68129990	- - - autres	5.00 %	A	
68132010	- - Garnitures de freins	5.00 %	A	
68132090	- - autres	5.00 %	A	
68138100	- - Garnitures de freins	5.00 %	A	
68138900	- - autres	5.00 %	A	
68141000	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	10.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
68149000	- autres	10.00 %	A	
68151100	- - Fibres de carbone	10.00 %	B5	
68151200	- - Textiles en fibres de carbone	10.00 %	B5	
68151310	- - - Fils	10.00 %	B5	
68151390	- - - autres	10.00 %	B5	
68151910	- - - Fils	10.00 %	B5	
68151920	- - - Briques, dalles, carreaux de pavement et articles similaires	5.00 %	A	
68151990	- - - autres	10.00 %	B5	
68152000	- Ouvrages en tourbe	10.00 %	B5	
68159100	- - contenant de la magnésite, de la magnésie sous forme de périclase, de la dolomie y compris sous forme de chaux dolomitique, ou de la chromite	5.00 %	B5	
68159900	- - autres	10.00 %	A	
69010000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
69021000	- contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	5.00 %	C	
69022000	- contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃), de silice (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	5.00 %	C	
69029000	- autres	5.00 %	A	
69031000	- contenant en poids plus de 50 % de carbone libre	5.00 %	A	
69032000	- contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)	5.00 %	A	
69039000	- autres	5.00 %	C	
69041000	- Briques de construction	5.00 %	A	
69049000	- autres	5.00 %	A	
69051000	- Tuiles	5.00 %	A	
69059000	- autres	5.00 %	A	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
69060000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	5.00 %	A	
69072110	- - - Carreaux d'habillage des types utilisés pour les broyeurs, non vernissés	5.00 %	A	
69072121	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, non vernissés	20.00 %	B5	
69072122	- - - - autres, non vernissés	20.00 %	B5	
69072123	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, vernissés	20.00 %	B5	
69072124	- - - - autres, vernissés	20.00 %	B5	
69072191	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, non vernissés	20.00 %	D	
69072192	- - - - autres, non vernissés	20.00 %	B5	
69072193	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, vernissés	20.00 %	D	
69072194	- - - - autres, vernissés	20.00 %	B5	
69072211	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, non vernissés	20.00 %	B5	
69072212	- - - - autres, non vernissés	20.00 %	B5	
69072213	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, vernissés	20.00 %	B5	
69072214	- - - - autres, vernissés	20.00 %	B5	
69072291	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, non vernissés	20.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
69072292	- - - - autres, non vernissés	20.00 %	B5	
69072293	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, vernissés	20.00 %	B5	
69072294	- - - - autres, vernissés	20.00 %	B5	
69072311	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, non vernissés	20.00 %	B5	
69072312	- - - - autres, non vernissés	20.00 %	B5	
69072313	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, vernissés	20.00 %	B5	
69072314	- - - - autres, vernissés	20.00 %	B5	
69072391	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, non vernissés	20.00 %	B5	
69072392	- - - - autres, non vernissés	20.00 %	B5	
69072393	- - - - Carreaux de pavement ou de revêtement, vernissés	20.00 %	B5	
69072394	- - - - autres, vernissés	20.00 %	B5	
69073011	- - - dont la plus grande face peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	20.00 %	B5	
69073019	- - - autres	20.00 %	B5	

Ligne tarifaire SH 2022	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie de démantèlement	Note
69073091	- - - dont la plus grande face peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	20.00 %	B5	
69073099	- - - autres	20.00 %	B5	
69074010	- - des types utilisés pour l'habillage des broyeurs, non vernissés	5.00 %	A	
69074021	- - - non vernissés	20.00 %	B5	
69074022	- - - vernissés	20.00 %	B5	
69074091	- - - non vernissés	20.00 %	B5	
69074092	- - - vernissés	20.00 %	B5	
69091100	- - en porcelaine	5.00 %	A	
69091200	- - Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	5.00 %	A	
69091900	- - autres	5.00 %	A	
69099000	- autres	5.00 %	A	
69101000	- en porcelaine	20.00 %	B5	
69109000	- autres	20.00 %	B5	